

## **DEPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE**

### ***2002 En bref***

Pour le département, l'année 2002 aura été fortement marquée par Expo.02 à travers sa division de la sécurité. La police cantonale, le service des automobiles et de la navigation, le service de la sécurité civile et militaire ainsi que les établissements militaires de Colombier ont été très impliqués, avec plein succès, dans le dispositif de sécurité et de logistique d'Expo.02.

En parallèle à cet événement majeur, de nombreux dossiers d'importance ont continué à être menés au sein du département. Nous mettrons en évidence plus particulièrement la poursuite de la réforme du secteur pénitentiaire, avec la fermeture de la MET-La Ronde et sa réaffectation en établissement d'exécution de fin de peine, la continuation de la mise en œuvre de la planification sanitaire, les premiers travaux visant à créer un établissement cantonal hospitalier de droit public et ceux concernant la convention collective de travail CCT Santé 21.

Finalement, mentionnons encore l'octroi d'un crédit d'investissement en faveur de la construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au service d'incendie et de secours (SIS) des Montagnes neuchâteloises.

### ***Division de la justice***

Suite au dépôt de plaintes croisées du Conseil d'État et du Tribunal cantonal pour violation du secret de fonction, le Grand Conseil a décidé de nommer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur les rapports entre le Gouvernement et les autorités judiciaires. Il est attendu des travaux de cette commission des indications précieuses sur la séparation des pouvoirs et sur les relations entre eux. Il apparaît clairement que les magistrats des deux pouvoirs souhaitent ardemment que ces divers travaux permettent de rétablir le dialogue indispensable pour le bon fonctionnement des institutions et de restaurer la confiance.

Au sein de la division de la justice, nous soulignerons l'élaboration et l'adoption, par le Grand Conseil, des dispositions législatives cantonales nécessaires à la suite de l'adoption de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats.

En matière d'état civil, le regroupement des offices s'est achevé par celui des communes du Val-de-Travers. Le canton est ainsi prêt à adopter le système informatique fédéral « Infostar ».

La seconde étape de la réorganisation des offices du registre foncier a été analysée et mise au point durant l'année 2002. Cette phase comprendra, en 2003, l'intégration de l'office du registre foncier du Val-de-Ruz à celui des Montagnes, au Locle d'une part, et le regroupement des offices du registre foncier de Boudry et de Neuchâtel, à Neuchâtel, d'autre part.

Au service des poursuites et faillites et du registre du commerce, un accent a été mis sur la définition des structures (organigrammes, cahier des tâches, description de fonctions), l'étude des besoins en terme de formation, la coordination des activités des offices et l'analyse du positionnement du service dans son rôle de surveillance des offices de poursuites et faillites.

Ces mesures ont permis de doter le service d'une vue globale des activités déployées par les divers offices mais également de travailler à la mise à jour des offices de poursuites et du centre cantonal de compétence en matière de réalisations de gages immobiliers.

Au niveau de l'office des faillites, l'analyse de la situation menée en 2002 a démontré que ce dernier traitait encore des dossiers dont les prononcés de faillite étaient antérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2001. Cette situation devrait toutefois être assainie à fin 2003 à l'aide des renforts en ressources humaines accordés dans le cadre du budget 2003.

En matière pénitentiaire, l'année 2002 a vu la MET-La Ronde être fermée au mois de février, avant sa réaffectation, dès le 1<sup>er</sup> septembre, en établissement ayant pour mission d'accueillir des régimes de fin de peine.

Le canton est ainsi doté d'infrastructures adéquates permettant l'exécution des courtes peines (semi-détention) et des longues peines dans la phase précédant la libération (semi-liberté).

Ce nouvel outil permettra de répondre aux orientations voulues par le nouveau code pénal suisse adopté par les chambres en décembre 2002. Il est par ailleurs conforme au plan de réforme des structures pénitentiaires cantonales avalisé par le Grand Conseil en 2001.

Par ailleurs, l'ouverture de l'EEP-La Ronde a permis de rationaliser les établissements existants en leur restituant leurs vocations premières de pénitencier ou de prison préventive.

Pour compenser la fermeture de la MET-La Ronde, le canton a aménagé, au sein de la prison préventive, un secteur de quatre places permettant la détention de mineurs afin de répondre aux besoins de la justice des mineurs pour les courtes incarcérations. Un suivi social a par ailleurs été mis en place et confié au service de probation pour cette population particulière.

Enfin, l'office d'application des peines a été restructuré à la suite du départ de ses trois collaborateurs. Un poste d'adjoint-e a notamment été créé de façon à assurer la continuité de la mission et de permettre une meilleure répartition des tâches.

## ***Division de la santé***

### ***Contexte fédéral et implications pour la division***

Les négociations entre les cantons et santésuisse ont abouti. Il s'agissait de trouver un arrangement financier à l'amiable à la suite de la décision du Tribunal fédéral des assurances qui a confirmé l'obligation faite aux cantons de contribuer aux charges du "socle LAMal" pour les patients hospitalisés en chambre privée ou semi-privée dans les hôpitaux subventionnés. En dépit de cet arrangement, les tractations continuent dans une mesure plus restreinte car deux assureurs ont refusé de le signer.

Comme l'accord financier entre santésuisse et les cantons règle uniquement la période de 1996 à 2001, les chambres fédérales ont voté une Loi fédérale urgente qui fixe une période de transition qui s'étend de 2002 à 2004. Cette loi, pourtant défendue par tous les partenaires y compris l'association faîtière des assureurs, a été attaquée par un référendum. Une votation à ce sujet a eu lieu en février 2003.

Dans le cadre des mesures transitoires découlant de l'application des accords bilatéraux, le Conseil fédéral a mis en vigueur une "Ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance maladie". Ce texte de loi doit permettre de contingerer et de contrôler l'installation des médecins et les cantons ont la liberté de déterminer les critères permettant de manière ciblée de lever cette limitation (clause du besoin).

Les travaux préparatoires à la 2ème révision de la LAMal ont demandé beaucoup d'énergie durant l'année 2002. Malheureusement, ces efforts se sont révélés vains puisque le Conseil national a finalement rejeté un compromis durement négocié et renvoyé tout le projet au Conseil des États.

### ***Convention collective de travail CCT santé 21***

Initiés l'année dernière, les travaux relatifs à la Convention collective de travail se sont poursuivis durant l'année 2002. Il s'agit d'harmoniser les conditions de travail des collaborateurs du secteur sanitaire subventionné. Un projet de convention a été rédigé par un groupe de travail et débattu durant les séances plénières qui réunissent, en présence des délégués de l'État, les représentants des employés et les représentants des employeurs. Les conditions de la négociation ont été clairement définies par la Cheffe du département de la justice, de la santé et de la sécurité et servent de cadre à la négociation.

En plus de la rédaction du texte de la convention, deux autres groupes de travail ont œuvré dans des domaines parallèles. Le premier s'attache à développer un système de description et d'évaluation de fonction; il devra par la suite plancher sur le problème de la rémunération et des grilles salariales. Le second groupe s'occupe de définir des mesures connexes propres à améliorer le climat de travail dans les établissements sanitaires. Il est prévu qu'un poste de médiateur soit créé et mis à la disposition du personnel de santé.

### ***Modification des statuts des médecins-cadres et des médecins assistants***

Les travaux sur l'harmonisation des statuts des médecins-cadres se sont poursuivis durant l'année 2002. Le groupe de travail ad-hoc a rendu un projet de statut qu'il s'agira encore de finaliser avant de procéder à son introduction. En ce qui concerne le statut des médecins assistants et chefs de clinique, un groupe de travail a également abouti à un consensus. Une fois signé par les partenaires, le nouveau statut entrera progressivement en vigueur dès mai 2003 dans une phase transitoire et sera pleinement appliqué au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### ***Rasi et Relespa***

Deux nouveaux règlements d'application de la Loi de santé ont été arrêtés par le Conseil d'État en 2002: le Règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) et le Règlement d'exécution de la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées (RELESPA). Ces deux textes définissent les critères qui permettent de n'autoriser à pratiquer que les établissements qui remplissent les conditions minimales nécessaires pour exercer une activité dans le domaine de la santé. Ils décrivent également les éléments qui permettent de reconnaître les institutions d'utilité publique. Enfin, ils déterminent les critères pour fixer les montants des aides financières de l'État aux institutions publiques et/ou aux pensionnaires pris en charge dans les institutions de santé.

### ***Poursuite de la planification sanitaire***

Le département de chirurgie intégrée des Hôpitaux Cadolles-Pourtalès et La Providence est entré en fonction. Les deux hôpitaux planchent sur le développement d'un département de médecine intégrée. Le service de chirurgie de La Béroche a été fermé à la fin de l'année 2002. Dès 2003, les patients seront opérés à l'Hôpital de La Providence.

Le Centre d'information de gestion et d'économie de santé (CIGES) a été créé. Il s'agit d'une société anonyme au service des institutions de soins et dont la majorité des actions est détenue par l'État. Le CIGES a pour but de centraliser et d'harmoniser les processus administratifs des institutions de santé. Il est notamment actif dans les domaines de la facturation et de l'encaissement, de l'informatique de santé et des statistiques.

D'une manière générale, la construction du Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP) est le facteur limitant la poursuite de l'application de la planification hospitalière. En effet, la prochaine phase de cette dernière comprend la fermeture de la maternité et du service de chirurgie de l'hôpital de Landeyeux. Le NHP n'aura pas la capacité suffisante pour accueillir les patients traités aujourd'hui à Landeyeux avant 2005.

La volonté politique de maintenir tous les hôpitaux nécessite l'attribution des missions organisées en réseau. Or, sans une structure de direction centralisée permettant une gestion cohérente dans une vision cantonale, l'objectif de réduire les doublons et les redondances coûteuses ne peut être atteint. Le Conseil d'État, dans son programme de législature, préconise donc la création d'un établissement cantonal de droit public. Les travaux préparatoires sont en cours.

### ***Division de la sécurité***

#### ***Expo.02***

Pour tous les services de cette division, l'année 2002 s'est caractérisée bien évidemment par la préparation, puis la gestion de la sécurité publique d'Expo.02.

Sur le plan opérationnel, trois cellules ont été constituées, soit « Police et sauvetage lac », « Circulation et transports » et « Ordre public ».

Cette structure, créée pour Expo.02, qui a pu bénéficier de l'appui de 168 policiers des villes du canton et des cantons confédérés, de 843 membres de la protection civile et de 1471 militaires, a porté des fruits incontestables au niveau de la sécurité publique. Cela démontre qu'il conviendrait pour les deux corps de police de la Ville et du Canton de Neuchâtel de poursuivre leur

collaboration dans ce sens. La réflexion doit certainement porter sur les liens et les compétences respectives qu'il convient de renforcer ou de développer.

La protection civile a été fortement mise à contribution dans le cadre d'Expo.02. Au total, ce sont 843 personnes qui ont accepté un service d'une durée d'une semaine chacune pour assurer la sécurité des passages pour piétons sur la voie publique, renseigner les visiteurs, transporter des personnes et du matériel ainsi que pour renforcer le personnel de cuisine et de service de la caserne de Colombier.

Les Etablissements et installations militaires de Colombier ont joué un rôle logistique important en accueillant dans leurs murs la centrale d'engagement et de coordination d'Expo.02 et en offrant des possibilités de logement et de ravitaillement pour les policiers confédérés, la protection civile ainsi que le commandement des bataillons engagés en soutien à Expo.02.

Le service cantonal des automobiles et de la navigation s'est vu confier la responsabilité de la cellule « sécurité et sauvetage lac » qui était composée, outre ses collaborateurs, par des policiers confédérés provenant de la police cantonale vaudoise, du service d'incendie et de secours et de l'armée.

L'ensemble de la structure de sécurité publique d'Expo.02 a donc nécessité l'engagement de moyens très importants en hommes et en matériel.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que la mission a été accomplie à la satisfaction des autorités et du public en général.

### ***Police cantonale***

Malgré la tenue exceptionnelle de l'Exposition nationale, la police cantonale a poursuivi la conduite de plusieurs projets entamés au cours des années précédentes et elle n'a pas relâché ses activités courantes afin de fournir des prestations de qualité aussi bien aux autorités judiciaires qu'à la population.

La statistique de la criminalité met en évidence une augmentation du nombre de délits. Le fait préoccupant demeure l'usage accru de la violence dans les différents types de délits avec une utilisation croissante d'armes blanches. La situation de la criminalité et de la violence chez les mineurs demeure plus inquiétante que jamais avec une hausse significative par rapport à l'année 2001, de 26,5%.

En matière de trafic de stupéfiants, la situation de l'année 2002 est très similaire à celle de l'année 2001.

De manière générale, la cocaïne est toujours la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même pour des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Aujourd'hui, la police continue ses efforts en particulier contre l'émergence du trafic de rue de la cocaïne, marché détenu en majorité par des ressortissants africains de l'ouest, ainsi que celui de l'héroïne, détenu en majorité par des ressortissants albanophones. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne ou d'héroïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Parallèlement, les actions policières se sont poursuivies sur le plan de la lutte contre les drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine). Nous constatons une consommation encore très marquée de cette drogue, qui, même si elle est vendue sous la forme de pilules, est consommée par fumigation par des toxicomanes très jeunes (16-25 ans). Cette drogue a largement supplanté le marché de l'ecstasy. Rappelons que la méthamphétamine est une drogue très dangereuse (30 à 100 fois plus puissante que l'amphétamine). Elle engendre une dépendance physique et des dégradations psychiques très marquées.

En réponse à l'évolution de la criminalité, on notera la croissance réjouissante du taux d'élucidation des affaires par la police cantonale se situant à 35,4% et à plus de 30% ces dernières années. Ceci confirme que les diverses mesures adoptées progressivement depuis quelques années portent leurs fruits.

Sur le plan de la circulation routière, le nombre total des accidents a poursuivi, en 2002, sa courbe descendante avec 137 événements de moins par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises est aussi à la baisse puisque ce sont 12 victimes qui ont été recensées, soit 3 de moins que pour l'année 2001. Les personnes blessées sont, quant à elles, aussi en diminution de 15 par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant les autres mouvements inappropriés et la vitesse inadaptée. Notons que la moitié des décès est due à l'alcool au volant et à l'excès de vitesse.

Enfin, alors même que la police cantonale souhaitait renoncer à mettre sur pied une école d'aspirants durant l'année d'Expo.02, les nombreuses démissions enregistrées en 2001 en ont décidé autrement et ont contraint les responsables de la formation à redéfinir un nouveau programme d'enseignement qui tienne compte des exigences liées à l'Exposition nationale. Rompant avec une tradition de longue date, la police cantonale a renoncé à suivre la formation dispensée dans le cadre de l'Institut Suisse de Police au Chânet, à Neuchâtel.

Pour la première fois, une collaboration a été développée avec le Corps des gardes-fortifications (CGF) qui a dispensé durant six semaines d'affilée divers modules de formation dans le domaine du tir et de la sécurité personnelle sur la place d'armes de Dailly/St.-Maurice (VS). Cette collaboration armée/police a permis de tirer de nombreux enseignements qui ont incité la police cantonale à renouveler ce partenariat en 2003.

La formation a commencé le 4 février 2002 et s'est terminée le 20 décembre 2002 par l'assermentation des 25 nouveaux policiers à la Collégiale de Neuchâtel.

Libérée des charges extrêmement lourdes qui ont régi ses activités durant l'année 2002, la police cantonale cherchera en 2003 les moyens de consolider ce qui fait son succès, soit: professionnalisme, formation continue et recherche de la meilleure efficacité dans ses interventions.

### ***Sécurité civile et militaire***

L'année 2002 a été marquée par une charge importante au niveau de l'ensemble du service découlant de la fusion des services des affaires militaires et de la protection civile et du feu.

Celle-ci s'est déroulée avec un minimum de perturbations et la mise en route de la nouvelle entité s'est faite sans heurts.

Tant sur les plans militaire que protection civile et feu, les réorganisations en préparation ont induit une forte activité en séances avec les organes de la Confédération pour débattre des compétences entre les Cantons et la Confédération.

Après la terminaison de la construction du centre d'instruction de Couvet, les actes de copropriété avec les partenaires de la Commune de Couvet et de l'Association des communes du Val-de-Travers ont été signés. Par contre, le décompte final de la construction n'a pas encore pu être clôturé.

Dans le domaine de la défense incendie, un groupe d'étude a été formé pour examiner l'organisation des sapeurs-pompiers de l'ensemble du canton, dans le but de définir les missions aux différents échelons d'intervention.

### ***Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)***

En 2002, le SCAN a poursuivi la mise en place de l'organisation consécutive aux analyses faites dans le cadre des projets Gespa, ceci dans le souci permanent d'améliorer ses prestations et le service à la clientèle.

L'intégration des normes européennes entraîne également la nécessité d'introduire un système d'assurance-qualité. Le SCAN a dès lors entamé en 2002 la procédure des certifications ISO 9001-2000 qui doit intervenir en 2003.

L'ordonnance fédérale, réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC), a subi de profondes modifications. Parmi elles, la création d'un registre automatisé des autorisations de conduire (FABER) géré par l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'établissement des permis sous forme de carte de crédit. Ces modifications ont été préparées en 2002 et seront progressivement introduites en 2003.

Dans le but d'améliorer la délivrance des renseignements et l'orientation du public, le SCAN est impliqué dans le développement du Guichet Sécuritaire Unique (GSU), notamment en ce qui concerne la consultation de la liste des détenteurs de véhicules à moteur, les renseignements destinés aux compagnies d'assurances et organes de police, et la prise de rendez-vous.

Enfin, dans le but d'être encore plus proche du citoyen, le SCAN a publié son nouveau site Internet qui regroupe toutes les informations que le service peut fournir aux usagers, ainsi qu'une présentation de son fonctionnement.

## 1. SECRETARIAT GENERAL

Durant cette année 2002, la vie du secrétariat a principalement été marquée par l'arrivée d'un nouveau secrétaire général dans le courant du printemps, à la suite de la décision prise par la titulaire de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Une réorganisation visant à améliorer les synergies de proximité dans le département a vu l'Hôpital psychiatrique de Perreux passer du giron du secrétariat général à celui de la division santé. Ce transfert a notamment permis de remplacer le secrétaire général, jusqu'alors appelé à siéger au sein du Comité directeur de l'établissement en tant que représentant du DJSS, par un membre du Service de la santé publique, de fait plus proche des problèmes traités dans ce cadre. Ce changement garantit également une égalité de traitement avec les autres hôpitaux.

La formation spécifique dispensée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des secrétariats généraux des départements et de la Chancellerie, dont nous vous avons fait mention lors de notre précédent rapport, a donné lieu à la création d'un Vade-mecum. Au vu du large éventail d'informations à caractère général contenu dans cet ouvrage, ce dernier fait également l'objet d'une publication sur Intranet, de manière à profiter à l'ensemble de l'administration cantonale.

### 1.1. Conférences intercantionales

#### ***Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS)***

Mme Monika Dusong, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité, a assumé la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (ci-après: CDS). A ce titre, elle a siégé au sein du Comité directeur qui s'est réuni huit fois durant l'année 2002. La CDS est un organe très important du système de santésuisse. En effet, il s'agit d'une plate-forme d'échange à la base de la coordination intercantonale dans ce domaine si complexe qu'est le système sanitaire. La CDS édicte des recommandations à l'usage des cantons et défend les intérêts de ces derniers face aux instances fédérales.

En plus des questions habituelles relatives à la politique nationale de santé, à la formation professionnelle, au nouveau tarif médical (TARMED) et aux questions tarifaires, la CDS a été fortement sollicitée pour plusieurs sujets qui ont marqué l'actualité 2002. Citons notamment la mise en vigueur de l'Ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer, à la charge de l'assurance maladie, et les éléments de la deuxième révision de la LAMal, ainsi que les questions relatives au financement des hospitalisations par pathologie (AP-DRG). Enfin, la CDS s'est beaucoup investie dans la problématique qui opposait les cantons et les assureurs-maladie au sujet de la part de l'État aux frais d'hospitalisation des patients soignés en division privée ou semi-privée des hôpitaux publics ou subventionnés, et plus particulièrement pour la Loi fédérale urgente qui en a découlé.

#### ***Assemblée plénière***

La Conférence a siégé en assemblée plénière les 6 et 7 juin et le 12 novembre 2002. Les problématiques principales relatées plus haut dans le cadre des travaux du Comité ont fait l'objet des débats en plénum.

#### ***Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)***

La Conférence romande a siégé à cinq reprises durant l'année 2002. En sus des problèmes qui ont occupé la CDS et qui ont été débattus préalablement sur le plan romand, les principaux objets traités à la CRASS en 2002 ont notamment concerné les questions de comptabilité analytique et

de normes de qualité dans les EMS, la réglementation des tests de paternité, les conventions intercantionales d'hospitalisation et l'opportunité de créer un réseau communautaire d'informatique médicale. Enfin, la CRASS a donné mandat d'étudier l'opportunité de créer une caisse d'assurance-maladie publique latine voire une caisse nationale unique. Pour les questions relatives aux affaires sociales et qui sont de la compétence du Département des finances et des affaires sociales, nous mentionnerons parmi les travaux du GRAS (Groupe romand des affaires sociales) la coordination de la planification cantonale des structures pour invalides et les questions relatives aux subventions de l'OFAS dans ce domaine. Les questions concernant l'abaissement de primes des assurés LAMal dans les cantons romands ont également occupé la conférence romande.

### ***Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP)***

En 2002, la Conférence a siégé à deux reprises en assemblée plénière.

Parmi les principaux thèmes abordés cette année, nous mentionnerons notamment le traitement de dossiers prioritaires Confédération/Cantons tels que la criminalité dans la population étrangère, l'extrémisme de droite, les négociations bilatérales ou encore le projet USIS relatif à la nouvelle architecture de la sécurité intérieure du pays.

En outre, elle s'est également penchée sur plusieurs dossiers prioritaires des cantons, comme le projet Police XXI visant à une réorganisation des structures policières régionales et supra-régionales ainsi qu'à une meilleure collaboration entre les cantons et la Confédération, l'exécution des décisions de renvoi, la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions, la définition de normes minimales dans le cadre de l'audition des enfants, l'élaboration d'une conception générale de la formation pour la police, et la coopération entre la Haute école de lutte contre la criminalité économique et l'Ecole Suisse de la Magistrature.

### ***Commission de la criminalité économique et la criminalité organisée de la CCDJP***

La commission de la CCDJP, à laquelle la cheffe de département participe, a siégé à deux reprises en 2002. Durant ces séances, il a notamment été question de poursuites pénales pour les délits d'initiés et de lutte contre la criminalité sur Internet.

### ***Commission de contrôle du Centre suisse de prévention de la criminalité***

La commission de contrôle, dont fait partie la cheffe de département, a siégé à deux reprises en 2002. Elle prépare et mène des campagnes de prévention au niveau national. 2002 a été principalement consacré à la préparation de la campagne qui sera lancée au printemps 2003, relative à la violence domestique. Au préalable, il a fallu mettre en œuvre une formation ciblée pour les policiers et magistrats leur donnant les outils pour répondre de manière adéquate à la demande des victimes notamment. Cette formation a été élaborée en étroite collaboration avec l'Institut Suisse de Police (ISP).

### ***Commission intercantonale de la circulation routière (CICR)***

La commission, dont fait partie la cheffe du département, a siégé à deux reprises en 2002. Elle s'est plus particulièrement penchée sur le contrôle du trafic lourd ainsi que sur les effets préventifs des contrôles de police dans le cadre de la sécurité routière.

### ***Conférence des chefs de départements de justice et police de Suisse romande (CCDJPR)***

La Conférence s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2002. Désignée par ses collègues dans un groupe de travail restreint, la cheffe du département a été chargée de proposer une réforme du fonctionnement de la Conférence. La décision a été prise de réorganiser globalement et de professionnaliser le secrétariat de la CRDJP qui sera chargé des domaines pénitentiaire, de

police et des mesures de contraintes. En outre, un nouveau président a été désigné en la personne de M. Claude Grandjean, conseiller d'Etat fribourgeois.

Notons que la Conférence s'occupe prioritairement de tous les domaines où les cantons sont engagés par un concordat.

En matière policière, les travaux de la Conférence ont notamment porté sur les problèmes de collaboration intercantonale, sur la possibilité de créer une école romande de police en adéquation avec les projets USIS et Police XXI, sur l'application des dispositions du droit des étrangers relatives à la lutte contre le trafic illégal de stupéfiants commis par des personnes sans titre de séjour, sur la révision du Concordat sur les entreprises de sécurité, sur la problématique de la rémunération des collaborateurs engagés à la Police judiciaire fédérale, ainsi que sur l'appui concordataire dans le domaine du maintien de l'ordre pendant la période d'Expo.02.

Sur le plan pénitentiaire, un groupe de travail est chargé d'évaluer les conséquences pour le Concordat de l'application du nouveau code pénal qui vient d'être adopté fin 2002. Par ailleurs, vu le manque chronique de structures aptes à s'occuper de la délinquance des mineurs, il a notamment été décidé d'inclure la problématique de la détention des mineurs dans le concordat romand (inventaire des besoins, rédaction d'un projet de concordat).

### ***Conférence suisse des directeurs des affaires militaires et de la protection civile (CCDAM)***

La Conférence s'est réunie les 2 et 3 mai 2002 pour sa session statutaire annuelle. A cette occasion, les directrices et directeurs ont reçu des informations du DDPS au sujet des réorganisations en cours de l'armée et de la protection civile. Il a été discuté en particulier de l'opportunité de fusionner la conférence avec celle des directrices et directeurs cantonaux chargés de la coordination des services du feu. Malheureusement, une forte opposition des cantons de suisse centrale a fait reporter cette proposition à une date ultérieure.

La Conférence romande des directrices et directeurs des affaires militaires et de protection civile ne s'est pas réunie en 2002.

### ***Conférence suisse des chefs de départements de coordination en matière de service du feu***

La Conférence s'est réunie à une seule reprise en 2002. Elle s'est particulièrement préoccupée des conséquences liées à la modification de l'ordonnance sur la circulation routière du 2 juillet 2002, modification qui impose aux conducteurs des véhicules des services du feu d'être en possession de permis de conduire pour le transport de personnes et/ou de poids lourds selon les mêmes règles que celles imposées aux conducteurs professionnels.

Cette modification entraînera des dépenses considérables pour la formation des conducteurs, alors que, jusqu'à présent, seul un examen pratique et un examen théorique réduit étaient suffisants.

Une intervention auprès de DETEC a permis de réexaminer ce problème et des propositions seront soumises prochainement.

Cette modification nécessitera aussi l'équipement des véhicules des services d'urgences avec un système de contrôle de fin de course; ceci imposera aux cantons des dépenses importantes qui toucheront aussi bien les services communaux que cantonaux (feu, ambulances, police).

La Conférence a aussi refusé de fusionner avec celle des affaires militaires et de la protection civile, alors qu'il devient de plus en plus difficile de réunir les conseillers d'Etat pour le comité, mais aussi pour l'assemblée générale qui atteint parfois tout juste le quorum. Un comité a dû être annulé faute de combattants. Constatant l'incohérence de vouloir maintenir une structure sans obliger de s'y investir, la cheffe du département a démissionné du comité fin 2002.

## 1.2. Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2002, le Département de la justice, de la santé et de la sécurité, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites, a traité les plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur a été réservé:

Affaires enregistrées en 2002	51
Affaires pendantes au 31 décembre 2001	12
Affaires liquidées en 2002	52
- admises	7
- mal fondées	20
- irrecevables	2
- classées / retirées	23
Affaires pendantes au 31 décembre 2002	11

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2002 s'élève à 51, dont 7 ont été admises et ont impliqué la modification de la décision rendue par l'office concerné. Comparé aux 266 prononcés de faillites rendus en 2002 et aux 130.093 réquisitions de poursuites totalisées, ce chiffre demeure faible et reflète la qualité des décisions rendues par les offices.

## **2. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'EGALITE**

En 2002, deux thématiques dominantes ont guidé les activités de l'office: la violence conjugale, d'une part, et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, d'autre part. Avec un effectif réduit pour cause de congé maternité, l'office a mené ces deux dossiers, ainsi que participé à un nombre élevé de projets, plus ou moins importants en investissement et en temps, et liés aux sujets dont il a pour mission de s'occuper.

### **2.1. Violence conjugale**

La première version du rapport de synthèse, réunissant l'ensemble des propositions émises par les sous-groupes "Justice-Police", "Accueil et suivi des victimes et des auteurs", "Information générale et prévention" et "Victimes migrantes" a été finalisée et validée par le plénum violence conjugale et présentée à la cheffe du département. Ce rapport fouillé, fruit d'une collaboration étroite entre les professionnel-le-s confronté-e-s aux situations de violence conjugale, présente un modèle cohérent assorti de nombreuses mesures, visant à contrer efficacement le problème. Un rapport sera présenté en 2003 au Grand Conseil.

Dans l'attente de l'introduction d'outils spécifiques au canton, l'office a participé avec les bureaux de l'égalité du Jura et de Berne à l'édition commune de la brochure "Violence conjugale, que faire?"

### **2.2. Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale**

La réunion de la Commission consultative en début d'année a permis de valider cet axe en tant que priorité de la présente législature. Un groupe de travail, composé de six membres de la Commission, puis renforcé par la participation du responsable des ressources humaines de l'Etat, a débuté la réflexion sur ce thème. Après examen des projets novateurs dans ce domaine financés par les fonds LEg, discussions avec différent-e-s responsables des ressources humaines, et listage des nombreuses mesures de conciliation possibles, le prochain objectif du groupe est de sélectionner un certain nombre d'entre elles en vue de leur introduction dans le secteur public.

La Commission consultative a également validé le premier volet du Concept de politique familiale et d'égalité, portant sur les structures d'accueil. Ce rapport a été transmis au Conseil d'Etat, qui en a pris acte. Il aurait dû être intégré dans l'élaboration de la réponse aux initiatives fiscale et familiales. Toutefois, le Conseil d'Etat a renoncé à présenter un contre-projet. Ainsi donc, ce rapport n'a malheureusement pas encore été rendu public à ce stade. Il ne peut donc servir de ligne conceptrice pour les milieux appelés à se déterminer à ce sujet.

### **2.3. Actions, partenariats et projets transversaux**

L'office a conduit trois actions touchant différents publics féminins: en mars, la coordination, avec le Centre culturel neuchâtelois et les associations féminines, d'un programme culturel nommé "Ainsi soient-elles", alliant spectacles, concerts et expositions de tableaux. En mai, dans le cadre exceptionnel d'Expo.02, l'organisation de la "Journée des femmes exécutives", qui a rassemblé une trentaine de femmes membres d'un exécutif communal, cantonal ou fédéral, à Neuchâtel. En novembre enfin, la "Journée des filles", qui a vu 500 jeunes filles neuchâteloises entre 10 et 15 ans sur 6000 Suissesses romandes, accompagner leur père, mère ou un-e proche pendant un jour de travail.

L'office a également été sollicité à de nombreuses reprises pour promouvoir l'égalité des chances dans la formation ou sensibiliser à d'éventuelles discriminations: citons entre autre la collaboration avec les écoles techniques du canton dans le cadre de la mise sur pied d'un apprentissage modulable (entre entreprise et école), avec pour objectif d'intéresser davantage de jeunes filles à

ces filières, ou l'organisation, en collaboration avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, d'un cours sur le harcèlement sexuel.

Au sein de l'administration cantonale, l'office est membre de plusieurs groupes de travail, tels que le groupe présidé par le chef du Service des étrangers traitant de la problématique des danseuses de cabaret, le groupe initié par le DEP, qui a développé des scénarios possibles de réponses aux initiatives socialistes sur la famille, ou encore le groupe traitant de la motion P. Erard, pour une meilleure harmonisation des horaires scolaires et professionnels.

A plusieurs reprises, l'OPFE a conseillé les services pour utiliser une formulation épiciène des textes de loi. L'égalité passe aussi par le langage.

L'office a également participé à la journée organisée par le Service médico-social sur les femmes et la dépendance à l'alcool, il a examiné des projets menés par l'instruction publique (introduction de l'informatique dans la scolarité obligatoire) et la santé (description et évaluation des fonctions) quant au respect de l'égalité des genres et des chances.

En ce qui concerne les interventions publiques, l'OPFE a, comme depuis plusieurs années déjà, présenté ses activités ainsi qu'un aperçu de la situation actuelle en matière de politique familiale et d'égalité aux étudiant-e-s du CESANE, introduit le classeur « Apprendre l'égalité » auprès des futur-e-s enseignant-e-s du degré primaire et préscolaire. Il est également intervenu au sein du groupe « Femmes migrantes » de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE). Au plan romand, en collaboration avec les autres bureaux de l'égalité, une étude sur la rentabilité des crèches a été publiée, dans le but de faire ressortir également les bénéfices indirects engendrés par de telles structures.

Sur le plan fédéral, l'OPFE a participé à la consultation de la loi sur le partenariat enregistré.

Par ailleurs, l'office a continué à répondre aux nombreuses questions posées par le public, portant sur tous les thèmes touchant de près ou de loin à la famille et à l'égalité.

### **3. SERVICE DE LA JUSTICE**

#### **3.1. Généralités**

Le service a participé à la mise en œuvre de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate, adoptée par le Grand Conseil le 19 juin. Il a participé à la rédaction du règlement d'exécution de ladite loi, mis en consultation en fin d'année. Il assume désormais le secrétariat de la nouvelle autorité de surveillance des avocates et des avocats.

Pour répondre à la motion du député Haefliger, un groupe de travail a été constitué. Il est présidé par un ancien juge cantonal et comprend, en dehors d'une palette de représentants des milieux concernés par la politique des mineurs dans le canton, l'auteur du projet fédéral de la nouvelle loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs.

Saisi d'une demande du Tribunal cantonal, le Conseil d'Etat a donné son accord de principe à l'étude d'une modification du statut des magistrats de l'ordre judiciaire. Cette étude commencera au début 2003.

#### ***Magistrature judiciaire***

Le Grand Conseil, dans sa session ordinaire de printemps, a procédé au renouvellement des autorités judiciaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 août 2008.

M. François Delachaux, juge cantonal, a été élu président du Tribunal cantonal, pour une durée de deux ans, conformément à la loi. Il succède à M. Christian Geiser.

A part ce changement, tous les magistrats judiciaires ont été réélus.

Dans le cadre des élections judiciaires où des documents internes ont été portés à la connaissance de la sous-commission judiciaire et suite à la mauvaise élection d'un juge d'instruction donnant lieu à plusieurs articles de presse, le Conseil d'Etat a considéré qu'il y avait violation de secret de fonction et il a déposé plainte contre inconnu. Le Tribunal cantonal a, de son côté, déposé plainte contre inconnu. Pour enquêter sur les rapports entre le Gouvernement et les autorités judiciaires, le Grand Conseil a nommé une commission d'enquête parlementaire. Il est attendu des travaux de cette commission des indications précieuses sur la séparation des pouvoirs et sur les relations entre eux. Par ailleurs, la commission législative est en train d'élaborer une loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal conformément à la nouvelle Constitution. Il apparaît clairement que les magistrats des deux pouvoirs souhaitent ardemment que ces divers travaux permettent de rétablir le dialogue indispensable pour le bon fonctionnement des institutions et de restaurer la confiance.

Dans l'intervalle toutefois, le contact avec le Tribunal cantonal a été maintenu notamment au travers de rencontres périodiques du directeur du service de la justice avec son président, mais aussi lors de contacts informels avec la cheffe du département qui peut ainsi continuer à tenir compte des besoins des magistrats judiciaires.

#### **3.2. Administration générale**

##### ***Arrêtés du Conseil d'Etat***

Dans le domaine de la justice, le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants:

Arrêté	Date
Arrêté fixant les émoluments pour la consultation des registres de l'état civil	13.02.2002
Arrêté créant une commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisation	20.02.2002
Arrêté déterminant le nombre des prud'hommes et le genre d'activité auquel ils doivent appartenir	29.05.2002
Arrêté d'exécution provisoire de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (Loi sur les avocats, LLCA), du 23 juin 2000	08.07.2002

### **Assistance judiciaire**

L'assistance judiciaire a atteint un montant de 1.509.952 fr. 85 (1.500.955 fr. 95 en 2001).

606 décisions (635 en 2001) accordant l'assistance judiciaire et administrative ont été rendues, se répartissant comme suit: 299 causes civiles (326 en 2001), 296 causes pénales (302 en 2001) et 11 causes administratives (7 en 2001).

D'autre part, 56 décisions refusant l'assistance judiciaire et administrative (63 en 2001) se répartissent comme suit: 29 causes civiles et 27 causes pénales (33 causes civiles et 30 causes pénales en 2001).

### **Changements de noms**

Le Conseil d'Etat a autorisé 87 changements de nom (art. 30 CCS) (48 en 2001).

### **Naturalisations**

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, de la nouvelle Constitution de la République et Canton de Neuchâtel a transféré la compétence de prononcer les naturalisations du Grand Conseil au Conseil d'Etat. Celui-ci a instauré une commission chargée d'examiner les requêtes et de lui transmettre son préavis.

Exerçant cette nouvelle compétence, le Conseil d'Etat, dans ses séances des 13 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 3 juillet, 28 août, 30 septembre, 30 octobre et 11 décembre, a accueilli favorablement 260 demandes de naturalisations d'étrangers (210 en 2001) comprenant 438 personnes (348 en 2001). Il est à noter que 160 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (110 en 2001).

Nous avons reçu pour traitement 588 demandes de naturalisation ordinaire (538 en 2001).

Les émoluments de naturalisation perçus en 2002 s'élèvent à 154.080 francs (127.105 francs en 2001). Rappelons qu'il n'y a plus de taxes.

Nous avons assuré la transcription au registre des familles de 204 naturalisations facilitées (288 en 2001) (articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), et de 75 naturalisations facilitées d'enfants (59 en 2001) (articles 31 et 58 a et b LN).

Le Conseil d'Etat a libéré une personne de la nationalité suisse (0 en 2001) (article 42 LN).

### **Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)**

Le Conseil d'Etat a ratifié 2 agrégations accordées par des autorités communales neuchâteloises (article 36 LDCN), a prononcé la réintégration de 5 anciennes neuchâteloises (article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 16 personnes (article 54 LDCN).

### **Casier judiciaire**

Le Département a reçu 2.836 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du ministère public (2.778 en 2001).

Il a été établi et communiqué au casier central, à Berne:

	2002	2001
Forme conventionnelle	460	900
Selon système Vostra	2.816	1.673
Avis de radiation	1.466	1.482
Avis de refus de radiation	235	207
Avis divers (modifications de condamnations, décès ...)	229	445

Le service de coordination Vostra a établi ou transmis 2.001 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires (1.645 en 2001).

### **3.3. Surveillance de l'état civil**

#### **Réorganisation de l'état civil**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2002, le nombre des offices a passé à neuf, répartis de la manière suivante:

<b>Office</b>	<b>Communes rattachées</b>
Neuchâtel	Neuchâtel
Hauterive	Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre
Cressier	Cressier, Le Landeron, Cornaux, Enges, Lignièrès
Boudry	Toutes les communes du district
Boudevilliers	Toutes les communes du district
Les Verrières	Toutes les communes du district, sauf Couvet
Couvet	Couvet
Le Locle	Toutes les communes du district
La Chaux-de-Fonds	Toutes les communes du district

Ainsi, les réformes sont à présent quasi achevées. Les prévisions sur le nombre d'offices ont été tenues et la réorganisation sera définitivement accomplie lorsque la Commune de Couvet aura rejoint l'office régional des Verrières, ce qui sera vraisemblablement réalisé en 2003.

#### **Gestion électronique des données**

Nous sommes prêts à nous commuer au serveur fédéral d'Infostar, prévu en juin 2003. La formation des officiers de l'état civil s'effectuera dans le courant 2003, afin que la ressaisie des données puisse se faire au plus vite.

Infostar sera opérationnel sur tout le territoire de la Confédération dès juin 2004. Aucun obstacle majeur n'est attendu dans nos offices.

**Prestations du service****Statistique de l'état civil**

<b>District</b>	<b>Registre des familles Feuillets ouverts</b>	<b>Naissances</b>	<b>Reconnaisances par le père</b>	<b>Mariages</b>	<b>Décès</b>
Neuchâtel	29.079	763	86	318	504
Boudry	20.694	1	39	230	201
Val-de-Travers	32.579	187	16	56	156
Val-de-Ruz	17.614	398	28	79	129
Le Locle	47.216	1	21	66	146
La Chaux-de-Fonds	31.163	569	69	233	431
	<b>178.345</b>	<b>1.919</b>	<b>259</b>	<b>982</b>	<b>1.567</b>

Le nombre total des feuillets ouverts dans les registres des familles du canton s'élève à 178.345 au 31 décembre 2002.

Les offices ont délivré 2.877 actes d'origine. Nous n'avons enregistré aucune plainte dans ce domaine.

Nous avons assuré la transcription dans les registres d'état civil de 39 adoptions prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription aux registres des familles de 991 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger concernant des ressortissants neuchâtelois.

**Contrôle des habitants**

Nous n'avons pas de faits particuliers à mentionner sous cette rubrique.

**Barreau et notariat**

La commission d'examen du barreau a siégé quatre fois en 2002. 20 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 8 candidats ont échoué.

La commission d'examen des candidats au notariat n'a organisé aucune session en 2002, aucun candidat ne s'étant inscrit.

**Autorité de surveillance des avocates et des avocats**

Nommés par arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 2002, la nouvelle autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à six reprises. Elle s'est notamment occupée de la tenue du registre officiel du barreau neuchâtelois et de l'application des dispositions transitoires en matière d'inscription sur ce registre. Elle s'est prononcée sur des affaires tant disciplinaires que relatives aux honoraires des avocates et des avocats.

	<b>Disciplinaires</b>	<b>Contestation d'honoraires</b>	<b>Total</b>
Enquêtes pendantes au 31 mai 2002	8	3	11
Enquêtes enregistrées dès le 1 <sup>er</sup> juin 2002	2	4	6
Enquêtes liquidées	6	4	10
Enquêtes pendantes au 31 décembre 2002	4	3	7

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 mai 2002, voir dans le rapport de gestion du Tribunal cantonal.

### ***Conseil notarial***

Le Conseil notarial a tenu dix séances au cours de l'année 2002, dont plusieurs avec le bureau de la Chambre des notaires ou le chef du service juridique de l'Etat.

En dehors de son rôle d'organisation des inspections des études (12 notaires ont été inspectés en 2002), et de leur contrôle financier (pour diverses raisons, les contrôles prévus en 2002 ont dû être remis au premier semestre de 2003), le Conseil notarial s'est penché activement sur la formation des stagiaires, qui est de sa compétence, conjointement avec l'Etat et en collaboration avec la commission d'examen du notariat (art. 13 LN). Il a, à ce sujet, adressé au Département deux rapports successifs, un projet de règlement et une estimation des coûts.

Le Conseil notarial a par ailleurs formulé des propositions de modifications de la loi sur le notariat et de son règlement d'exécution et les a transmises, avec un rapport explicatif, au service juridique et au service de la justice.

Il est intervenu dans différents cas particuliers, soit sur requête, soit spontanément, ayant constaté par exemple quelques infractions à l'article 1, alinéa 3 LN (port du titre de notaire).

Il s'est enfin préoccupé du sort de certains fonds d'archives d'études ayant cessé leurs activités, laissés en déshérence et mettant de ce fait le secret professionnel en danger.

Le Conseil notarial relève encore que le nombre de notaires pratiquant dans le canton est actuellement de 38 (dont 33 hommes et 5 femmes), ce qui est probablement le niveau le plus bas observé depuis un grand nombre d'années.

## **3.4. Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité)**

### ***Introduction***

#### ***Fondements légaux***

Le 1er juillet 1986, la loi sur la protection de la personnalité (ci-après LCPP) est entrée en vigueur. L'article 28 de cette loi prévoit la création d'une autorité de surveillance, formée de trois personnes nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque période législative, comprenant un juge de carrière qui la préside, un juriste et un spécialiste en informatique choisis tous deux en dehors de l'administration cantonale, et complétée par trois suppléants qui ont les mêmes qualités que les membres de l'autorité de surveillance. Selon l'article 29 de la loi, cette autorité de surveillance a pour tâches de donner son préavis dans les cas prévus par la loi, d'exercer les compétences qui lui

sont conférées par la loi, de contrôler périodiquement les installations, la gestion des données et leur utilisation, de même que d'ordonner d'office ou sur requête la rectification ou la suppression de données.

### **Constitution de l'autorité**

L'autorité de surveillance est composée de M. Laurent Margot, président du Tribunal du district du Val-de-Travers (président de l'autorité de surveillance), M. Pierre Aubert, président du Tribunal du district de Neuchâtel (président suppléant), Me Claire-Lise Oswald, avocate, à Neuchâtel, M. Philippe Merz, doyen de la formation continue du CIFOM, M. Pierre-André Chardon, économiste auprès de PRASA (membre suppléant), Me Corinne Gyssler-Rufener, avocate et notaire, à La Chaux-de-Fonds (membre suppléante).

### **2002 en bref**

1999 a été une année de renouveau pour l'autorité de surveillance (reconstitution de l'autorité, état des lieux de la protection des données dans le canton, détermination de la politique de l'autorité), 2000 a été une année de transition (mise en oeuvre de la protection des données dans le canton) et 2001 une année d'activité intense, fruit des travaux antérieurs de promotion de la protection des données. 2002 a quant à elle été une année de continuité: la masse de travail de l'autorité, en particulier de son président, a été aussi importante qu'en 2001. Les chantiers en matière de protection des données mis en oeuvre les années précédentes ont été poursuivis - et certains achevés - sans qu'il n'y ait eu de disponibilités pour en entreprendre de nouveaux.

### **Activités de l'autorité de surveillance**

#### **Politique d'information**

L'association des commissaires suisses à la protection des données a édité une brochure intitulée "Sécurité et outils modernes de communication". L'autorité de surveillance a assuré sa distribution auprès de l'administration cantonale. Il n'y a pas eu d'autres mesures d'information générale de la part de l'autorité en 2002. En particulier, elle n'a pas encore créé son site Internet, faute de temps. Son président a néanmoins suivi une formation informatique afin de pouvoir réaliser ce site, et contacté le webmaster du canton pour en dresser les grandes lignes. L'autorité a l'espoir d'offrir ce service en 2003.

La politique d'information de l'autorité de surveillance repose également sur les avis que son président fournit par écrit ou par téléphone. Les renseignements téléphoniques sont principalement requis par des administrations qui souhaitent connaître leurs droits et obligations en matière de protection des données et de la personnalité. Quant aux demandes d'avis écrits, leur nombre a quelque peu diminué en 2002 (voir le tableau ci-dessous). On peut constater que si les demandes de particuliers ont été bien moins nombreuses au cours de cette année, l'administration a davantage sollicité l'autorité de surveillance. Ces demandes sont multiples, touchant à l'installation de caméras de surveillance, à l'enregistrement d'appels téléphoniques par la police, aux bases de données de bibliothèques, etc.

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Particuliers	1	2	6	3
Administrations	2	4	12	13
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>16</b>

### ***Collaboration avec les autorités***

L'autorité de surveillance s'est tenue à la disposition des services qui s'étaient approchés d'elle en 2001 pour lui demander de les conseiller et de les seconder dans la mise en œuvre de nouveaux programmes informatiques. C'est ainsi que son président a participé à des séances avec l'OFER-H et le CIGES dans le cadre du concept cantonal de gestion des données médicales.

En outre, le président de l'autorité de surveillance avait été associé dès 2001 aux travaux de révision de la LCPP, de même qu'à la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la transparence. Il a consacré à ces travaux 10 jours de travail en 2002.

La participation du président a également été sollicitée pour les travaux du groupe chargé d'élaborer les bases légales du Guichet Virtuel Unique. Faute de disponibilités, le président a dû décliner cette invitation tout en se tenant à disposition pour certaines séances touchant particulièrement au problème de la protection des données.

L'autorité de surveillance n'a pas été consultée en 2002 pour d'autres projets de loi.

### ***Contrôle des autorités***

L'autorité de surveillance a achevé ses visites dans le monde judiciaire. Le rapport final de cette "campagne" a été adressé au Conseil d'Etat et au Tribunal cantonal, comportant une série de recommandations.

L'autorité de surveillance a, de plus, été saisie par la Chambre d'accusation pour un problème de conservation de données éventuellement illégale par la police cantonale. Le président de l'autorité de surveillance a conclu, après enquête, à une violation mineure de la loi sur la protection de la personnalité, relevant la coopération de la police en cette affaire et sa rapidité à rechercher une solution au problème qui s'était posé.

L'autorité de surveillance a également été chargée par le Conseil d'Etat de surveiller le recensement 2000 au niveau communal et cantonal, ce qu'elle a accompli en 2000 et 2001. Elle a établi en 2002 son rapport final à l'attention du Conseil d'Etat, relevant notamment qu'elle n'avait pas mis en évidence de violation de la protection des données dans le cadre du recensement 2000 mené dans le canton de Neuchâtel.

Finalement, l'autorité de surveillance avait mentionné dans ses rapports 2000 et 2001 qu'elle surveillait régulièrement le réseau informatique cantonal, plusieurs cas de documents contenant des informations confidentielles ayant été découverts sur ce réseau. Le président de l'autorité avait débattu de ce problème en 2001 avec la cheffe du Département des finances et affaires sociales qui a ensuite pris différentes mesures afin d'améliorer la situation. Ces mesures ont été mises en œuvre par le STI durant l'année 2002.

### ***Remise à jour du registre neuchâtelois de déclarations de traitement de données***

En 1999, l'autorité de surveillance avait constaté que le registre de déclarations de traitement de données n'était plus tenu conformément aux dispositions légales. En 2001, le Département des finances et affaires sociales avait établi, en collaboration avec l'autorité de surveillance, un vade-mecum qui rappelait les principes régissant la protection de la personnalité et le registre des déclarations de traitement de données, et qui soulignait l'obligation de déclarer les fichiers. L'autorité de surveillance avait de plus transmis ce vade-mecum au CEG, qui s'occupe de l'informatique de la plupart des communes du canton. Depuis lors, certains services ont déclaré leurs fichiers, mais nombreux sont ceux qui n'ont pas encore entrepris cette démarche. Il convient toutefois de relever que la loi sur la protection de la personnalité est en cours de révision et que les règles sur les déclarations de traitement de données seront peut-être alors modifiées.

***Collaboration avec le préposé fédéral à la protection des données et les commissaires des autres cantons***

Le canton de Neuchâtel est toujours membre de l'association DSB+CPD.CH qui s'est créée en 1999 et qui réunit les commissaires à la protection des données de Suisse. L'apport de cette association est considérable pour le canton qui reçoit ainsi de nombreux avis de droit faits par des spécialistes et qui est ainsi en contact avec les responsables de la protection des données de l'ensemble du pays.

***Séances***

Pour mener à bien les activités de l'autorité de surveillance, son président a participé à 24 séances de travail et consacré à sa charge presque une demi-journée par semaine de travail. Faut de d'autres disponibilités du président, l'autorité de surveillance n'a pu se réunir en séance plénière qu'à une reprise en 2002.

***Conclusions***

2002 s'achève sur le même constat réjouissant que 2001: l'essor que la protection des données a connu l'année dernière dans le canton s'est maintenu.

Mais 2002 confirme le constat alarmant fait en 2001: l'autorité de surveillance n'est pas outillée pour répondre aux besoins croissants en matière de protection des données. En effet, le travail ne peut généralement être accompli que par le président qui, du fait de sa charge de juge à 100%, n'est pas à même de consacrer plus de temps à la protection des données. Il n'y a ainsi pas eu en 2002, hors les cas où l'autorité de surveillance a été saisie d'une requête express en ce sens, de contrôle des installations, de la gestion des données et de leur utilisation, dont elle est chargée par la loi. De surcroît, ses travaux progressent toujours lentement et aucun nouveau chantier en matière de protection des données n'a pu être lancé cette année.

La révision de la LCPP apportera assurément des solutions à ces problèmes.

## **4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE**

### **4.1. Offices des poursuites et faillites**

#### ***Généralités***

Les missions du service, telles qu'elles figurent dans le règlement d'organisation du Département, version mai 2002, ont dicté les priorités des actions engagées par ce dernier, soit: définition des structures (organigrammes, cahiers des tâches, description des fonctions), analyse des besoins en terme de formation et mise en place d'un support de cours destiné au personnel des offices des poursuites et faillites, coordination des activités des offices et analyse du positionnement du service dans son rôle de surveillance des offices des poursuites et faillites.

Ces actions avaient pour objectifs prioritaires de stabiliser la structure, de renforcer le personnel et de mettre à jour les deux offices des poursuites ainsi que le centre cantonal de compétences en matière de réalisations de gages immobiliers.

Les objectifs ont été atteints.

#### ***Analyse des risques***

Les offices des poursuites et faillites ont, de par leur nature, une activité exposée: toutes les décisions rendues par ces derniers sont susceptibles de plaintes ou de contestations pouvant engendrer des risques financiers pour l'État. La dégradation de l'environnement social dans lequel évolue le personnel des offices constitue une autre source de risque, de même que la pression accrue rencontrée dans le traitement des dossiers qui peut conduire à des erreurs de traitement.

Les procédures actuelles permettent toutefois de maîtriser ces divers aspects ; les risques sont identifiés et contrôlés. La mise en place de GESPA (gestion des prestations) en 2003 permettra ou non de valider les procédures utilisées et de renforcer les moyens de contrôle à disposition du service et des offices.

#### ***Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers***

L'année 2002 a été marquée par une consolidation de la structure mise en place lors de l'importante réorganisation de février 2001 et une redéfinition des tâches de chacun. Tous les collaborateurs ont consenti un effort particulier pour permettre une stabilisation de la situation et une maîtrise du volume à traiter. La conjoncture économique, en particulier celle de notre région, a malheureusement entraîné une hausse de plus de 5% du nombre des réquisitions de poursuites enregistrées à 42.029 pour un total de créances de près de 243 millions de francs.

L'antenne du Val-de-Travers est desservie quotidiennement par l'office du registre foncier, à Môtiers, qui a délivré 590 extraits et autres attestations en 2002. Un huissier y est présent deux fois par semaine, mardi et jeudi, pour recevoir les usagers.

### **Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz**

Cette année a été principalement vécue sous le signe du changement et de la responsabilisation de toute l'équipe. En effet, une réorganisation interne a été menée avec, à la clé, une division de l'office en trois secteurs principaux, chacun conduit par un responsable. Une analyse des tâches et des objectifs attribués à cet office, entreprise par un pool de gestionnaires, a permis de diagnostiquer une insuffisance en terme de dotation. Ce constat a permis de pouvoir compter sur un effectif complémentaire pour 2003 autorisant ainsi une gestion et un service de meilleure qualité.

La conjoncture économique, en particulier celle de notre région, a malheureusement entraîné une hausse de 2% du nombre des réquisitions de poursuites enregistrées à 32.048 pour un total de créances de près de 126 millions de francs.

L'antenne du Val-de-Ruz, à Cernier, est desservie quotidiennement par l'office des faillites qui a délivré 560 extraits et autres attestations en 2002. Un huissier y est présent deux demi-journées par semaine, mardi et jeudi, pour recevoir les usagers. L'antenne du Locle, qui est desservie quotidiennement depuis août 2002 par l'office du registre foncier a délivré 132 extraits et autres attestations.

### **Centre cantonal de compétences en matière de réalisations de gages immobiliers**

Cette entité répond en terme de délais aux exigences légales en la matière. Elle agit actuellement sur délégation des offices des poursuites. Elle est constituée de quatre postes à plein temps.

Dans le but de dynamiser les ventes aux enchères et d'augmenter l'intérêt de celles-ci auprès des tiers, cette entité a créé en 2002 un site internet ([www.ne.ch/ventesimmobilieres](http://www.ne.ch/ventesimmobilieres)) afin d'offrir aux personnes intéressées une information en rapport avec les gages immobiliers proposés lors des ventes aux enchères.

Durant 2002, 261 réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier ont été traitées pour un total de créances de près de 108 millions de francs.

Il convient également de mettre en évidence l'impact de la Loi sur les contributions directes (LCDir) du 21 mars 2000 sur le traitement des dossiers en charge de cette entité, en particulier l'application de l'article 247 qui traite de l'hypothèque légale. A cet effet, le centre cantonal de compétences en matière de réalisations de gages immobiliers peut consigner en cas d'aliénation d'un immeuble 10% au moins de la valeur de la transaction, ceci afin d'éteindre l'hypothèque légale servant à garantir les créances d'impôt des collectivités publiques contre l'aliénateur et qui se rapportent à l'immeuble grevé. Cette pratique ralentit considérablement la distribution des deniers, compte tenu que la consignation ne peut être levée qu'avec l'autorisation de l'autorité fiscale compétente.

### **Office des faillites**

Cet office existe depuis février 2001 et traite l'ensemble des faillites prononcées dans le canton mais doit, en parallèle, liquider un retard important pour des faillites prononcées antérieurement auprès des anciennes entités de districts. Il est doté d'un effectif trop restreint pour lui permettre de faire face aux faillites courantes, ainsi le retard précité n'a pas encore pu être résorbé. La mise à jour de l'office des faillites dans un délai échéant au 31 décembre 2003 fait l'objet des priorités du service et cet office verra dans le courant 2003 ses effectifs renforcés pour atteindre l'objectif d'une mise à jour complète et durable.

Au 31 décembre 2002, l'office des faillites traitait 377 dossiers dont 154 sont considérés comme anciens et devant faire l'objet de la mise à jour précitée.

### ***Commentaires sur le compte de fonctionnement des offices des poursuites et faillites***

Les mesures prises depuis le début 2002, l'accroissement de la productivité qui en a découlé, la dégradation continue de la conjoncture économique et l'augmentation du volume des poursuites sont les facteurs principaux qui expliquent la progression des émoluments encaissés (plus 1 million de francs environ) par rapport au résultat enregistré en 2001. En terme d'excédents de revenus, les comptes 2002 bouclent sur une progression de 20% par rapport à 2001, soit une amélioration de 623.283 francs à 3.691.572 francs.

#### **4.2. Office du registre du commerce**

Cette année a été marquée par une diminution des affaires à caractère international, tandis qu'en revanche, on a assisté à une augmentation des inscriptions en relation avec l'activité locale, notamment la constitution de nouvelles entreprises, surtout des sociétés à responsabilité limitées.

L'année fut également marquée par la refonte du site internet du registre du commerce afin de répondre encore plus précisément aux besoins des utilisateurs (17.000 visiteurs ont consulté ce site en 2002). Notons que depuis le début de l'année, la consultation de l'ensemble des pages de recherche du site a été rendue gratuite. Cela a entraîné un manque à gagner de l'ordre de 10.000 francs, compensé sans aucun doute par les services rendus à la clientèle et par l'effet que cela engendre sur la nécessité de mettre son inscription à jour.

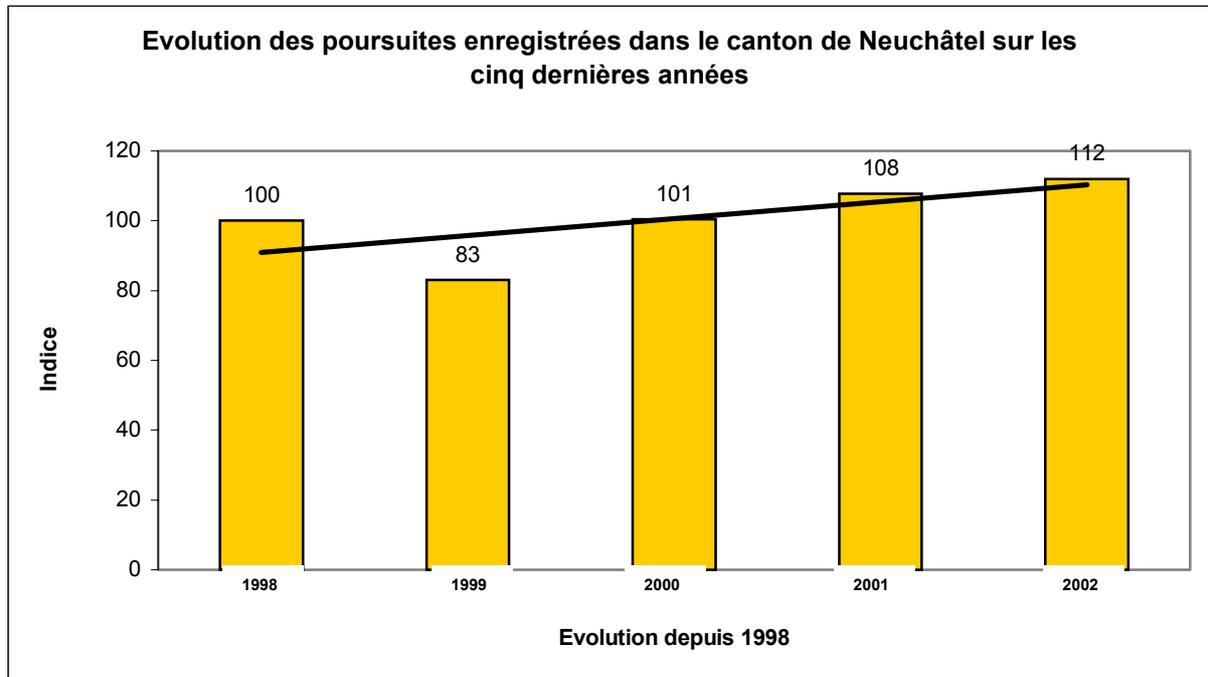
L'année 2002 a également été marquée par l'adaptation de l'application du programme informatique métier du registre du commerce dans le cadre de séances avec les préposés des cantons de Vaud, Genève et Fribourg. Ces séances sont fructueuses et tendent à une bonne harmonisation des rapports entre préposés, menant également à une uniformisation des pratiques juridiques.

En ce qui concerne les informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations ou les consultations du site internet, le lecteur est invité à consulter les statistiques sous la rubrique suivante.

### 4.3. Statistiques

#### *Offices des poursuites*

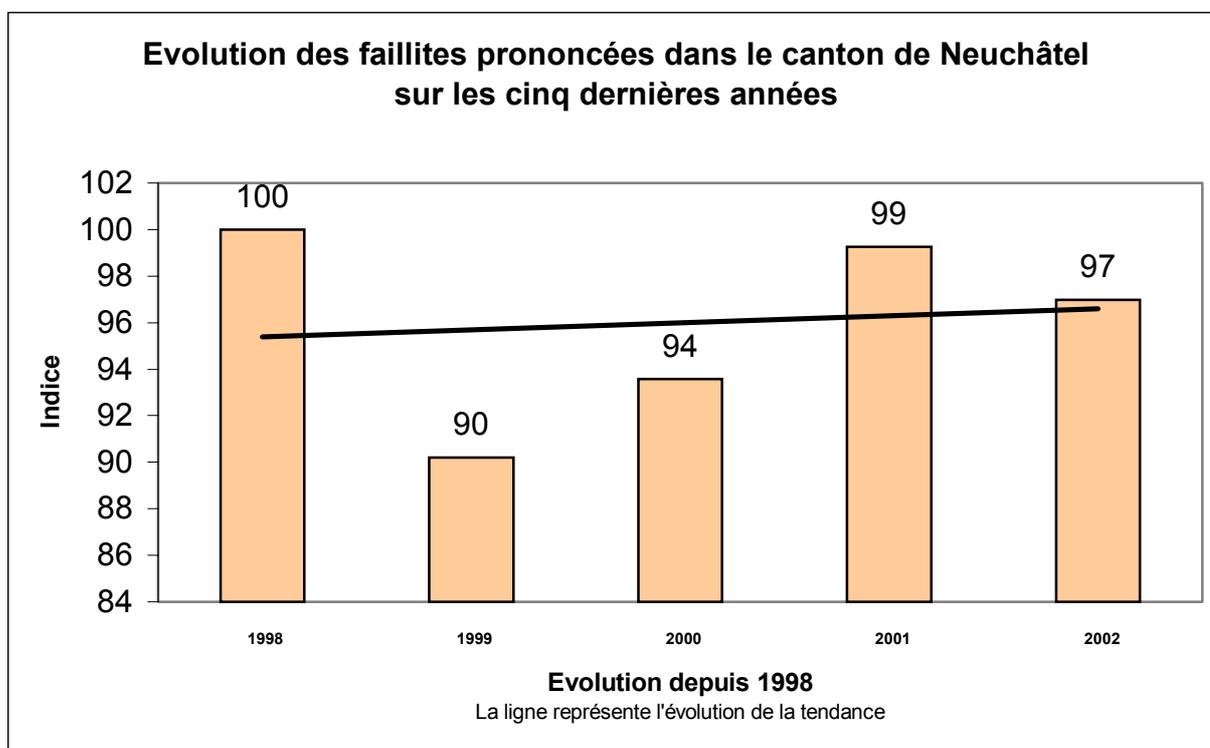
#### *Evolution des 5 dernières années*



La ligne représente l'évolution de la tendance

**L'année 2002 en chiffres**

Rubriques	Total
Nombre de poursuites enregistrées	74.077
Nombre de comminations de faillite	1.955
Nombre de réquisitions de vente	371
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	53.690
Nombre de poursuites enregistrées au total en 2002	130.093
Montant des actes de défaut de biens délivrés après saisie (en francs)	73.204.865
Emoluments encaissés (en francs)	8.724.050

**Office des faillites****Evolution des 5 dernières années****L'année 2002 en chiffres**

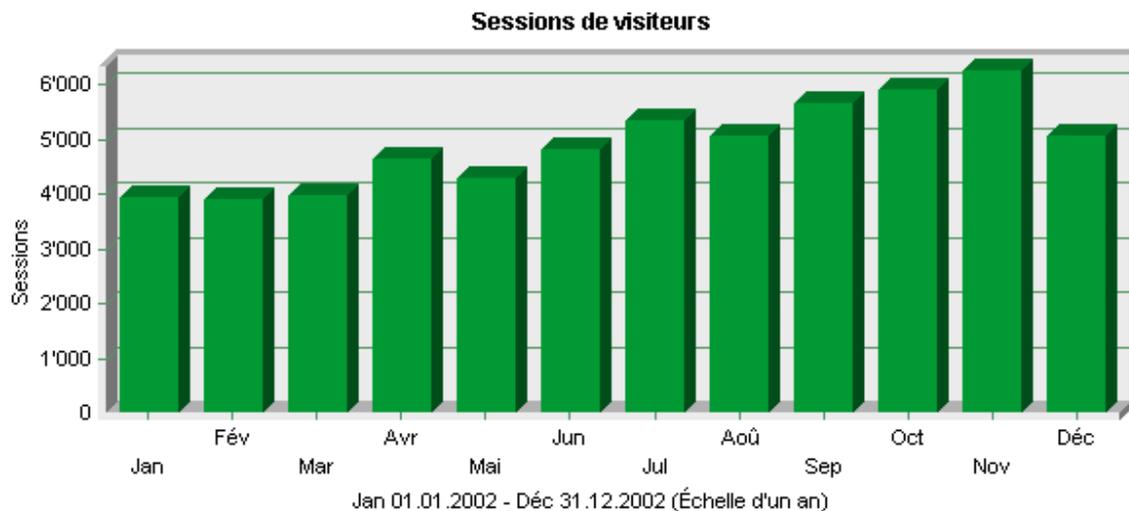
Rubriques	Total
Dossiers ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	356
Faillites prononcées durant l'année en cours	266
Total des dossiers ouverts	622
Dossiers faillites clôturés en 2002	245
Solde en traitement au 31 décembre 2002	377
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	1536
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	29.105.079
Emoluments encaissés (en francs)	642.359

## Office du registre du commerce

### L'année 2002 en chiffres

Natures juridiques	01.01.02	Inscriptions	Radiations	31.12.02	Différence
Entreprises individuelles	3152	260	230	3182	+30
Sociétés en nom collectif	437	65	63	439	+2
Sociétés en commandite	60	-	2	58	-2
Sociétés anonymes	2933	120	104	2949	+16
Sociétés à responsabilité limitée	922	139	37	1024	+102
Sociétés coopératives	209	1	5	205	-4
Associations	92	5	3	94	+2
Fondations	514	7	9	512	-2
Etablissement de droit public	1	-	-	1	0
Succursales d'une entreprise étrangère	56	3	10	49	-7
Succursales d'une entreprise suisse	221	13	12	222	+1
<b>Totaux</b>	<b>8597</b>	<b>613</b>	<b>475</b>	<b>8735</b>	<b>+138</b>

### Evolution de la fréquentation du site internet en 2002



## **5. SERVICE FONCIER**

### **5.1. Introduction**

En 2002, le service du registre foncier et les offices ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants:

- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant aux délais de restitution des actes;
- Informatisation du registre foncier comprenant principalement la saisie des données, la mise en gestion des droits, la formation du personnel et la promotion de l'accès en ligne à la base de données;
- Participation aux travaux des remaniements parcellaires et autres améliorations foncières;
- Analyse du projet de restructuration d'arrondissements du registre foncier.

### **5.2. Autorité de surveillance**

Aucun recours n'a été interjeté auprès du Département concernant les rejets de réquisitions décidés par les conservateurs du registre foncier.

Cent-vingt-quatre décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au Service du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été interjeté.

### **5.3. Service du registre foncier**

#### ***Inspection des offices du registre foncier***

Les cinq offices du registre foncier ont été inspectés. Les rapports d'inspection ont été adressés au Département et au service de l'inspection des finances. Nous constatons que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

#### ***Informatisation***

Les travaux d'informatisation du registre foncier (TERRIS) se sont poursuivis dans les districts du Locle et du Val-de-Ruz.

A fin 2002, les travaux de saisie sont en cours d'exécution sur la commune de Savagnier. Ensuite, les communes de Chézard-St-Martin, Dombresson, Fenin-Vilars-Saules et Coffrane seront encore informatisées. Après cela, l'informatisation du registre foncier du canton sera terminée.

Le tableau ci-après donne l'état actuel des immeubles et droits en gestion informatique:

<b>Décembre 2002</b>	<b>Neuchâtel</b>	<b>Boudry</b>	<b>Val-de- Travers</b>	<b>Val-de- Ruz</b>	<b>Montagnes</b>	<b>Total</b>
	Terminé	Terminé	Terminé	En cours (*96% réalisés)	Terminé	
Immeubles	19.570	22.672	9.829	8.933	22.260	<b>83.264</b>
Droits/ Charges	275.538	268.920	102.127	73.846	269.909	<b>990.340</b>

\*Les 4% restants correspondent aux communes du Val-de-Ruz citées ci-dessus, soit environ 4.000 immeubles à saisir dans la base de données.

Il est relevé que 60.876 personnes sont titulaires de droits inscrits au registre foncier dans notre canton.

La fin des travaux de saisie des droits réels immobiliers est prévue pour l'été 2003. Dès lors, la totalité des droits réels en relation avec les immeubles de notre canton seront gérés par traitement informatique.

La nouvelle version de l'applicatif d'informatisation du registre foncier (TERRIS) a été testée et sera mise en exploitation prochainement. Elle devra permettre notamment l'édition informatisée des cédules hypothécaires.

Dans le cadre du projet TERRIS, les travaux de spécification et d'élaboration des modules particuliers au canton de Neuchâtel se sont poursuivis. La formation et le support en interne des collaborateurs du service ont continué.

Vingt-cinq études de notaires (24 en 2001) sont reliées par le système d'accès en ligne à la base de données du registre foncier, de même que quarante-cinq services/offices de l'administration cantonale (41 en 2001) et quarante-six communes (38 en 2001). Ces accès en ligne permettent aux utilisateurs des gains d'efficacité évidents et par conséquent réduisent les demandes de renseignements aux offices du registre foncier.

### ***Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales***

Le préposé aux servitudes et 2<sup>e</sup> adjoint a traité 351 (316 en 2001) plans de mutation dressés par le service des mensurations cadastrales impliquant l'analyse de 4.565 servitudes et mentions.

### ***Epuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral***

Le substitut extraordinaire a entamé les travaux d'épuration des droits réels en déterminant des secteurs en principe par plans cadastraux.

Le premier secteur entrepris correspond à la vieille ville de La Chaux-de-Fonds (plan folio 1) dont la majorité des quelques 150 servitudes analysées sont antérieures à 1912. Parallèlement, des réunions de biens-fonds ont été proposées aux propriétaires. Par la suite, le périmètre de l'épuration sera élargi vers l'extérieur de la ville. Ce début d'activité du substitut confirme au vu de la complexité des droits existants que cette épuration s'avère indispensable afin d'assurer la sécurité juridique des droits réels.

### ***Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières***

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, St-Aubin-Sauges et de La Côte-aux-Fées ont été mis à jour, de même que ceux des syndicats d'adduction d'eau de la Haute-Béroche et de Lignièrès-Enges et du syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron.

La préparation des documents nécessaires à l'immatriculation du nouvel état de propriété du remaniement parcellaire de St-Aubin-Sauges a été effectuée.

En outre, quatre contrats de remaniements parcellaires agricoles et viticoles au sens de la nouvelle loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture ont été établis par le service du registre foncier.

### ***Plans du registre foncier***

Le plan de synthèse des servitudes sur Argis a été effectué en 2002 pour les communes du Landeron et de St-Blaise.

Les travaux d'acquisition des données se poursuivent sur la commune de Montalchez.

### ***Émoluments***

Les émoluments perçus par le service du registre foncier se montent à 145.738 francs (147.624 francs en 2001). Ils sont comptabilisés dans le même compte de fonctionnement que ceux des offices du registre foncier.

Ils concernent:

- Le report des servitudes.
- Les décisions rendues par les commissions.
- Les accès externes à la base de données informatique.
- Quelques émoluments divers.

### ***Secrétariat de commissions***

Le service du registre foncier continue d'assurer le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL);

**Statistiques COMACQ – CVAL****Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ):**

<b>Requêtes</b>	
Requêtes déposées en 2002	5
Dossiers en suspens en 2001	0
<b>Total</b>	<b>5</b>
<b>Décisions de la commission</b>	
Octroi d'autorisation	1
Dossiers en suspens à fin 2002	4
<b>Total</b>	<b>5</b>

Les 4 requêtes en suspens ont été traitées au début de l'année 2003.

**Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL):**

<b>Requêtes</b>	
Requêtes déposées en 2002	233
Dossiers en suspens en 2001	11
<b>Total</b>	<b>244</b>

<b>Décisions de la commission</b>	<b>Nbre d'appartements</b>	<b>Nbre de décisions</b>
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	66	44
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	51	51
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	206	147
Refus d'autorisation	3	3
Décision de non soumission	1	1
Dossier classé autrement	1	1
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>247</b>
Dossiers en suspens à fin 2002		11

## **Divers**

Dans le cadre de la réforme de la mensuration officielle (REMO), les activités du service et des offices du registre foncier sont importantes et ont porté notamment sur l'analyse de réunions d'immeubles, la participation à la mise à l'enquête de la nouvelle mensuration et la modification du registre foncier qui en découle.

Vingt-trois circulaires d'instructions ont été adressées aux offices en plus de nombreux avis donnés.

Trente-huit prolongations du délai de dix jours prévu à l'article 99 du règlement sur le registre foncier, pour le dépôt des actes au registre foncier ont été accordées.

Le chef de service et le premier-adjoint ont assisté aux colloques romands du registre foncier et le premier nommé à l'assemblée générale de la Société suisse des conservateurs du registre foncier qui s'est déroulée à Schaffhouse, les 6 et 7 septembre 2002. A signaler que M. Alain Perrenoud, conservateur du registre foncier du Val-de-Travers, a été nommé au comité de la société suisse précitée.

Par ailleurs, comme l'année précédente, dans le cadre du programme de coopération notariale avec les pays de l'Est européen sous l'égide du Département fédéral de justice et police, l'organisation du registre foncier (structures, gestion des droits réels, informatique) a été présentée en juin à une forte délégation de notaires moldaves.

## **Microfilmage**

L'étude concernant le maintien en activité du laboratoire de microfilmage confiée à l'office d'organisation a abouti à la décision de fermer ce laboratoire.

## **5.4. Offices du registre foncier**

### **Structures**

Les futurs regroupements d'offices du registre foncier ont été mis au point (planification, personnel, etc). Ils interviendront en juin 2003 par l'intégration du registre foncier du Val-de-Ruz à l'arrondissement des Montagnes, au Locle et en automne 2003 par le regroupement des offices de Boudry et de Neuchâtel, à Neuchâtel.

Enfin, nous précisons que les antennes des offices des poursuites en activité aux offices du registre foncier de Môtiers et des Montagnes au Locle fonctionnent à satisfaction.

### **Gestion et statistiques**

Le nombre total des réquisitions est stable par rapport à l'exercice précédent (0%) avec toutefois une diminution des transferts immobiliers (-4,7%) et des constitutions de gages immobiliers (-26%) compensée par une augmentation d'autres droits du registre foncier (annotations, servitudes notamment). Par contre, les émoluments sont tout de même en légère hausse (+5,5%). Nous observons par conséquent que le marché immobilier est en très légère reprise quant à la valeur des transactions. Il peut être intéressant de signaler qu'environ un tiers des transferts immobiliers font l'objet de versements anticipés LPP.

Enfin, nous signalons que les opérations effectuées gratuitement au sens des dispositions légales sont estimées à 150.000 francs.

Arrondissements	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Montagnes	Totaux
2002 Nbre de Mutations	4.786	5.155	1.447	2.517	4.972	<b>18.877</b>
2002 Nbre de Réq.	2.142	2.184	858	1.377	2.522	<b>9.083</b>
2001 Nbre de Réq.	2.142	2.322	748	1.399	2.472	<b>9.083</b>
Différence	0	-138	+110	-22	+50	<b>0</b>
%	0	-5.9	+14.7	-1.57	+2	<b>0</b>
Transferts de propriété	578	648	201	324	613	<b>2.364</b>
Extraits	2.132	2.368	750	1.159	2.431	<b>8.429</b>
Gages Immobiliers:						
Cédules	118	87	34	91	161	<b>491</b>
Hypothèques	3	1	1	1	4	<b>10</b>
Hyp. Légales	13	10	11	3	14	<b>51</b>
Mutations- Plans	194	129	60	77	128	<b>588</b>
Emoluments 2002 * CHF.	852.754.-	755.641.-	191.274.-	318.663.-	720.936.-	<b>2.839.268.-</b>
Emoluments 2001 CHF.	829.131.-	709.352.-	182.118.-	323.399.-	641.558.-	<b>2.685.558.-</b>

\*Ces émoluments correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice et non à ceux encaissés. Ils ne comprennent d'autre part pas les émoluments du service du registre foncier mentionnés ci-devant.

En plus des 491 cédules hypothécaires dressées par les conservateurs du registre foncier, le capital de 782 cédules hypothécaires a été augmenté et 2.187 avis de reprise de dettes ont été établis.

22 propriétés par étages (-3) représentant 157 unités d'étages (-61) ont été immatriculées en 2002.

La répartition de ces propriétés par étages est la suivante:

Arrondissements	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Montagnes	Totaux
Nbre de PPE en 2002	5	9	--	2	6	<b>22</b>
Nbre d'unités en 2002	44	80	--	6	27	<b>157</b>
Total global des PPE	418	318	37	121	401	<b>1.295</b>

Les 1.295 PPE représentent 12.952 unités d'étages, soit le 14% du nombre total d'immeubles du canton.

Cinquante-cinq réquisitions ont été rejetées ou retirées.

### **5.5. Registre des bateaux**

Aucune réquisition n'a été déposée.

## **6. SERVICE PENITENTIAIRE**

### **6.1. Généralités**

L'année 2002 a été marquée par plusieurs événements importants.

#### ***La Ronde: fermeture et réaffectation***

La Maison d'éducation au travail "La Ronde" à La Chaux-de-Fonds avait été ouverte en 1992, afin de permettre l'exécution de la mesure 100bis "pour la phase de semi-liberté". Or, l'établissement n'avait jamais pu atteindre un taux d'occupation satisfaisant et avait très rapidement dû trouver d'autres missions et diversifier sa clientèle dans une infrastructure inadaptée à l'enfermement, et notamment, à l'incarcération de mineurs.

Une commission interdépartementale a souligné l'inadéquation des missions exécutées à la MET par rapport à sa structure, ce qui a conduit le Conseil d'Etat à décider la fermeture de la MET afin de redonner au bâtiment sa vocation initiale: la détention de personnes condamnées sous le régime semi-fermé.

La fermeture progressive dès février de la Maison d'éducation au travail a permis de doter le canton d'infrastructures adéquates indispensables permettant l'exécution des courtes peines (semi-détention) et des longues peines dans la phase précédant la libération (semi-liberté). La MET La Ronde est ainsi devenue l'EEP-La Ronde.

La réaffectation de la Ronde s'inscrit résolument dans le cadre des objectifs globaux de la réorganisation pénitentiaire qui se poursuit et concrétise l'objectif qui a été fixé par le Conseil d'Etat d'accentuer les efforts fournis en faveur des missions de réinsertion au sens général des condamnés neuchâtelois. Ce nouvel outil permettra en outre de répondre aux orientations voulues dans le nouveau code pénal suisse et adoptées par les chambres en décembre 2002 qui tendent à développer les formes d'exécution de peines, telles que la semi-détention et les peines de substitution.

Par ailleurs, l'ouverture de l'EEP-La Ronde a permis de fermer la structure inadaptée des prisons de Boudry, de renforcer la sécurité de la prison préventive en supprimant les risques liés au va-et-vient des condamnés qui purgeaient leurs peines en semi-détention et, enfin, de mieux sécuriser l'EEP Bellevue en lui restituant sa vocation première de pénitencier grâce à l'abandon du régime de semi-liberté transféré à La Ronde.

Si la réaffectation de la MET a entraîné des suppressions de fonctions, un accompagnement personnalisé a été mené par le chef de service avec l'objectif de reclasser chaque personne dont le poste était supprimé. Une solution favorable a ainsi pu être trouvée pour la quasi totalité des collaborateurs.

La surveillance de la vétuste prison de Boudry (aujourd'hui fermée) était assurée à temps partiel par deux gendarmes. L'un a pris sa retraite, le second poursuit son activité de gendarme à Boudry.

#### ***Création d'un secteur de détention pour mineurs***

Depuis le début du mois de juin 2002, le canton dispose d'un quartier "mineurs" strictement séparé du secteur des majeurs au sein de la prison préventive.

Ce secteur comprend quatre cellules de détention (plus une cellule de réflexion) et une salle multi-usage permettant aux différents intervenants de rencontrer les mineurs dans des conditions favorables (parents, juges, assistants sociaux, formatrice et service de probation).

Cette solution provisoire répond aux besoins de la justice des mineurs pour les courtes incarcérations et permet de pallier en partie le manque de places pénales découlant de la fermeture de l'ancienne MET.

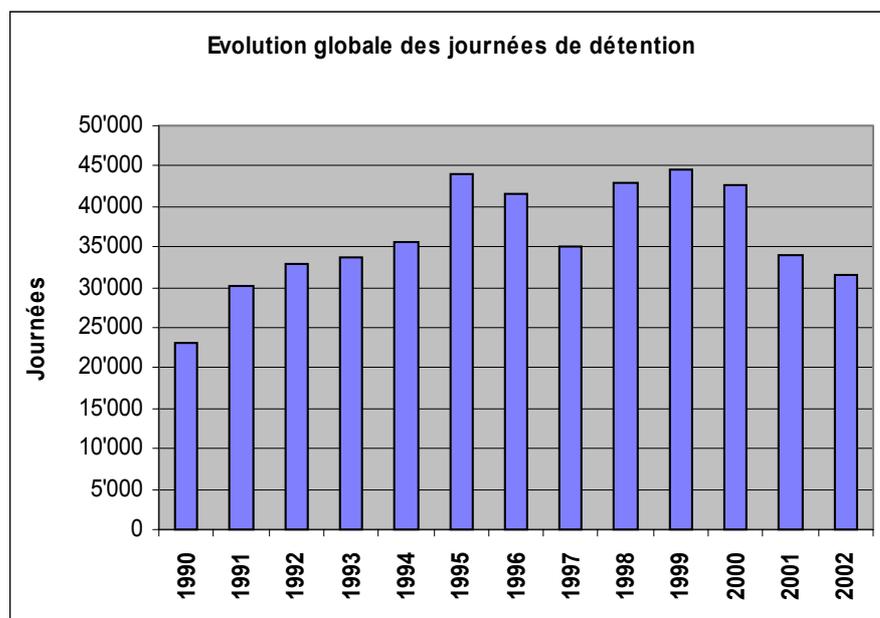
Si la prison préventive assure la contention grâce à ses structures et son personnel, le service de probation intervient pour garantir une prise en charge sur le plan psycho-social.

### **Office d'application des peines**

La démission de plusieurs collaboratrices de l'office d'application des peines, ainsi que de son chef, a entraîné une restructuration de l'office qui aura à sa tête une nouvelle cheffe chevronnée ayant exercé cette tâche dans un autre canton romand. Un poste d'adjoint(e) a été créé de façon à assurer une continuité de la mission et de permettre une meilleure répartition des tâches.

### **Journées de détention dans le canton**

Année	Journées
1990	22.962
1991	30.118
1992	32.759
1993	33.792
1994	35.634
1995	44.088
1996	41.618
1997	35.124
1998	43.059
1999	44.654
2000	42.780
2001	33.863
2002	31.562



La baisse enregistrée est due à la fermeture de La Ronde durant quelques mois. Sans cet élément, les journées de détention auraient été égales, voire supérieures à 2001. Il s'agit donc d'un phénomène passager.

## **6.2. Direction**

La direction du service est maintenant dotée d'une structure et de collaborateurs permettant une gestion efficace.

L'organigramme du service a été redéfini de façon à permettre que chaque poste de direction comporte un poste d'adjoint ou de remplaçant, ce qui est indispensable dans un domaine fonctionnant 24h/24, 365 jours par année. Ce renforcement a été mené à bien sans augmentation de personnel, en redéployant certains postes et en attribuant des responsabilités supplémentaires à des collaborateurs. L'évaluation et la description de ces nouvelles fonctions ont été validées par le Conseil d'Etat.

D'une manière générale, l'accent a été mis dans le service sur l'éthique professionnelle (comportement des surveillants) et le respect des procédures fondamentales. La période transitoire a permis de réorganiser et sécuriser les procédures de travail.

### **Concordat**

Le Concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons romands et du Tessin, ci-après le Concordat, s'est penché notamment sur le problème de la détention des détenus dangereux souffrant de graves troubles de la personnalité (internement des délinquants anormaux). Un concept basé sur une chaîne d'établissements allant du plus fermé au plus ouvert a été validé par la Conférence romande des chefs des départements de Justice et Police (CRDJP). Il reste cependant à construire cet établissement spécialisé prévu par l'ancien (et le nouveau) code pénal qui doit recevoir les détenus les plus dangereux.

La problématique des mineurs en détention a également occupé la commission concordataire et un projet abouti de concordat pour les mineurs sera présenté à la CRDJP en mars 2003. Cela impliquera la construction d'un établissement romand destiné à l'incarcération des mineurs au-delà de 14 jours ainsi que le prévoit le nouveau droit pénal des mineurs. Un établissement pour filles devra également être créé.

La démission du secrétaire du Concordat a amené la CRDJP à décider la professionnalisation du poste de président de la Commission. Dès le printemps 2003, ce choix permettra de répondre aux tâches et aux exigences toujours croissantes.

Neuchâtel a accueilli cette année la réunion annuelle des surveillants-chefs des établissements concordataires.

### **Domaine administratif et financier**

En 2002, le domaine administratif et financier a connu quelques turbulences liées aux départs de l'ensemble du personnel composant l'office d'application des peines et à la restructuration qui a suivi.

Le service a été obligé de se découpler durant le dernier trimestre 2002, afin de permettre la gestion des peines.

La mise en place des outils de gestion nécessaires au bon fonctionnement de l'office d'application des peines a été menée durant toute l'année et est arrivée à son terme à fin 2002.

Dès le début du mois d'août 2002, le responsable financier a participé à la mise en place de la partie administrativo-financière de l'EEP-La Ronde, en étroite collaboration avec la direction. Cet engagement a duré jusqu'à fin octobre à raison d'une journée par semaine. Ainsi, la mise en place des procédures nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle entité a pu se faire sans problème et se fonder dans les systématiques déjà pratiquées par le service et ses entités.

Au niveau de la comptabilité analytique, le deuxième semestre a vu la préparation de la mise en place du projet GESPA. Il sera très intéressant d'analyser les premiers chiffres dans le courant de l'exercice 2003 et d'effectuer divers bilans analytiques au bouclage des comptes 2003.

### ***Intendance***

L'intendance est maintenant parfaitement opérationnelle depuis son aménagement dans les locaux à la rue Jehanne-de-Hochberg, à Neuchâtel.

Une procédure systématique a été instaurée pour la gestion et les commandes des pièces d'uniforme des surveillants.

Des synergies ont été mises en place avec la gendarmerie cantonale au niveau des équipements afin de grouper les achats et de bénéficier des meilleures conditions possibles.

### ***EEP Bellevue***

Deux gros chantiers ont été menés à l'EEP Bellevue, dont celui de la réfection des douches du niveau 4 qui étaient devenues insalubres. Certains travaux de démontage ont été confiés aux détenus. De nouvelles installations ont pu être mises à disposition des utilisateurs en respectant les normes d'hygiène. Une planification a été faite pour le niveau 5 sur 2003 et 2004, afin de mettre aux normes le reste de ces installations.

Après plusieurs pannes sur le système de contrôle des portes et issues dans le secteur cellulaire - et autant de réparations urgentes effectuées - un état des lieux a été demandé. Le système de sécurité électronique, installé lors des travaux d'aménagement à Bellevue en 1992, s'est révélé défaillant et les réparations impossibles à exécuter sur cet outil vital et indispensable pour assurer la mission de surveillance, plus particulièrement durant la nuit.

Après un appel d'offres, les travaux ont été adjugés courant novembre et ont coûté plus de 60.000 francs. Fin décembre 2002, le nouveau système était opérationnel; il fournit à nouveau toutes les garanties de bon fonctionnement et de fiabilité.

Cette intervention a dû faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 50.000 francs.

### ***EEP-La Ronde***

Depuis la fermeture de l'ancienne structure, courant mars 2002, les locaux ont été adaptés aux nouvelles missions et le mobilier a été soit réparé soit changé. Une partie du mobilier a été fabriquée dans les ateliers de l'EEP Bellevue. Des travaux de peinture ont été faits dans toutes les chambres, locaux sanitaires, couloirs et locaux communs. Des modifications ont été apportées aux fenêtres afin qu'elles puissent être ouvertes en imposte uniquement, sans que la sécurité ne soit amoindrie.

### ***Prison préventive***

L'intervention la plus importante a été consacrée au remplacement des anciens postes de TV dans les cellules, avec le tirage de nouveaux câbles de raccordement au réseau, l'ancien système de distribution centralisé étant complètement obsolète et sujet à de fréquentes pannes.

A la fin de l'année 2002, des travaux de préparation d'améliorations sécuritaires à exécuter en 2003 ont été entamés afin de répondre au départ du poste de gendarmerie au printemps 2004.

Enfin, un secteur de la tour, niveau 4, a été complètement rénové et transformé pour accueillir des mineurs suite à la fermeture de la MET-La Ronde.

## **Boudry**

Comme cela avait été prévu, les huit places destinées à la semi-détention ont été définitivement fermées à fin août 2002. Ainsi, la structure de Boudry ne compte plus dans les établissements de détention du canton de Neuchâtel dès cette date. L'activité de semi-détention se déroulera uniquement à La Chaux-de-Fonds, à la nouvelle EEP-La Ronde.

## **Formation du personnel**

Les cadres du service et les directeurs des établissements ont participé à deux sorties d'études. La première s'est déroulée à Genève pour visiter des maisons pratiquant les régimes de semi-liberté et semi-détention (en vue de l'ouverture de la Ronde). La deuxième a eu lieu en France, à la prison de la Santé, à Paris.

L'accent a été mis cette année encore sur les cours de psychologie, dispensés par un psychologue spécialisé dans le domaine pénitentiaire.

Sous l'égide du CSFPP, un deuxième séminaire de deux jours a réuni tous les responsables d'autorités de placement de Suisse en janvier, et le personnel administratif d'exécution des peines en février.

## **Prison préventive**

Diplômé par le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg (CSFPP):

- 1 surveillant

Suivent une formation en cours d'emploi au CSFPP:

- 4 surveillants
- 1 surveillante

## **EEP Bellevue**

Deux surveillants ainsi qu'un surveillant-chef adjoint ont obtenu le diplôme du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg.

Une surveillante-chef adjointe, un maître d'atelier et trois surveillants ont terminé la première année de cette même formation.

Un maître d'atelier et trois surveillants ont commencé la formation en automne 2002.

Ceci signifie que douze personnes étaient absentes alternativement pour des raisons de formation (ce qui représente des absences cumulées de 63 semaines). L'établissement des horaires est difficile car souvent cinq personnes sont absentes simultanément (formation par volée) et que plusieurs semaines de cours ont lieu pendant les périodes de vacances scolaires.

Plusieurs collaborateurs ont profité de la formation continue cantonale, notamment en suivant des cours informatiques (logiciel progression).

Une formation théorique interne pour les nouveaux surveillants a été organisée notamment dans le domaine de la sécurité incendie. Pour l'ensemble du personnel, un exercice pratique de maniement des extincteurs a été organisé.

## **6.3. Office d'application des peines**

D'une manière générale, les chiffres du nombre de placements ou de journées d'exécution de peines hors canton restent stables. Il est à noter néanmoins une tendance à l'augmentation depuis 1999 du travail d'intérêt général.

**Pénitenciers et établissements**

Placements hors canton	1999	2000	2001	2002
Personnes placées	99	83	88	93

**Exécution des peines en semi-détention**

JOURNEES SEMI-DETENTION	2001	2002
Prison de Boudry	1'225	550
Prison préventive La Chx-de-Fds	1'230	534
EEP La Ronde (dès 1.09.2002)	0	815
<b>TOTAL</b>	<b>2'455</b>	<b>1'899</b>

**Travail d'intérêt général**

Travail d'intérêt général	Heures personnes	Personnes
<b>TIG 1999</b>	<b>9.207</b>	<b>143</b>
<b>TIG 2000</b>	<b>9.173</b>	<b>145</b>
<b>TIG 2001</b>	<b>12.479</b>	<b>203</b>
<b>TIG 2002</b>	<b>14.270</b>	<b>177</b>

**Journées exécution des peines hors canton 1999-2002**

Journées exécution peines hors canton	
Année	Journées
1999	12.283
2000	14.749
2001	14.426
2002	13.192
<b>Moyenne</b>	<b>13.663</b>

On observe une légère régression des journées hors canton, ce qui permet de stabiliser les coûts malgré l'augmentation des prix facturés. Rappelons qu'il s'agit de prix négociés dans le cadre du Concordat qui ne reflètent pas le prix coûtant.

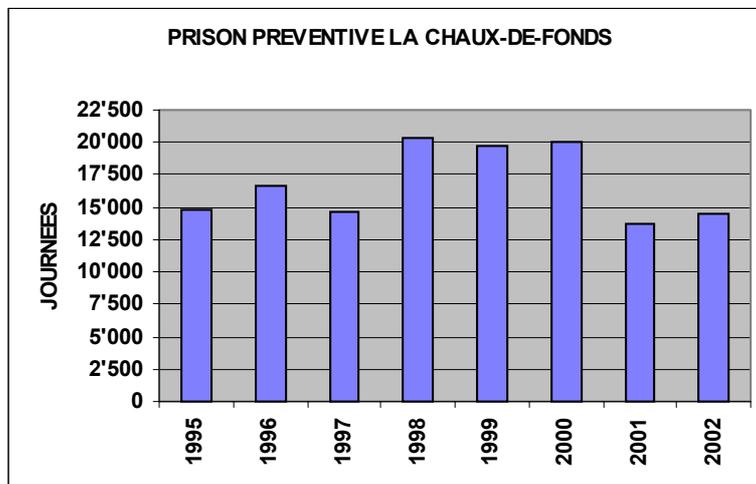
Application des peines - coûts journées hors canton		
	Montants	Prix moyen
Année 1999	1'753'022.35	142.72
Année 2000	2'142'044.80	145.23
Année 2001	2'315'249.95	160.49
Année 2002	2'294'979.20	173.97

**Prison préventive**

Au 31 décembre 2002, 33 personnes étaient en détention à la prison préventive.

**Statistiques**

Année	Journées
1995	14.822
1996	16.707
1997	14.674
1998	20.366
1999	19.713
2000	20.029
2001	13.707
2002	14.504



Répartition selon sexe	2002		2001	
Journées détention femmes	752	5.18%	675	4.92%
Journées détention hommes	13'752	94.82%	13'032	95.08%
Total	14'504	100.00%	13'707	100.00%

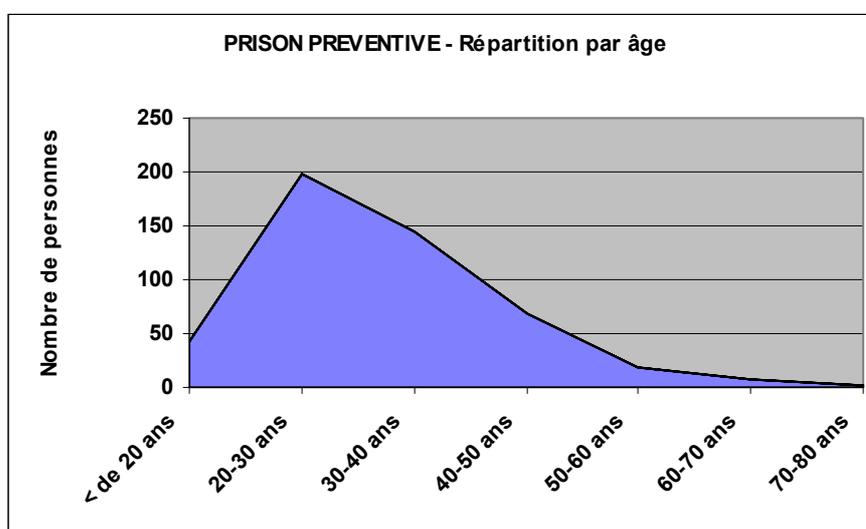
Détail journées de détention	2002	2001
Détention mineurs **	347	39
Mes.contraintes/expuls.	169	149
Récl./emprisonnement	2'047	2'950
Emprisonnement	1'382	1'326
Arrêts	131	285
Conv. amendes	203	100
Militaires	78	63
Mesures 42/43/44	431	370
Semi-lib./Semi-détention ***	534	1'230
Prévention / arrêt police	8'909	6'978
Mesures 93/100bis	273	217
Totaux	14'504	13'707

\*\* ouverture du secteur "mineurs" début juin 2002

\*\*\* auxquelles il faut ajouter 815 journées exécutées à l'EEP-La Ronde

Données particulières	2002	2001
Effectif moyen	40	38
Durée séjour moyen (jours)	30	29
Séjours inférieurs à 8 jours	214	199

Répartition selon origine	2002		2001	
Neuchâtelois(es)	142	29.46%	139	29.39%
Confédéré(e)s	25	5.19%	25	5.29%
Etranger(ère)s	315	65.35%	309	65.33%
Total	482	100.00%	473	100.00%



### Détenus

De manière générale, rappelons que le taux d'occupation d'une prison préventive est totalement aléatoire dans la mesure où il dépend de l'activité criminelle, des actions policières et des besoins des enquêtes menées par les juges d'instruction. On peut ainsi observer des variations importantes d'une année à l'autre.

Si les chiffres sont semblables à ceux de 2001, il faut souligner l'augmentation sensible de journées en détention préventive due à des délits graves.

Faute de pouvoir placer certains condamnés dans des pénitenciers (transferts disciplinaires), nous avons hébergé pendant une longue période des détenus dangereux. Cette situation était particulièrement délicate, car l'établissement vétuste ne présente pas une sécurité suffisante, ce qui a nécessité une surveillance encore accrue.

Le déplacement des peines exécutées en semi-détention à l'établissement La Ronde a permis au mois de juin l'ouverture d'un secteur de quatre cellules pour la détention de "mineurs".

Ce secteur a connu un taux d'occupation de 40% (347 journées de détention) avec 24 mineurs d'une moyenne d'âge de 17 ans et une durée de détention moyenne de 17 jours d'incarcération.

### Aménagements

Après une évasion déjouée, des barreaux inadaptés ont dû être remplacés. Un autre secteur, qui n'était pas équipé de barreaux, a été renforcé par l'installation de ceux-ci.

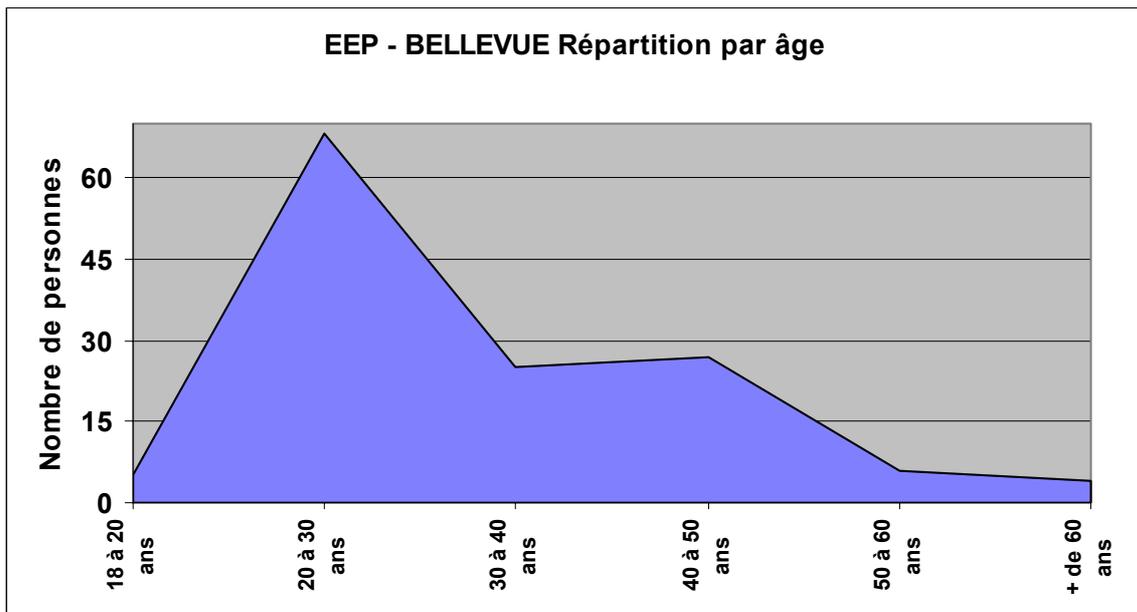
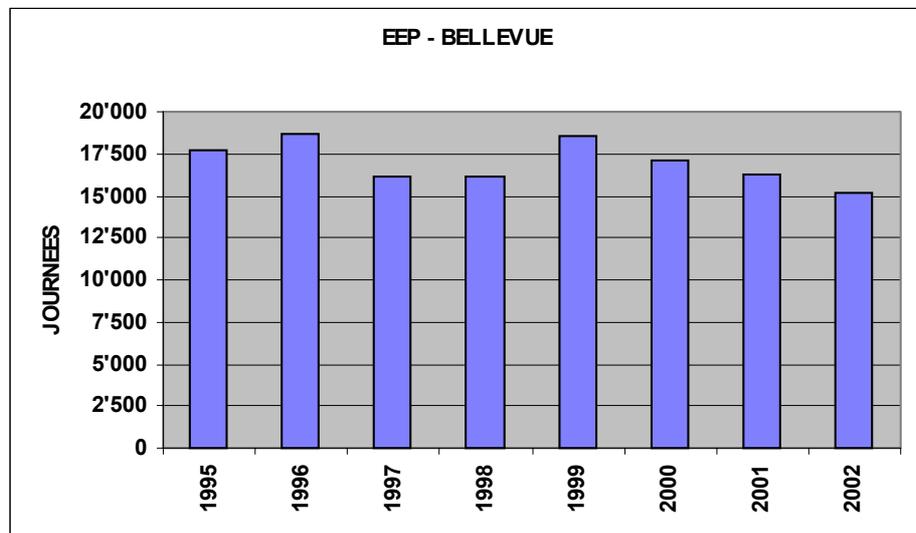
Les locaux de la centrale ont été réaménagés par le personnel. Cela a permis d'améliorer le cadre de travail.

Un secteur de la tour, niveau 4, a été complètement rénové et transformé pour accueillir des mineurs. Les travaux ont été accomplis en partie par les détenus et le personnel de la prison générant ainsi des économies substantielles. Les coûts ont été absorbés par le budget ordinaire d'entretien du service (environ 15.000 francs).

## 6.4. EEP Bellevue

### Statistiques

Année	Journées
1995	17.697
1996	18.666
1997	16.124
1998	16.175
1999	18.565
2000	17.116
2001	16.298
2002	15.190



Répart. journées effectuées par autorités placement		%
Berne	0	0.00%
Fribourg	1964	12.93%
Genève	4397	28.95%
Jura	570	3.75%
Neuchâtel	7092	46.69%
Tessin	0	0.00%
Vaud	770	5.07%
Valais	397	2.61%
<b>TOTAL</b>	<b>15190</b>	<b>100.00%</b>

### **Personnel**

Un surveillant-chef adjoint (diplômé du CSFPP) ainsi qu'un surveillant ont quitté l'EEP Bellevue afin d'intégrer la nouvelle équipe de EEP La Ronde. Un autre surveillant a démissionné pour entrer à police locale de Peseux. Trois personnes ont pu être engagées, dont une en remplacement d'un surveillant-maître d'atelier parti à la retraite fin 2001.

La surveillante-maîtresse d'atelier chargée de la buanderie a été nommée surveillante-cheffe adjointe, responsable des ateliers. Ainsi, l'élément féminin est aussi représenté dans la direction élargie de l'établissement.

Une infirmière en formation a effectué un stage sous la responsabilité de l'infirmière. C'est une première pour l'établissement.

La pasteure, très appréciée, nous a malheureusement quitté fin 2002. Ce poste n'a pas encore pu être repourvu.

L'animateur, dépendant du service de Probation, a également démissionné. En 2001 et 2002, des surveillants formés ont quitté EEP Bellevue afin de continuer de travailler au sein d'un autre établissement du Service pénitentiaire, soit à la prison préventive, soit à l'EEP La Ronde. Pour cette raison, la situation actuelle perdurera pendant plusieurs années encore jusqu'à ce que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices soient formés.

### **Détenus**

Pendant l'année 2002 il n'y pas eu d'incidents graves à déplorer (évasions, suicides par ex.). Malgré ce constat positif, il faut souligner que la personnalité des détenus est de plus en plus problématique. Beaucoup souffrent de problèmes psychiques importants, d'autres ont des problèmes de dépendance (toxicomanie, alcoolisme).

Le traitement des problèmes psychiques ou psychiatriques est extrêmement difficile, faute de moyens adéquats (le psychiatre intervenant à peine à la hauteur de 5%) et le psychologue du service de probation ne peut pas remplacer un médecin-psychiatre.

Une solution se dessine cependant avec la création à Perreux d'un poste de psychiatre qui interviendra spécifiquement dans le domaine pénitentiaire.

Une lutte continuelle est menée contre la consommation de psychotropes (abus de médicaments et usage du cannabis). Il y a eu peu de cas concernant l'utilisation de drogue(s) dure(s), grâce à des contrôles fréquents, mais une saisie importante a quand même pu être faite.

Un nouveau système de distribution des médicaments a été introduit afin d'améliorer le contrôle. Des prises d'urine et des fouilles (personnes et cellules) ont permis de limiter l'usage de tous ces produits. Il faut relever l'excellence de la collaboration avec la police cantonale.

Malgré tous ces efforts, il est impossible d'arriver à une situation vraiment satisfaisante, c'est à dire à l'absence complète de tout produit stupéfiant.

Après une baisse au début de l'année, l'établissement a connu un taux d'occupation très élevé pendant les autres mois. Le taux moyen s'inscrit à 88,5%.

Le 31 décembre 2002, il y avait 74% d'étrangers à l'EEP Bellevue (85% le 30 septembre), ce qui correspond à une augmentation sensible du pourcentage d'étrangers par rapport à l'année précédente (31.12.2001: 59 % d'étrangers).

	<u>31.12.2001</u>	<u>31.12.2002</u>
Europe de l'Ouest	31%	14%
Afrique (sans Maghreb)	13%	29%
Balkans	6%	7%
Maghreb	3%	12%
Russie	3%	5%
Europe de l'Est	0%	5%
Amérique du sud	3%	0%
Proche-orient	0%	2%
<b>Suisse</b>	<b>41%</b>	<b>26%</b>

L'évolution la plus flagrante est l'augmentation des Africains. Le nombre des personnes détenues en provenance des Balkans s'est stabilisé à un niveau bas. En revanche, on constate une croissance de la population carcérale en provenance de l'Europe de l'Est, y compris la Russie.

Comme établissement concordataire, la moitié environ des places de l'EEP Bellevue est occupée par des détenus placés par les cantons romands ou le Tessin. La collaboration avec les autres cantons est très bonne.

Les diverses provenances et les condamnations hétérogènes forment un mélange potentiellement explosif (21 nationalités, vendeurs de drogue et toxicomanes sous le même toit, personnes potentiellement perturbées psychiquement, délinquants sexuels, etc.). Pourtant, l'année 2002 s'est bien passée au niveau des détenus, grâce à une attention constante.

### **Organisation**

A la suite de l'ouverture de EEP La Ronde à La Chaux-de-Fonds, Bellevue n'héberge plus de personnes en semi-liberté. Le secteur qui leur était destiné est occupé maintenant par des détenus qui arrivent à la fin de leur peine (« régime de fin de peine »).

Pendant l'année 2002, les travaux préparatoires pour le projet GESPA ont été menés avec l'office d'organisation. L'EEP Bellevue participera à ce projet dès 2003.

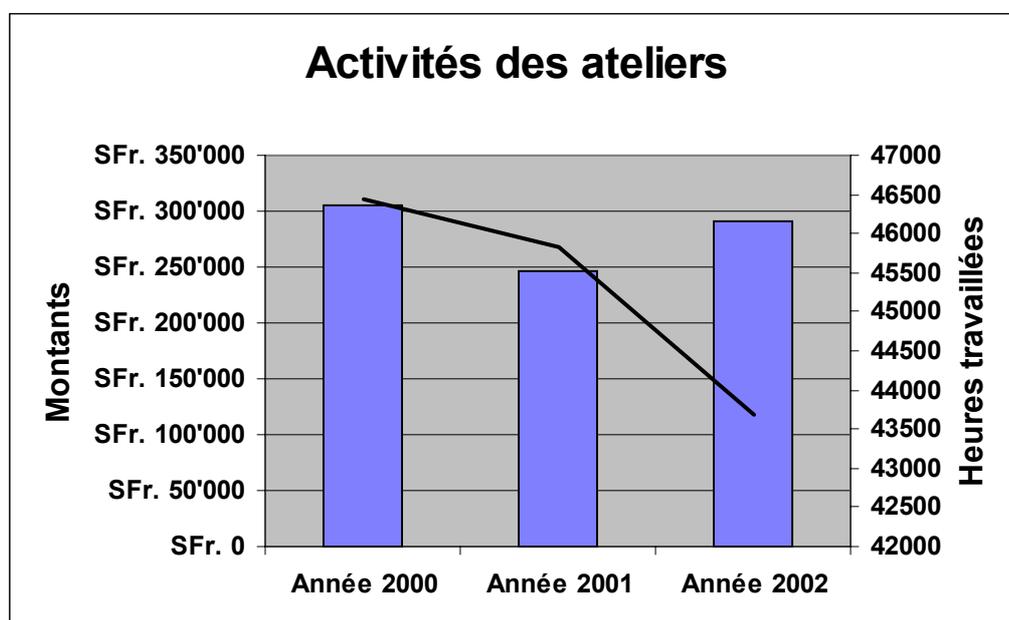
### **Ateliers**

Les détenus de l'EEP Bellevue travaillent dans les ateliers suivants:

Buanderie, repassage, menuiserie, sous-traitance, cuisine, nettoyages, jardin (en été seulement).

Globalement, on peut mettre en relief les points suivants:

- Les ateliers évoluent dans le sens de véritables ateliers de production. Néanmoins, au vu de l'état de santé de certaines personnes détenues, il est toujours nécessaire d'avoir aussi à disposition des places de travail adaptées (ateliers occupationnels).
- Le chiffre d'affaires et le volume de travail sont en augmentation.
- L'effectif des détenus travaillant dans les ateliers est plus élevé (taux d'occupation de l'établissement plus régulier, transformation de l'ex-secteur de la semi-liberté).
- Afin de maintenir et développer encore les ateliers, il sera nécessaire de remplacer certaines machines.
- Pour l'atelier de sous-traitance, le volume de travail est encore trop irrégulier.
- Plusieurs nouvelles règles ont pu être mises en place, notamment quant au linge de l'établissement, au pécule (l'aspect du mérite est davantage pris en compte) et aux retards pour le début du travail (sanctions claires).



La ligne représente l'évolution des heures et les histogrammes celle du chiffre d'affaires

Malgré près de 3.000 heures de travail en moins qu'en 2000 (liées à la diminution des places de 60 à 47), le chiffre d'affaires 2002 a été quasi le même qu'en 2000, grâce à une augmentation de la productivité. La baisse des heures travaillées (ligne noire du graphique) par rapport au chiffre d'affaires réalisé (tubes) démontre une productivité accrue.

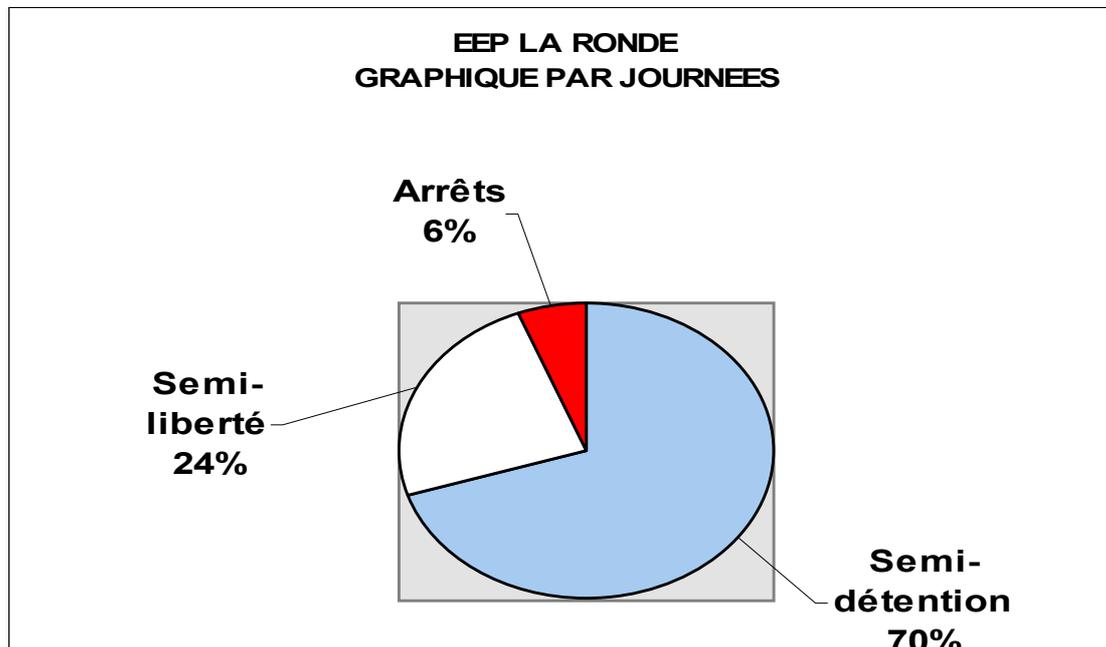
Chiffre d'affaires ateliers	Montants	Nb heures	Journées
Année 2000	305'700.00	46'447	17'116
Année 2001	246'356.00	45'829	16'298
Année 2002	290'443.00	43'694	15'190

Le domaine du travail en prison est en évolution permanente. Plusieurs projets seront à poursuivre en 2003.

## 6.5. EEP-La Ronde (en fonction depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002)

### Statistiques

Détail journées		
Semi-détention	815	70.14%
Semi-liberté	280	24.10%
Arrêts	67	5.77%
<b>TOTAL</b>	<b>1162</b>	<b>100.00%</b>



Le nouvel établissement d'exécution des peines La Ronde (EEP-La Ronde) a débuté son activité durant le mois d'août.

Ce premier mois a permis à deux collaborateurs de l'ancienne MET désireux de participer au nouveau projet d'équiper, de réparer et de mettre en état le matériel et le mobilier, de nettoyer les chambres et les locaux avant de travailler comme surveillants dans la nouvelle structure.

Le nouveau directeur et son adjointe (ancienne éducatrice de la MET) se sont chargés de rédiger les règlements, de préparer tous les documents internes et prévoir l'organisation générale de l'établissement.

La structure de l'établissement – composée de différents secteurs - permet de recevoir des personnes en exécution de peine sous les régimes de semi-liberté, semi-détention et des arrêts (très courtes peines fermes).

La capacité d'accueil est de 18 personnes détenues (16 hommes ainsi que 2 femmes).

La surveillance de 23 h 00 à 7 h 00 a été confiée à une entreprise privée, ce qui a permis de garantir une bonne sécurité durant la nuit sans avoir à gérer les problèmes liés à la gestion des gardes nocturnes (vacances, maladie, formation etc.). Cette solution est également plus économique.

L'expérience de quelques mois a permis de valider l'adéquation de ce choix.

Une partie du rez-de-chaussée a été attribuée au service de probation. Ces locaux indépendants permettent à cet office de posséder une antenne à La Chaux-de-Fonds même si, pour l'instant, occupé par d'autres missions importantes, ce service n'intervient pas à La Ronde pour le suivi des personnes en détention.

La formation d'éducatrice de l'adjointe de direction permet d'effectuer le suivi social des personnes placées à La Ronde.

L'engagement progressif du personnel (1<sup>er</sup> octobre, 15 octobre, 1<sup>er</sup> novembre) a permis à l'établissement de peaufiner la prise en charge des personnes détenues dont le nombre est également allé croissant.

Depuis début décembre, des personnes condamnées ayant choisi le Travail d'Intérêt Général (TIG) peuvent exécuter des activités sur bois dans nos ateliers. Un surveillant-maître d'atelier organise et suit tous les «tigistes».

Si, du lundi au vendredi, les repas du soir sont fournis par la prison préventive, à midi, les surveillants se chargent de les préparer.

Durant le week-end, les détenus sont sollicités pour confectionner les repas et, très souvent, ceux-ci proposent et réalisent eux-mêmes entièrement les mets.

Deux soirées à thèmes, avec participation obligatoire pour toutes les personnes détenues ont été organisées par la direction. La première au mois de novembre s'est déroulée avec deux représentants des AA (alcooliques anonymes) qui ont expliqué la raison de leur association et ont apporté des témoignages. La deuxième réunion, tenue au mois de décembre, a permis à une personne détenue de présenter un exposé. Ces deux soirées ont été bien suivies et ont apporté beaucoup à chacun.

Le soir ou le week-end, les personnes détenues forment des groupes car la vie en communauté est encouragée. Divers jeux de société sont pratiqués ainsi que les activités sportives réalisables dans l'établissement (squash, ping-pong par ex.).

Les moins sportifs regardent la TV ou participent à des discussions d'ordre général au réfectoire.

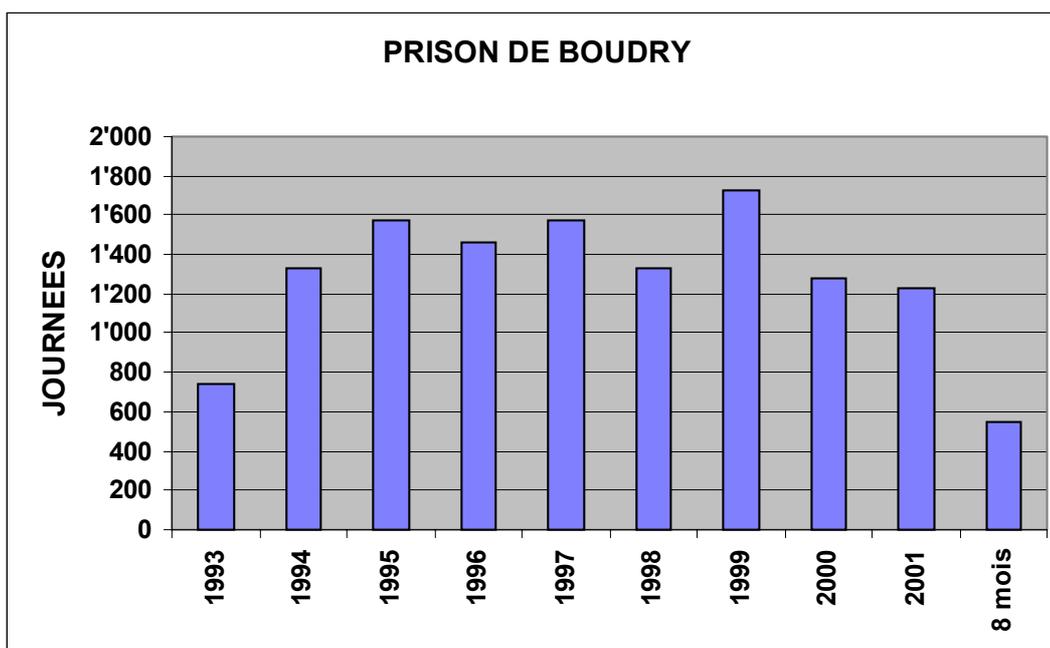
Les personnes détenues au bénéfice de la semi-détention et de la semi-liberté paient une pension proportionnelle à leur salaire (10% du salaire brut). Outre l'aspect éducatif et équitable, cela permet de diminuer le coût global de la journée de détention.

## 6.6. Boudry

La structure de Boudry qui abritait depuis 1993 l'exécution des peines en semi-détention a été fermée à la fin du mois d'août 2002. Le tableau ci-après récapitule les journées en régime de semi-détention, ceci jusqu'à la fermeture.

### Statistiques

Année	Journées
1993	739
1994	1'327
1995	1'576
1996	1'464
1997	1'569
1998	1'332
1999	1'730
2000	1'282
2001	1'225
8 mois	550



## 6.7. Conclusions

L'exercice 2002 aura été une année intense et parfois difficile, marquée d'abord par la fermeture de la MET et la création de l'EEP-La Ronde, puis par la restructuration de l'office d'application des peines. L'année 2003 verra un service enfin véritablement opérationnel avec des structures adaptées pour l'exécution des peines et sera le point de départ du projet de la nouvelle prison préventive qui entrera dans une phase plus concrète.

L'aboutissement du nouveau concordat pour la détention des mineurs – et la perspective d'une participation neuchâteloise sous la forme d'un établissement – permettra de dimensionner les futures structures carcérales et d'atteindre une masse critique suffisante.

## **7. SERVICE DE PROBATION**

### ***Introduction***

Le service de probation a poursuivi son travail de consolidation des prestations dans les établissements de détention et dans le cadre des mandats de patronage, prestations mises en place dans le courant de l'année 2000.

La confirmation de l'augmentation des mandats de patronage confiés par la justice et par les autorités administratives et la nouvelle mission de prise en charge des mineurs en détention ont nécessité la définition de priorités qui seront présentées dans le présent rapport.

L'année 2002 a toutefois été particulièrement marquée par les changements intervenus dans le domaine de la détention des mineurs, dont le suivi social a été confié au service de probation.

Les objectifs de travail tels que la mise en œuvre d'une prise en charge pluridisciplinaire, l'amélioration des prestations telles que la formation, la poursuite du travail de collaboration avec l'ensemble des partenaires cantonaux concernés par la prise en charge des délinquants, la formation de l'équipe dans le cadre d'une supervision et, surtout, la mise en œuvre de la nouvelle mission de prise en charge des mineurs ont été les points forts de l'année 2002.

### **7.1. L'intervention en prison préventive**

#### ***La prise en charge psychosociale des adultes***

L'encadrement des adultes en prison préventive s'est vu renforcé par la mise en place d'une collaboration plus intense avec la justice et plus particulièrement avec les juges d'instruction. En effet, dans une perspective de prévention de la récidive et lorsque les conditions à la libération évaluées par les juges d'instruction sont remplies, un encadrement psychosocial assorti de règles de conduite est prévu afin de garantir à la fois un soutien relationnel et psychologique si nécessaire, mais aussi un contrôle social.

Dans cette perspective, une information sous la forme d'un rapport social ou psychosocial, si la personne est suivie sur le plan psychologique également, est établi et permet ensuite à l'autorité de jugement d'avoir une vue d'ensemble du processus de suivi durant la détention préventive et en libération provisoire.

Ce mode de fonctionnement n'est pas systématisé dès lors qu'il nécessiterait des moyens plus importants, mais il offre des pistes intéressantes en matière de prévention de la récidive et d'information au tribunal compétent.

#### ***La prise en charge sociale des mineurs***

L'intervention du service de probation s'est par ailleurs développée dans le cadre de la détention des mineurs. En effet, à la suite de la fermeture de la Maison d'éducation au travail (MET), des mesures transitoires ont été prévues afin d'offrir aux autorités tutélaires des possibilités de placement de mineurs en détention préventive ou en exécution de peine. Ce secteur, aménagé à la prison préventive, s'est ouvert dès le mois de juin 2002 et la prise en charge sociale des mineurs en détention a été confiée au service de probation. Un poste supplémentaire, prévu pour assurer le suivi des mineurs en détention et le suivi dans le cadre de la nouvelle maison de régime de fin de peine "la Ronde" a été transféré de la Maison d'éducation au travail au service de probation, ceci dès septembre 2002.

La détention de mineurs en secteur fermé étant l'exception, son organisation a été prévue sur la base des statistiques de la justice prévoyant 120 journées par année. Trois mois après l'ouverture du secteur, 160 journées de détention étaient déjà effectuées (cf. statistiques du service pénitentiaire). Cette augmentation massive de ce type de placement trouve son explication dans l'augmentation de la délinquance des mineurs et du type de délit commis, lesquels requièrent des mesures plus fermes en matière de sécurité publique. Ce phénomène d'augmentation de la délinquance des mineurs n'est pas particulier au canton de Neuchâtel. Il s'observe dans l'ensemble des cantons suisses.

Compte tenu de la charge de travail plus importante que prévue, une priorité sur le suivi des mineurs a été mise, abandonnant provisoirement le suivi social à "La Ronde", assuré à l'interne, et le suivi social dans le cadre du travail d'intérêt général.

La récente mise en place de cette prestation ne permet pas encore de faire une évaluation du taux d'occupation sur le long terme. Toutefois, les statistiques des neufs premiers mois montrent que, en moyenne, deux mineurs y séjournent en permanence. (cf. statistiques du service pénitentiaire).

Un premier constat peut être fait concernant la prise en charge des mineurs en détention et l'évolution du type de délinquance, laquelle a montré un changement notable. En effet, dans une majorité de cas, les mineurs placés en détention préventive sont récidivistes. Ils sont incarcérés à la suite de la commission de plusieurs délits, parfois de nature différente. L'âge de commission du premier délit s'est par ailleurs abaissé. Les types de délit ainsi que les modes opératoires peuvent s'assimiler à ceux des adultes, avec une particularité de plus en plus marquée, soit le fonctionnement "en bande".

En terme de problématiques, de nombreux manques en matière d'éducation, de références familiales ou encore de difficultés d'intégration sont observables. Des similitudes peuvent être relevées dans de nombreux cas. Les fonctionnements psychiques montrent des déficits identitaires, une grande fragilité de l'estime de soi et une intolérance à la frustration. Les comportements violents, qui caractérisent l'évolution de ce type de délinquance, représentent dès lors une défense contre ces menaces sur l'identité et le passage à l'acte peut être compris comme une tentative vaine de calmer les angoisses massives. L'appartenance à un groupe et le fonctionnement en bande, très fréquent, tentent également de pallier à ses manques et donnent aux jeunes le sentiment d'être "forts et puissants". Les déficits scolaires sont également importants, créant une entrave à un projet d'insertion sociale, d'acquisitions de base sur le plan scolaire, parfois de projet professionnel.

Un travail de collaboration avec l'ensemble des domaines concernés par la délinquance des mineurs, soit la justice, la police, le service des mineurs, les institutions spécialisées, le service pénitentiaire et le service de probation, est par conséquent indispensable pour coordonner les interventions et répondre à cette problématique.

Le groupe de travail chargé d'examiner la motion Haefliger aura pour tâche de faire des propositions quant à une nouvelle organisation de la justice des mineurs, en lien avec le nouveau code pénal, répondant encore mieux aux besoins de la problématique des jeunes délinquants dans le canton.

## **7.2. L'intervention en exécution de peine**

Dans le cadre de l'EEP Bellevue, le service de probation a plus particulièrement travaillé à l'amélioration de la prestation de formation.

Pour rappel, la formation en milieu carcéral neuchâtelois a pour objectif un renforcement des acquisitions scolaires de base, le travail plus ciblé sur des matières demandées afin d'entrer en apprentissage, l'acquisition de connaissance de base en informatique ou encore l'alphabétisation pour des personnes ayant un déficit scolaire très important. Le niveau de formation des détenus étant variable, les projets sont généralement individualisés.

Une réflexion a été menée avec l'équipe de l'EEP Bellevue, les maîtres d'atelier, le personnel de surveillance et la formatrice afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation des personnes détenues. Cet encadrement permet de mieux évaluer les compétences, les besoins et la motivation des personnes détenues en matière de projet de formation.

Concernant le suivi social des détenus hors canton, compte tenu de la charge de travail globale du service, des priorités ont été mises sur les établissements de détention tels que les établissements de la plaine de l'Orbe, Bellechasse et Crêtelongue où sont placés une majorité de détenus neuchâtelois. Les détenus étant déjà encadrés par un service social et médical à l'interne des établissements précités, le service de probation a poursuivi le travail de lien avec le canton de domicile et de jugement dans la perspective d'une préparation de sortie.

### 7.3. L'encadrement des personnes sous mandat 47 CPS (mandats de patronage)

Depuis 1998, le nombre des mandats a passé d'une moyenne d'environ 90 mandats à une moyenne annuelle de 152 mandats pour 2001 et 2002. Le volume des mandats est par conséquent quasi stable depuis trois ans, notamment si l'on fait abstraction des mandats volontaires.

Ces résultats s'expliquent par le fait que les prestations du service de probation répondent certainement à un besoin pour la justice et pour les autorités administratives. D'autre part, un travail de collaboration et d'échange se poursuit depuis 1999, aussi bien avec l'office d'application des peines que la commission de libération, les juges d'instruction, les juges des tribunaux de premières instances et des autorités tutélaires.

Par ailleurs, la prise en charge continue a permis de mieux suivre les dossiers durant l'ensemble du processus pénal afin d'assurer le suivi psychosocial entre les différentes instances judiciaires. Les projets de réinsertion socioprofessionnelles peuvent de la sorte s'inscrire dans la durée, de manière à limiter dans la mesure du possible le risque de récidive.

### 7.4. Volume des mandats

	1999	2000	2001	2002
<b>Officiels</b>	84	107	111	106
<b>Transmis</b>	20	18	19	17
<b>Reçus</b>	11	9	10	9
<b>Volontaires</b>	12	12	14	20
<b>Totaux</b>	<b>127</b>	<b>146</b>	<b>154</b>	<b>152</b>

### 7.5. La probation sous le plan national

La Conférence suisse des directeurs et directrices des services de probation, dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal prévue en 2005, poursuit son travail de définition des standards suisses en matière de prestations. Dans le courant du printemps 2003, un texte contenant les principes éthiques, les prestations, les orientations en matière de compétences et de formation des collaborateurs sera soumis à la conférence. Il devra ensuite être soumis aux conseillers(-ères) d'Etat en charge du service de probation de chaque canton.

Finalement, il faut relever que lors de la création du service de probation en 1999, le principe de la prise en charge continue a été retenu comme référence et son concept a été mis en place sur cette base. Ce principe a été pris en compte par le nouveau code pénal (art.96 CPS). Le canton de Neuchâtel répond par conséquent en majeure partie aux exigences de la nouvelle loi.

## 8. SANTE PUBLIQUE

### 8.1. Service de la santé publique

Il convient de rappeler que le Service de la santé publique produit un rapport annuel détaillé dans lequel est relaté l'ensemble de ses activités. De plus, des publications spécifiques complémentaires sont mises à la disposition des partenaires. Elles présentent les statistiques et comptes complets des hôpitaux, des homes subventionnés LESPAs et des services d'aides et de soins à domicile.

Aussi, le présent document donne quelques précisions sur des éléments particuliers relatifs à l'activité du service en 2002:

Lancés par la Cheffe de département en début d'année 2001, les travaux d'élaboration d'une **convention collective de travail (CCT santé 21)** se sont intensément poursuivis durant l'année 2002. Le projet réunit les partenaires autour d'une table de négociation, soit les organisations faïtières des employeurs du secteur sanitaire subventionné et les organisations syndicales et professionnelles représentant le personnel du domaine de la santé. Le Conseil d'État a mis des ressources à disposition du projet et un groupe d'appui a été créé au Service de la santé publique sous la direction d'une cheffe de projet. Une première version de la convention a été rédigée par un groupe de travail. C'est sur ce texte que les négociations ont débuté. Un second groupe de travail s'attache à définir un modèle de description et d'évaluation de fonction ainsi qu'un système de rémunération. Enfin, un troisième groupe s'occupe plus particulièrement du cadre et du climat de travail. Les travaux avancent dans un climat respectueux et dans un esprit constructif.

**Le déploiement de la planification hospitalière** s'est poursuivi sur le terrain. Le Département de chirurgie intégrée entre l'Hôpital Cadolles-Pourtalès et l'Hôpital de La Providence est entré en fonction. Chaque unité concentre son activité sur un type de prise en charge. Les traitements de chirurgie orthopédique planifiée sont notamment concentrés sur le site de la Providence.

Le service de chirurgie de l'Hôpital de La Béroche a fermé ses portes en décembre 2002, l'activité devant être transférée principalement sur le site de La Providence. Le personnel touché par la fermeture du service a, dans la très grande majorité des cas, trouvé de nouvelles places au sein de l'Hôpital même et dans d'autres institutions du canton. L'Hôpital de La Béroche s'oriente vers une mission de centre de réadaptation et renforce sa spécialisation sur la prise en charge des personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire et d'autres problèmes de type psychosomatiques, ainsi que le traitement de la douleur.

Le Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP) est en cours de construction. Selon la planification, celle-ci devrait se terminer en 2005. Le transfert des services s'échelonne dans le nouveau bâtiment au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ce n'est qu'une fois le NHP terminé que les derniers éléments de la planification pourront être réalisés, à savoir la fermeture des services de maternité et de chirurgie de l'Hôpital de Landeyeux et la désaffectation du site des Cadolles.

**Le Centre d'information, de gestion et d'économie de la santé (CIGES)** est opérationnel depuis l'été 2002. Il s'agit d'un organe de gestion au service des institutions de santé et pour l'instant plus particulièrement des hôpitaux. Les fonctionnalités de la Centrale d'Encaissement des Hôpitaux ont été reprises par le CIGES qui doit également étendre ses prestations aux questions de gestion du contentieux pour les institutions, de centralisation des développements informatiques du domaine de la santé.

En application de la Loi de santé, le Conseil d'État a arrêté **deux nouveaux règlements** qui sont entrés en vigueur durant l'été 2002. Il s'agit du Règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) et du Règlement d'exécution de la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées (RELESPA). D'une part, il s'agissait de définir les critères limitant l'autorisation à pratiquer aux seuls établissements qui remplissent les conditions minimales nécessaires pour exercer une activité dans le domaine de la santé. D'autre part, sont précisés les éléments qui permettent de reconnaître les institutions d'utilité publique. Enfin, les règlements précisent les critères utilisés pour fixer les montants des aides financières des pouvoirs publics aux institutions et/ou aux pensionnaires pris en charge dans les institutions de santé. Ces deux textes fixent dans une base légale solide les instructions appliquées par le DJSS au travers de sa pratique et de sa jurisprudence.

Les travaux relatifs à l'harmonisation des **contrats des médecins-cadres des hôpitaux** se sont poursuivis au sein du groupe de travail ad-hoc qui réunissait les représentants des médecins, des directions des hôpitaux et de la santé publique. Il s'agit principalement de définir les principes de la rémunération de ces professionnels et leurs conditions de travail. Un document de consensus a été rédigé par le groupe de travail et a été soumis à l'appréciation de la Cheffe de département. Certains points doivent encore faire l'objet d'éclaircissements, notamment les conséquences financières de la mise en application de ce document qui ne sont pas encore clairement connues.

Le groupe de travail chargé d'élaborer une **convention relative au statut et aux conditions de travail des médecins assistants et des chefs de clinique** a oeuvré activement en 2002. Cette problématique doit être placée dans le contexte général de la législation suisse, plus précisément la soumission future des médecins assistants et des chefs de cliniques à la Loi sur le travail. Il s'agit de créer les conditions qui permettent de réduire progressivement le nombre d'heures de travail de cette catégorie professionnelle pour atteindre un horaire hebdomadaire de 50 heures au maximum. Une proposition de statut a été produite et devrait entrer en vigueur en mai 2003.

Plusieurs **services d'aide et de soins à domicile** ont poursuivi leur processus de réorganisation des équipes et de partage des tâches entre la Fédération des Fondations et Centres de santé régionaux. Les volontés poursuivies sont d'améliorer la coordination par la création d'équipes de soins intégrés et de centraliser les tâches administratives à la Fédération. Il s'agit d'augmenter l'efficacité de l'entier du système par une centralisation de certaines tâches répétitives. La volonté est également d'améliorer la qualité du service en favorisant la collaboration entre les différentes professions qui oeuvrent dans le domaine. Les Centres de santé devraient pouvoir concentrer leurs efforts sur leurs actions de base, soit de fournir des prestations aux bénéficiaires.

La **convention d'hospitalisation liant les hôpitaux et les assureurs-maladie** a été dénoncée pour le 31 décembre 2002. Cette convention qui fixe la rémunération des prestations de l'assurance de base dans les hôpitaux neuchâtelois a dû être renégociée. Un compromis a été trouvé de justesse, mais la nouvelle convention, qui couvrira la période 2003, 2004 et 2005, n'a pas pu être signée avant la fin de l'année pour des questions de temps. Cette étape sera réalisée en début 2003 et le Conseil d'État sera appelé à la ratifier rapidement.

La **convention neuchâteloise des soins à domicile**, qui fixe les tarifs de la prise en charge des frais de l'aide et des soins à domicile par l'assurance de base, n'avait pas été signée par plusieurs assureurs. Un recours déposé en janvier 1999 contre l'arrêté du Conseil d'État approuvant le tarif était en instance de décision. Le Conseil fédéral, qui a rendu son verdict en décembre 2001, fixe de nouveaux tarifs relativement plus proches de ceux de la convention que des prétentions des recourants.

Le Conseil fédéral a mis en vigueur le 4 juillet 2002 une **ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie**. Ce texte, d'une durée de validité de trois ans, donne la possibilité aux cantons de soumettre l'installation des prestataires de santé à une "clause du besoin". Le canton de Neuchâtel a décidé de ne soumettre à l'ordonnance fédérale que les médecins qui désirent s'installer en cabinet. Les autres professions étant, par arrêté du Conseil d'État, exclues du champ d'application.

Le Service de la santé publique collabore activement à la vie de l'**Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux** par l'intermédiaire d'un représentant figurant au nombre des membres de son Comité directeur. En outre, il participe au Groupe dit "Rénovation" chargé de procéder aux études relatives à la transformation et à la rénovation des pavillons de l'institution.

En dehors du règlement des problèmes et des affaires courantes inhérents à la vie de toute institution qui sont de son ressort, le Comité directeur s'est préoccupé d'établir un rapport à l'intention de la cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité, relatif à une autonomisation partielle de l'Hôpital de Perreux. L'objectif de cette étude est de poser les fondements nécessaires à une meilleure synergie de l'établissement avec le réseau psychiatrique du canton. S'agissant de premières propositions, la réflexion doit se poursuivre ces prochaines années.

Année après année, l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux voit se dérouler sur son site la réalisation des travaux de transformation et de rénovation de ses pavillons. En 2002, c'est le pavillon Les Buis qui est en transformation et l'achèvement des travaux est prévu pour l'an prochain. Le terme de l'ensemble des travaux se situe aux environs de 2005.

### **Législation**

En date du 21 août 2002, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de santé, le 6 février 1995, nous ne disposons d'aucune base légale générale en matière d'autorisation d'exploitation et de surveillance des institutions. Deux textes légaux avaient néanmoins été mis en place, à savoir le règlement provisoire sur les hôpitaux, cliniques et établissements spécialisés dans le canton de Neuchâtel, du 3 juillet 1996 et l'arrêté concernant la surveillance des structures d'hébergement et d'accueil de personnes adultes, âgées, handicapées ou dépendantes, du 10 janvier 2000.

Ces deux textes ont été abrogés à l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

A la même date, le Conseil d'Etat adoptait un nouveau règlement d'exécution de la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées.

Ce texte était destiné à remplacer celui du 28 mai 1974, devenu désuet avec les années.

Une consultation extensive de ces deux textes a eu lieu entre les mois de décembre 2001 et de mars 2002, consultation durant laquelle les partenaires ont eu l'occasion de s'exprimer sur les versions provisoires desdits règlements.

Suite à cette consultation, des contacts directs ont été pris avec les associations faïtières ayant émis le plus de remarques substantives, en l'espèce l'ANIPPA (Association neuchâteloise des institutions privées pour personnes âgées) et l'ANEM (Association neuchâteloise des établissements pour malades). Les commentaires de tous les partenaires ont été soigneusement examinés et les textes amendés de manière significative depuis la version mise en consultation.

\* \* \* \* \*

En date du 15 octobre 2002, le Conseil d'Etat a adopté un nouvel arrêté désignant les autorités compétentes et fixant la procédure à suivre en matière d'interruption non punissable de la grossesse.

La modification du Code pénal suisse relative à l'interruption de grossesse a été approuvée lors de la votation populaire du 2 juin 2002. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2002, d'où l'approbation par le Conseil d'Etat de l'arrêté précité.

Ces nouvelles dispositions en matière d'interruption de grossesse ont impliqué pour le service de la santé publique l'élaboration d'un dossier d'information à l'intention de la femme qui sollicite une IVG durant les douze premières semaines de sa grossesse.

\* \* \* \* \*

Le 18 décembre 2002, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté d'application de l'ordonnance du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire.

La Conférence romande des affaires sanitaires a admis toutes les catégories de fournisseurs de prestations figurant sur l'annexe 1 de l'ordonnance fédérale à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire, hormis les médecins, toutes spécialités confondues, qui eux sont soumis à ladite ordonnance.

Ce nouvel arrêté soumet à autorisation de pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, et ceci pour trois ans, tous les médecins qui ont obtenu un droit de pratique après le 4 juillet 2002.

## **8.2. Aide hospitalière (LAIS)**

### ***Exercice 2001***

A l'image de l'évolution des coûts de la santé en général, le déficit des établissements hospitaliers du canton a subi une hausse par rapport à l'an dernier. Pour 2001, le déficit global reconnu s'élève à 148.168 millions, soit une augmentation de 11.35 millions (+ 8.3%). Vous trouverez des commentaires plus détaillés à ce sujet dans les pages suivantes.

Suite à l'accord intervenu avec les assureurs-maladie, le système de financement retenu pour les exercices 2001 et 2002 est basé sur une méthode par forfaits cas-service par hôpital. Afin d'éviter un transfert de l'activité stationnaire vers l'ambulatoire, un garde-fou a été mis en place qui prévoit la prise en charge par les assureurs d'un pourcentage des charges totales des hôpitaux (42.23%).

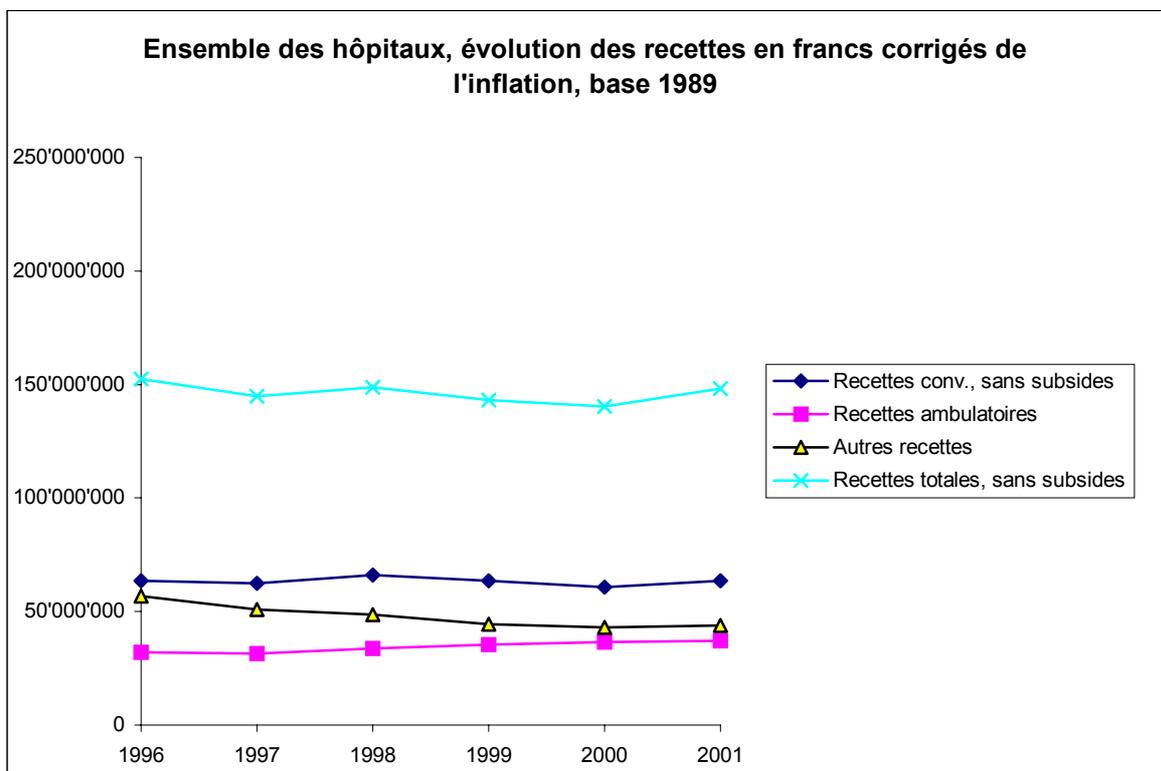
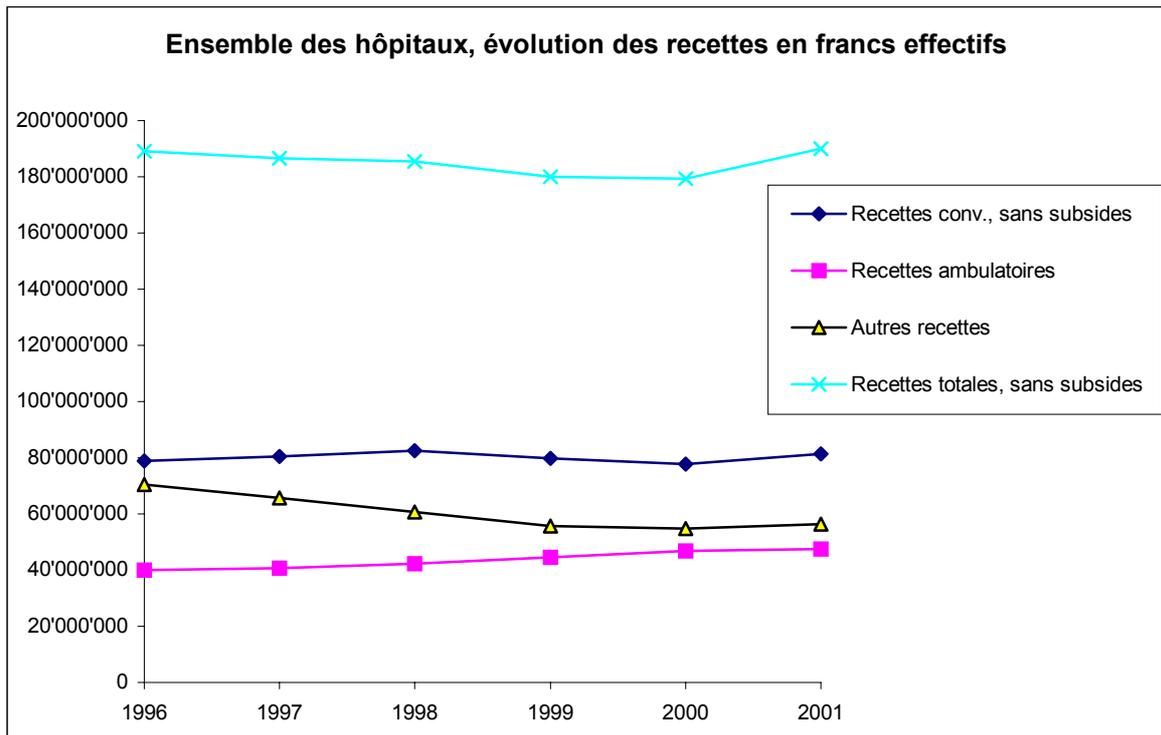
C'est donc ce montant global qui a été pris en compte pour le budget de l'Etat. Toutefois, il était impossible de connaître avant le bouclage formel des comptes des hôpitaux l'articulation exacte et le solde des montants qui résulteraient, soit à charge des assurances, soit à celle des collectivités publiques.

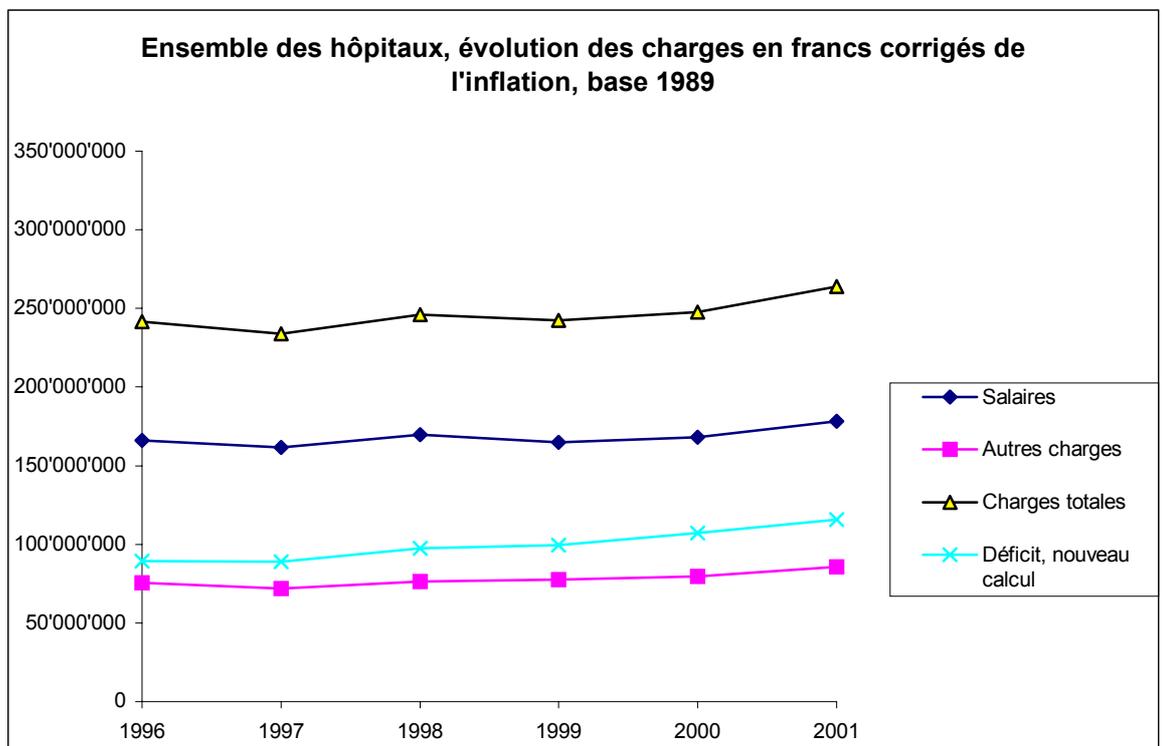
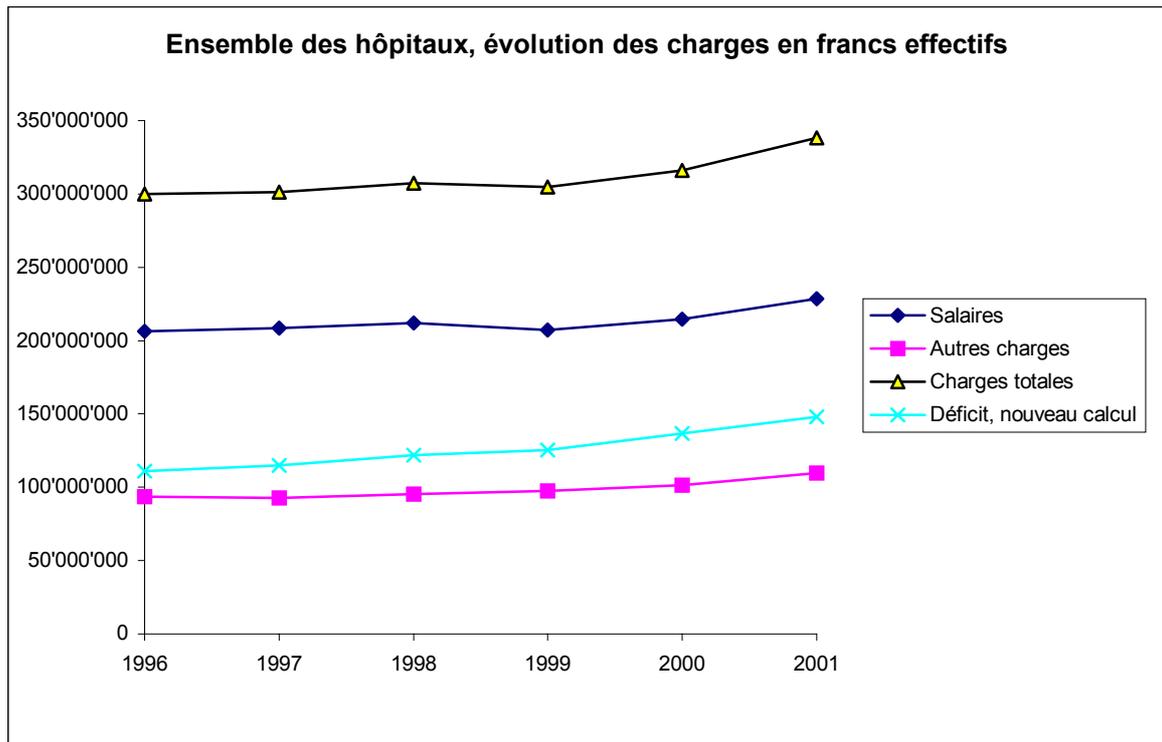
Pour 2001, le transfert n'ayant pas eu lieu, un montant complémentaire de 9.1 millions a été versé par les assurances-maladie au titre du garde-fou.

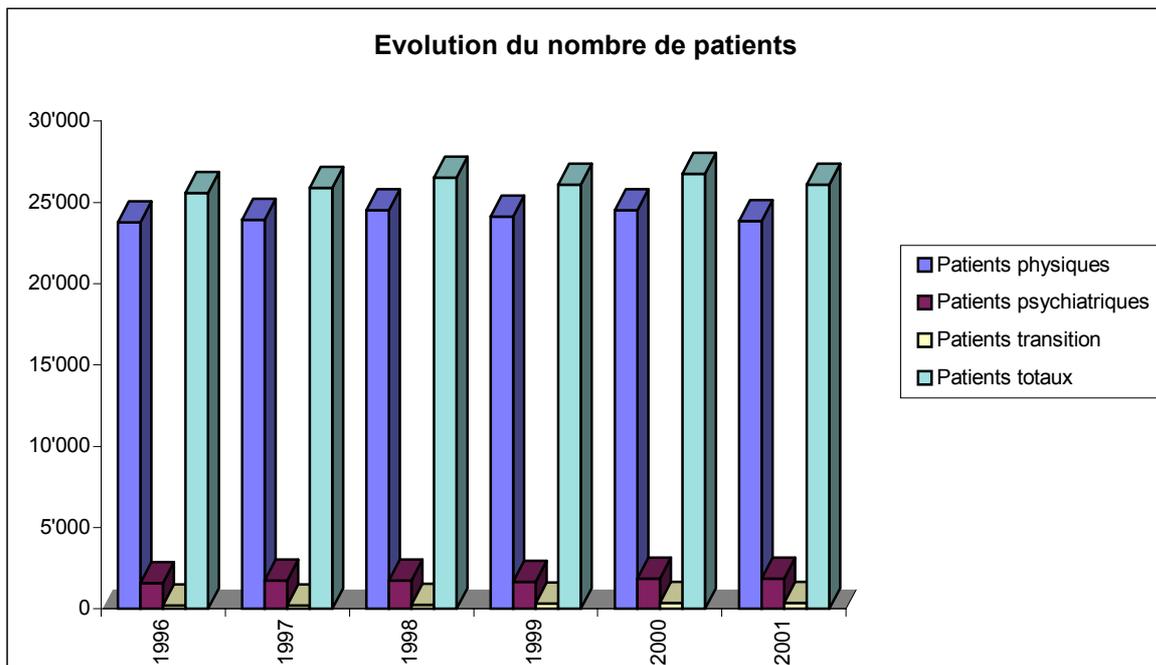
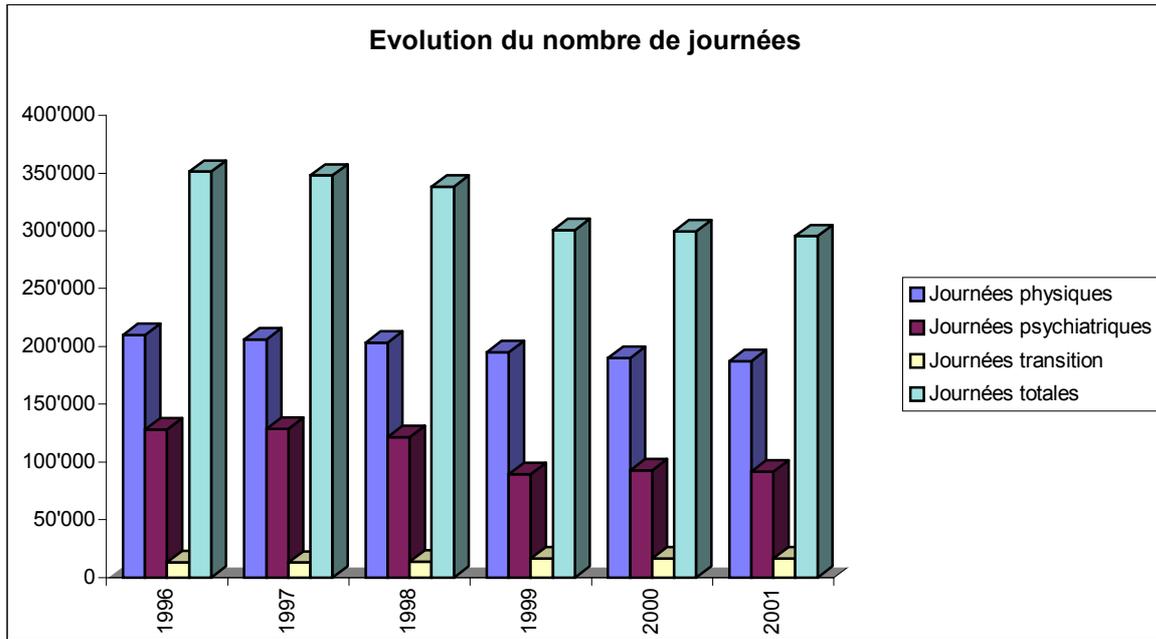
Comme pour les bouclages comptables des années précédentes, nous précisons que le présent rapport traite des chiffres de l'exercice 2001, compte tenu du décalage d'une année avec ceux de l'Etat.

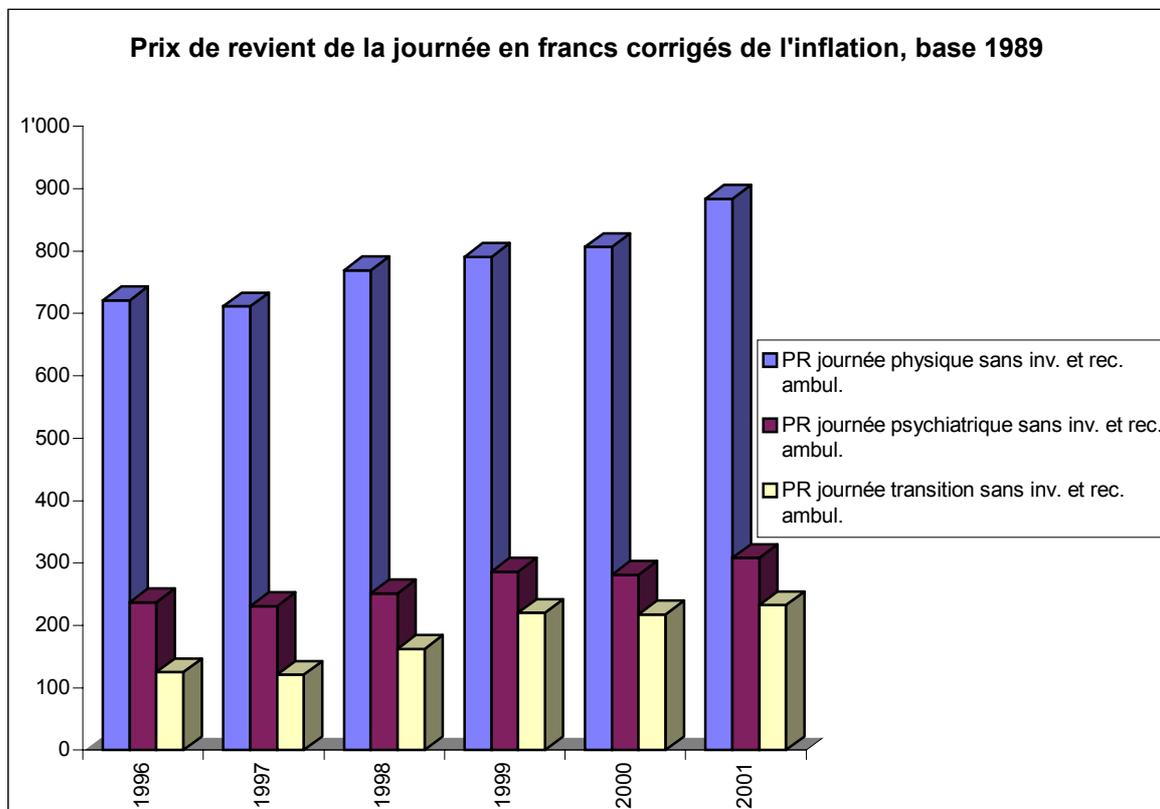
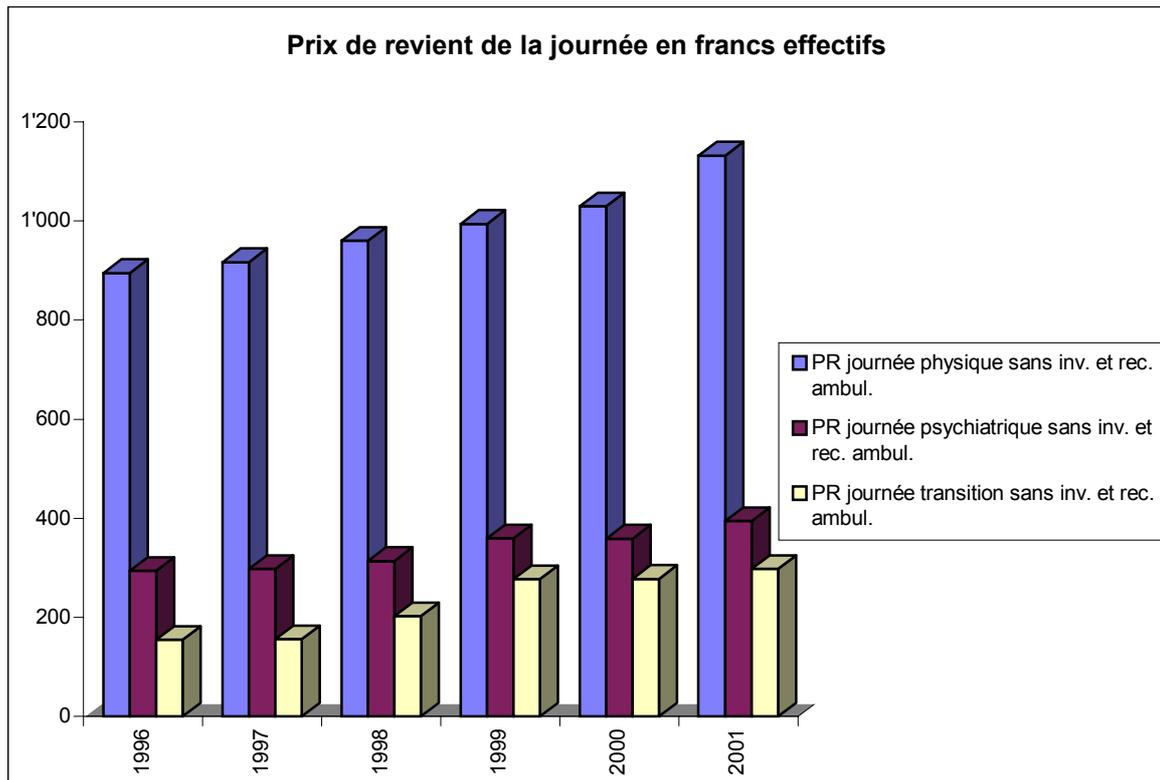
### ***Statistiques et comptes 2001 des établissements hospitaliers***

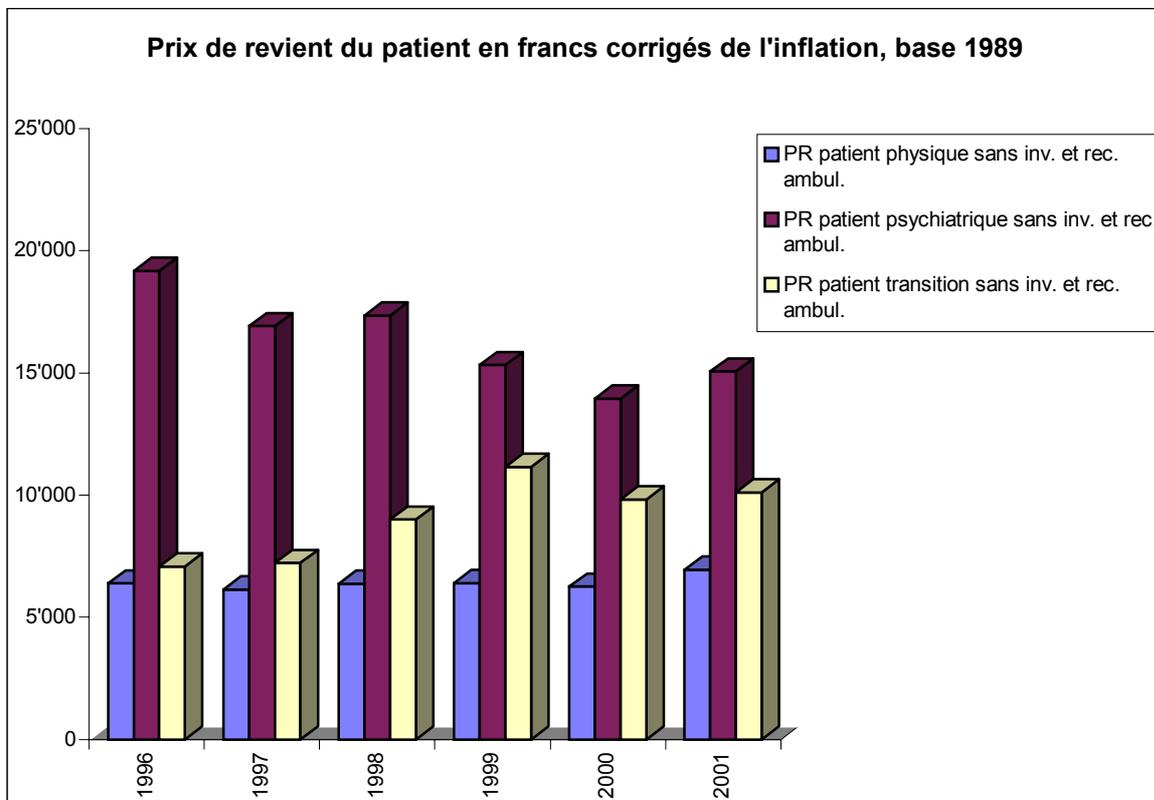
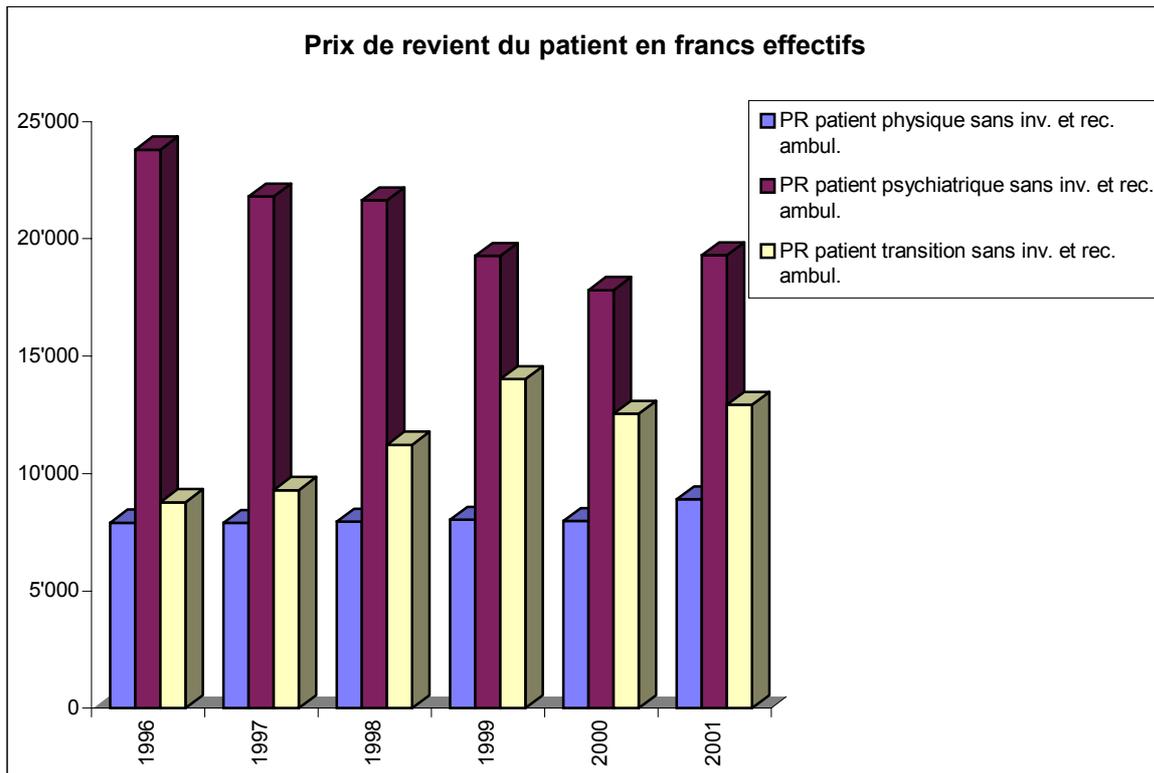
Les tableaux suivants présentent les principaux éléments statistiques et financiers de l'exercice 2001 par hôpital ainsi que des graphiques de l'évolution de certains indicateurs de 1989 à 2001, corrigés de l'inflation pour les montants en francs.

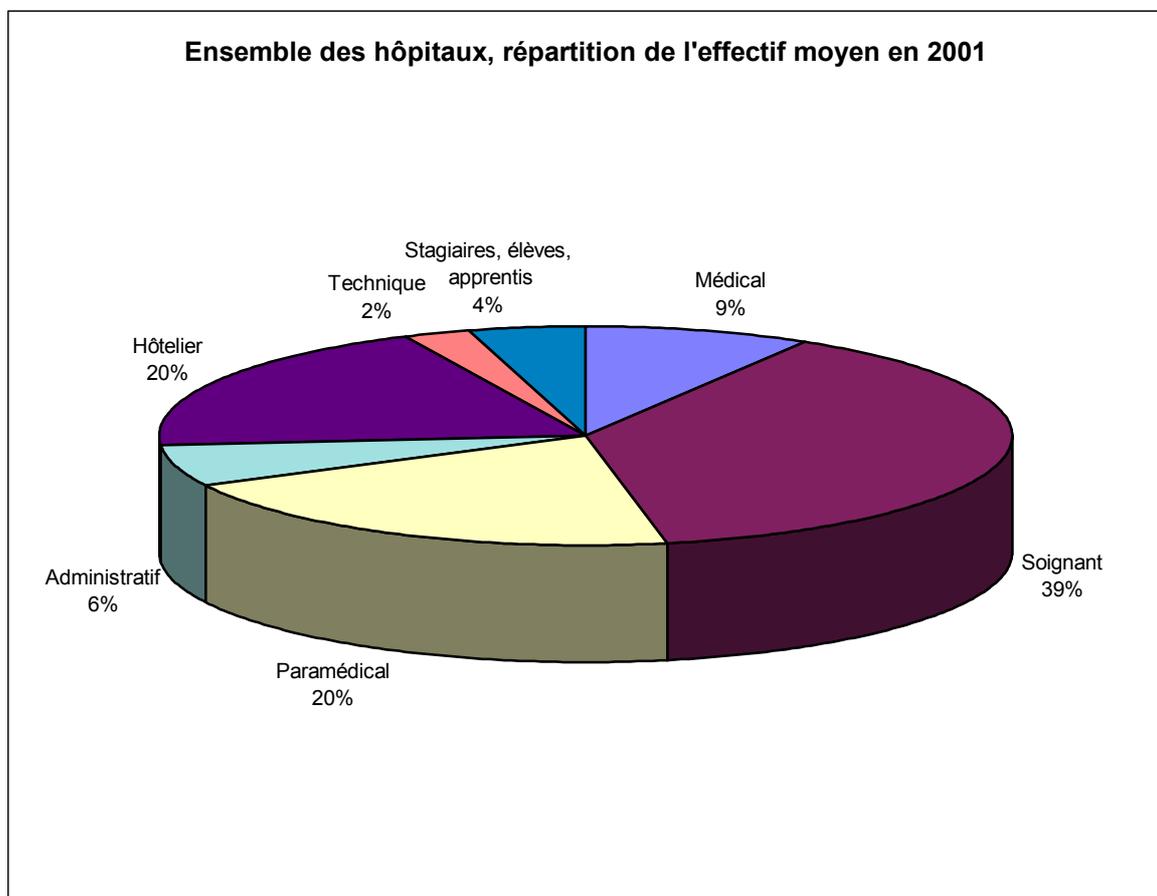
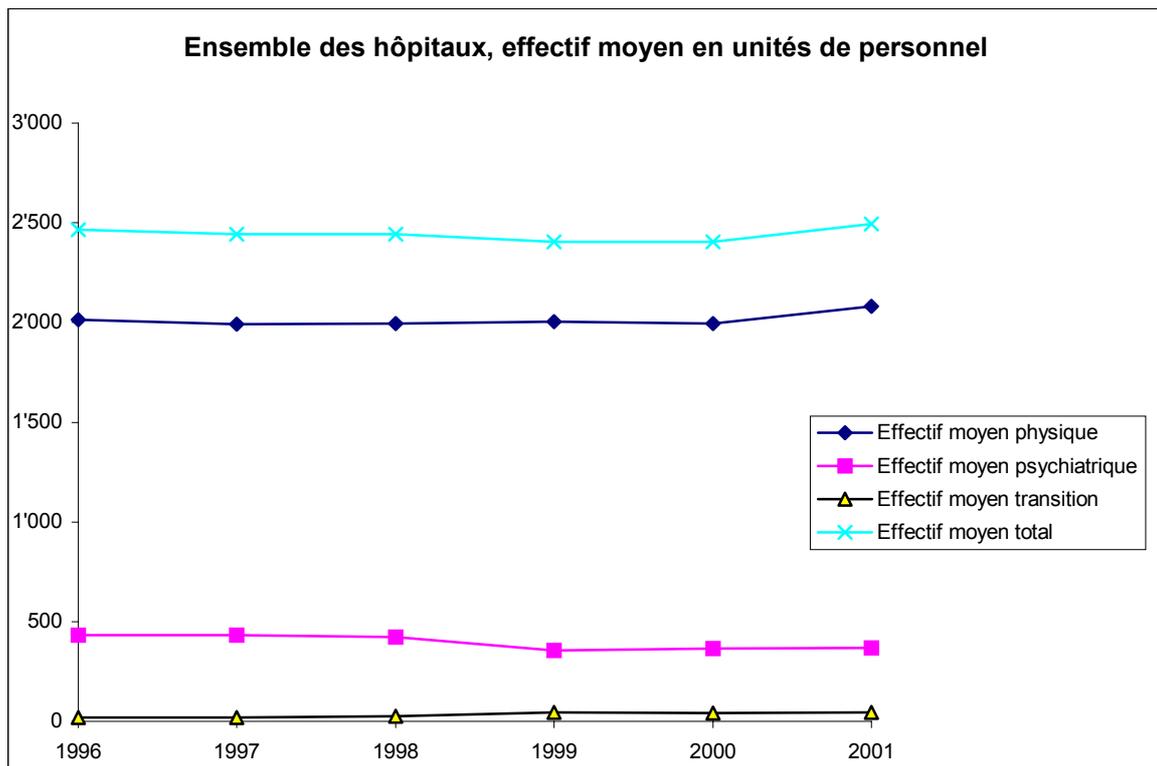












## ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS

### Comptes et statistiques 2001

	Centres hospitaliers principaux		Hôpitaux régionaux		
	La Chaux-de-Fonds	Cadolles/Pourtalès	Providence	Le Locle	Landeyeux
<b>Comptes d'exploitation:</b>					
- salaires et prestations sociales	63'048'901.88	74'612'839.37	22'594'550.00	5'967'999.36	9'500'256.45
- amortissements et intérêts passifs reconnus	6'879'125.90	6'222'697.00	2'864'576.20	389'809.40	1'024'120.69
- autres charges d'exploitation	26'745'812.25	31'072'974.71	12'252'478.55	1'792'752.36	3'240'787.42
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>96'673'840.03</b>	<b>111'908'511.08</b>	<b>37'711'604.75</b>	<b>8'150'561.12</b>	<b>13'765'164.56</b>
- produits d'exploitation	56'342'234.03	64'242'025.01	21'401'380.90	2'857'430.92	6'805'141.60
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>40'331'606.00</b>	<b>47'666'486.07</b>	<b>16'310'223.85</b>	<b>5'293'130.20</b>	<b>6'960'022.96</b>
<b>Coût par patient hospitalisé</b>					
sans investissements et recettes ambulatoires	9'133.05	8'655.28	10'166.03	13'689.95	6'996.06
<b>Total des lits d'hospitalisation</b>	<b>197</b>	<b>235</b>	<b>86</b>	<b>29</b>	<b>50</b>
Nb. de patients en ch. privées	908	1'372	522	33	244
Nb. de patients en ch. communes	6'451	8'148	1'979	470	1'399
<b>Total des patients hospitalisés</b>	<b>7'359</b>	<b>9'520</b>	<b>2'501</b>	<b>503</b>	<b>1'643</b>
Nb. journées en ch. privées	6'759	9'455	4'570	537	1'512
Nb. journées en ch. communes	49'672	53'642	18'531	8'994	11'688
<b>Total des journées d'hospitalisation</b>	<b>56'431</b>	<b>63'097</b>	<b>23'101</b>	<b>9'531</b>	<b>13'200</b>
Durée moyenne séjour ch. privées	7.44	6.89	8.75	16.27	6.20
Durée moyenne séjour ch. communes	7.70	6.58	9.36	19.14	8.35
<b>Durée moyenne total</b>	<b>7.67</b>	<b>6.63</b>	<b>9.24</b>	<b>18.95</b>	<b>8.03</b>
<b>Taux d'occupation des lits d'hospitalisation</b>	<b>78.48</b>	<b>73.56</b>	<b>73.59</b>	<b>90.04</b>	<b>72.33</b>
<b>Effectif moyen du personnel</b> (y compris élèves et apprentis)	<b>690.33</b>	<b>802.52</b>	<b>251.04</b>	<b>64.74</b>	<b>101.77</b>
<b>Nb. d'employés par journée</b> (sans élèves et apprentis)	<b>4.23</b>	<b>4.41</b>	<b>3.85</b>	<b>2.48</b>	<b>2.70</b>

## ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS NEUCHATELOIS

### Comptes et statistiques 2001

	Hôpitaux régionaux		Hôpitaux de transition		Hôpitaux psychiatriques		Total - moyenne
	Couvet	La Béroche	La Rochelle	La Chrysalide	Préfargier	Perreux-LAIS	
<b>Comptes d'exploitation:</b>							
- salaires et prestations sociales	9'653'924.55	7'053'820.47	1'709'134.05	2'280'824.25	11'891'343.00	20'099'843.25	228'413'436.63
- amortissements et intérêts passifs reconnus	1'125'903.00	545'508.99	130'106.30	177'999.15	1'457'395.00	2'070'335.65	22'887'577.28
- autres charges d'exploitation	3'034'888.10	2'219'453.54	564'929.56	532'292.08	2'341'452.00	2'957'183.25	86'755'003.82
<b>Total des charges d'exploitation</b>	13'814'715.65	9'818'783.00	2'404'169.91	2'991'115.48	15'690'190.00	25'127'362.15	338'056'017.73
- produits d'exploitation	7'001'224.80	4'967'381.00	1'378'221.49	1'056'525.27	7'818'000.00	11'203'871.25	185'073'436.27
<b>Déficit d'exploitation</b>	6'813'490.85	4'851'402.00	1'025'948.42	1'934'590.21	7'872'190.00	13'923'490.90	152'982'581.46
<b>Garde-fou</b>							9'197'027.00
<b>Hosp. privées/semi</b>							4'382'946.00
<b>Total</b>							148'168'499.00
<b>Coût par patient hospitalisé sans investissements et recettes ambulatoires</b>	7'522.25	9'053.02	9'092.04	19'801.70	16'546.72	21'480.69	* 7990 ** 12555 *** 17822
<b>Total des lits d'hospitalisation</b>	48	38	36	14	108	154	995
Nb. de patients en ch. privées	124	111	0	0	38	0	3'352
Nb. de patients en ch. communes	1'326	756	242	136	791	1'043	22'741
<b>Total des patients hospitalisés</b>	1'450	867	242	136	829	1'043	26'093
Nb. journées en ch. privées	1'102	847	0	0	2'035	0	26'817
Nb. journées en ch. communes	10'988	9'109	12'799	3'641	38'799	50'701	268'564
<b>Total des journées d'hospitalisation</b>	12'090	9'956	12'799	3'641	40'834	50'701	295'381
Durée moyenne séjour ch. privées	8.89	7.63	0.00	0.00	53.55	0.00	8.00
Durée moyenne séjour ch. communes	8.29	12.05	52.89	26.77	49.05	48.61	11.81
<b>Durée moyenne total</b>	8.34	11.48	52.89	26.77	49.26	48.61	* 7.86 ** 43.49 *** 48.90
<b>Taux d'occupation des lits d'hospitalisation</b>	69.01	71.78	97.40	71.25	103.59	90.20	* 75.17 **90.08 *** 95.72
<b>Effectif moyen du personnel (y compris élèves et apprentis)</b>	98.99	71.18	20.44	25.77	133.38	234.79	2'494.95
<b>Nb. d'employés par journée (sans élèves et apprentis)</b>	2.90	2.48	0.52	2.52	1.17	1.64	* 3.87 ** 0.96 *** 1.43

\* Hôpitaux pour soins physiques  
 \*\* Hôpitaux de transition  
 \*\*\* Hôpitaux psychiatriques

	Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001	Différence 2000-01	
				en chiffres effectifs	en %
<b>1. Hôpitaux physiques</b>					
- journées en catégorie privée	28'459	27'338	24'782	-2'556.00	-9.35%
- journées en catégorie commune	166'585	162'906	162'624	-282.00	-0.17%
Total journées d'hospitalisation	<b>195'044</b>	<b>190'244</b>	<b>187'406</b>	<b>-2'838.00</b>	<b>-1.49%</b>
<b>2. Hôpitaux psychiatriques</b>					
- journées en catégorie privée	1'824	1'746	2'035	289.00	16.55%
- journées en catégorie commune	87'398	91'064	89'500	-1'564.00	-1.72%
Total journées d'hospitalisation	<b>89'222</b>	<b>92'810</b>	<b>91'535</b>	<b>-1'275.00</b>	<b>-1.37%</b>
<b>3. Hôpitaux de transition</b>					
Total journées en catégorie commune	<b>16'292</b>	<b>16'316</b>	<b>16'440</b>	<b>124.00</b>	<b>0.76%</b>
<b>4. Nombre de patients hospitalisés</b>					
- Hôpitaux physiques	24'120	24'529	23'843	-686.00	-2.80%
- Hôpitaux psychiatriques	1'666	1'868	1'872	4.00	0.21%
- Hôpitaux de transition	322	361	378	17.00	4.71%
Total	<b>26'108</b>	<b>26'758</b>	<b>26'093</b>	<b>-665.00</b>	<b>-2.49%</b>
<b>5. Durée moyenne des séjours d'hospitalisation</b>					
- Hôpitaux physiques	8.09	7.76	7.86	0.10	1.29%
- Hôpitaux psychiatriques	53.55	49.68	48.90	-0.78	-1.57%
- Hôpitaux de transition	50.60	45.20	43.49	-1.71	-3.78%
Total	<b>11.51</b>	<b>11.19</b>	<b>11.32</b>	<b>0.13</b>	<b>1.16%</b>
<b>6. Taux d'occupation des lits d'hospitalisation</b>					
- Hôpitaux physiques	73.71	73.25	75.17	1.92	2.62%
- Hôpitaux psychiatriques	88.57	96.79	95.72	-1.07	-1.11%
- Hôpitaux de transition	89	89.16	90.08	0.92	1.03%
Total	<b>78.35</b>	<b>80.07</b>	<b>81.33</b>	<b>1.26</b>	<b>1.57%</b>

	Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001	Différence 2000-01	
				en chiffres effectifs	en %
1. Dépenses salariales	207'329'794	214'675'537	<b>228'413'437</b>	13'737'900	6.40%
Effectif personnel	2'285	2'319	<b>2'387</b>	68	2.95%
2. Amortissements et intérêts passifs	20'660'745	21'854'921	<b>22'887'577</b>	1'032'656	4.73%
3. Autres charges d'exploitation	76'920'765	79'582'874	<b>86'755'003</b>	7'172'130	9.01%
4. Produits d'exploitation	180'052'510	179'295'058	<b>185'073'437</b>	5'778'379	3.22%
5. Participation Etat aux hospitalisations privées-semi			<b>4'382'946</b>		
6. Garde-fou			<b>9'197'027</b>		
7. Déficits d'exploitation nets (yc Perreux) après encaissement du garde-fou	124'858'794	136'818'274	<b>148'168'499</b>	11'350'225	8.30%

### Commentaires généraux

1. Sur les 13.7 millions d'augmentation des dépenses salariales, 5.1 millions représentent les hautes payes et les promotions accordées statutairement au personnel et 2.7 millions représentent une estimation des absences pour raison de maladie, accident, grossesse. Par ailleurs, 1.6 million représentent les mesures d'urgence (1000 CHF par poste de travail) octroyés par le Conseil d'Etat. La dotation en personnel continue d'augmenter, en particulier dans les hôpitaux principaux. Bien que le nombre de journées d'hospitalisation et le nombre de patients soient stables pour les hôpitaux de soins physiques, l'activité mesurée en terme de points tarifaires montre une augmentation notoire. Ceci marque une évolution vers des cas traités toujours plus lourds, justifiant une adaptation de la dotation en personnel.

La Maison de santé de Préfargier connaît également une augmentation de sa dotation en personnel due principalement à un rattrapage.

2. Impact de la construction du NHP et de l'augmentation générale des charges d'investissement.

3. La rubrique des biens et services est également fortement touchée par la hausse des coûts. Cette tendance se retrouve particulièrement dans les rubriques médicaments dont l'augmentation se monte à près de 1 million de francs ainsi que dans tous les types de matériel - matériel d'implantation, matériel à usage unique - qui augmentent de 1.25 million de francs. Les analyses de laboratoire constituent également un des postes dont la progression est très forte, près de 1.9 million, soit 13.4%. Ces rubriques sont directement liées à l'activité médicale mais aussi à des nouvelles normes de la Confédération et à la politique des prix des médicaments pratiquée par l'industrie pharmaceutique.

On constate en outre une augmentation dans les rubriques "produit alimentaire" et "textiles", de l'ordre de 1 million de francs. Les synergies liées au démantèlement des buanderies institutionnelles et leur remplacement par Blanchâtel n'ayant pu encore fournir leurs effets.

Enfin, les frais de transport de malades ont également connu une très forte progression, en raison de l'augmentation des coûts de transport et de la fréquence des déplacements de patients.

4. La mise en place de la nouvelle convention neuchâteloise d'hospitalisation conclue avec santésuisse constitue un des principaux facteurs influençant les comptes 2001 des hôpitaux. Cette convention a fondamentalement modifié le mode de financement des hôpitaux par l'assurance obligatoire des soins. En effet, celle-ci prévoit que les séjours hospitaliers ne sont plus rémunérés sur la base d'une enveloppe globale, par trop défavorable à l'Etat et aux communes au vu de la diminution des assurés au bénéfice d'assurances complémentaires, mais par le biais de forfaits par cas et par service d'hospitalisation (médecine, chirurgie, gynécologie/obstétrique, pédiatrie) auquel se rajoutent un forfait hôtelier journalier et un éventuel supplément de soins intensifs.

5. Après l'entrée en vigueur de la LAMal en janvier 1996, les cantons et les caisses d'assurance-maladie étaient en désaccord sur la manière d'interpréter l'obligation par les cantons de participer au financement des traitements de patients au bénéfice d'une assurance privée ou semi-privée. Afin d'éviter le chaos, une loi fédérale urgente est votée en 2002 et prévoit le paiement progressif de la part cantonale pour les prochaines années, évitant ainsi de trop lourdes charges aux cantons. Après multiples négociations, un accord extrajudiciaire a en outre été convenu entre la conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et santésuisse (organisation des assureurs-maladie) règle la question du financement des traitements stationnaires intra-cantonaux pour la période jusqu'au 31.12.2001. A ce titre, 250 millions sont dus, dont 4.3 mios par le canton de Neuchâtel.

6. La nouvelle convention tarifaire signée entre les hôpitaux neuchâtelois et santésuisse a instauré la mise en place d'un garde-fou, afin de limiter l'ampleur des effets financiers qui n'auraient pas été prévus par les deux financeurs que sont les collectivités publiques et les assurances. Ce système dit de "garde-fou" prévoit que la participation des assureurs maladie est fixée à 42.23% des charges hospitalières globales, taux qui correspond à la couverture des coûts de l'exercice 1999 qui a servi de référence. Le montant complémentaire exact dû par les assurances au titre de ce garde-fou ne peut toutefois être connu et facturé aux assurances qu'après le bouclage des comptes des hôpitaux. Au 31.12.2001, le remboursement complémentaire s'est finalement élevé à 9.197 millions. Ce montant n'est plus ventilé dans les divers comptes des hôpitaux puisqu'il influence uniquement le déficit global pris en charge par les pouvoirs publics.

7. Malgré les mesures prises et le changement du mode de financement, la hausse du déficit global bien que contenue en 2001, poursuit sa progression.

### ***Subsides d'exploitation***

Selon les dispositions de la LAIS (Loi sur l'aide aux institutions de santé), la répartition des subsides accordés aux institutions d'utilité publique doivent être supportés à hauteur de 40% par les Communes et 60% par l'Etat. Le tableau ci-après détaille cette répartition.

	<b>Déficit d'exploitation reconnu - 2001</b>	<b>Subvention cantonale 60%</b>	<b>Subvention communale 40%</b>
<b>Hôpitaux</b>			
La Chaux-de-Fonds	<b>40'331'606</b>	24'198'964	16'132'642
Cadolles/Pourtalès	<b>47'666'486</b>	28'599'892	19'066'594
Providence	<b>16'310'224</b>	9'786'134	6'524'090
Le Locle	<b>5'293'130</b>	3'175'878	2'117'252
Landeyeux	<b>6'960'023</b>	4'176'014	2'784'009
Val-de-Travers	<b>6'813'491</b>	4'088'095	2'725'396
La Béroche	<b>4'851'402</b>	2'910'841	1'940'561
La Rochelle	<b>1'025'948</b>	615'569	410'379
La Chrysalide	<b>1'934'590</b>	1'160'754	773'836
Préfargier	<b>7'872'190</b>	4'723'314	3'148'876
Application du garde-fou	<b>-9'197'027</b>	-5'518'216	-3'678'811
Participation hospitalisat. privées / semi-privées	<b>4'382'946</b>	2'629'768	1'753'178
<b>Sous-total</b>	<b>134'245'009</b>	80'547'005	53'698'004
<b>Autres institutions</b>			
Hôpital de Perreux (LAIS)	<b>13'885'327</b>	8'331'196	5'554'131
ANAAP	<b>90'000</b>	54'000	36'000
Centre psycho-social neuchâtelois	<b>1'488'656</b>	893'194	595'462
Institut neuchâtelois d'anatomie pathologique	<b>426'364</b>	255'818	170'546
Subsides hors canton	<b>15'756'272</b>	9'453'763	6'302'509
<b>Total général</b>	<b>165'891'628</b>	99'534'977	66'356'651

### **8.3. Etablissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA)**

#### ***Construction, transformation, rénovation de bâtiments***

Le Conseil d'Etat a inscrit dans son programme de législature la réalisation d'un home d'accueil temporaire sur le Littoral. Ce futur établissement doit permettre de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées nécessitant une prise en charge et en soins temporaire. En effet, les objectifs de soins d'un home de transition sont prioritairement axés sur la réadaptation et la réinsertion sociale. Cette nouvelle structure répondra ainsi aux besoins réels de la population âgée qui priorise toujours son maintien à domicile le plus longtemps possible, cela pour des raisons évidentes de qualité de vie. Ainsi, ce projet permettra une prise en charge mieux ciblée et moins chère que dans d'autres institutions de long séjour. Rappelons que l'établissement "Temps Présent" dans les Montagnes neuchâtelaises permet à 70% des résidents un retour à la maison et donc le maintien d'une forme de vie autonome. Le Conseil de santé a donné un préavis favorable au projet de la Commission de gériatrie et transmis le rapport au Conseil d'Etat qui se déterminera début 2003 sur le projet concret.

Par ailleurs, certains établissements poursuivent leurs réflexions pour faire face aux nécessités de transformation ou de rénovation de leur bâtiment, notamment sur les plans de:

- l'amélioration des conditions d'hébergement des résidents (transformation de chambres actuellement à 2 lits en chambres à 1 lit)
- l'adéquation des locaux communs et de leur équipement pour un meilleur fonctionnement (cuisine, ascenseur, salles de bain, locaux de service ou de séjour).

Dans ce contexte, la Fondation La Résidence, Le Locle, a terminé les transformations de son home médicalisé sis à la rue des Billodes 40.

#### ***Exercice comptable 2001 des institutions LESPA***

Les tableaux récapitulatifs figurant aux pages ci-après donnent, sous une forme résumée, les principaux éléments de la gestion 2001 des établissements LESPA.

Rappelons que la clôture des comptes par les institutions dépendant du champ d'application de la LESPA, puis leur contrôle et le versement des subsides d'exploitation par les pouvoirs publics, impliquent le décalage d'un exercice.

## ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2001 (1ère partie)

	HOMES MEDICALISES							
	La Résidence, Le Locle Fr.	Les Charmettes, Neuchâtel Fr.	La Sombaille, La Chx-de-Fds Fr.	Clos-Brochet, Neuchâtel Fr.	Saint-Joseph, Cressiser Fr.	Bellevue, Le Landeron Fr.	Le Temps Présent La Chx-de-Fds Fr.	Les Sugits, Fleurier Fr.
Charges des exploitations principales et annexes								
- salaires et prestations sociales	11'911'409	8'137'981	8'914'074	5'069'295	4'332'062	2'316'228	2'722'851	4'770'441
- autres charges d'exploitation	3'655'704	2'100'523	2'090'133	1'611'840	1'227'414	549'827	786'990	1'613'183
Total des charges d'exploitation	15'567'113	10'238'503	11'004'207	6'681'136	5'559'475	2'866'055	3'509'841	6'383'624
Produits d'exploitation	14'738'046	10'068'483	10'831'655	6'381'862	5'418'717	2'913'145	3'102'507	6'057'698
Perte / bénéfice d'exploitation	829'067	170'020	172'552	299'274	140'759	-47'090	407'334	325'925
Perte d'exploitation reconnue	829'067	170'020	172'552	299'274	140'759	-	407'334	325'925
Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements)	234.97	237.05	227.17	236.76	222.13	206.11	245.95	251.48
Nombre de lits / places	167	114	128	76	66	38	39	68
- dont UAT	4	-	-	-	-	-	-	2
Nombre de pensionnaires	274	166	170	102	98	46	245	117
- dont UAT	62	-	-	-	-	-	-	16
Nombre de journées de pensionnaires	60'530	40'823	46'638	27'300	23'885	13'752	13'028	24'004
Durée moyenne de séjour	221	246	274	268	244	299	53	205
Taux d'occupation des lits	99%	98%	100%	98%	99%	99%	92%	97%
Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements)	82%	83%	83%	78%	82%	82%	81%	78%
Effectif moyen du personnel								
- de l'exploitation principale (avec stagiaires)	152.50	108.56	118.79	72.34	57.94	31.71	36.26	61.21
- des exploitations annexes	3.14	1.59	1.23	0.58	-	-	-	0.65
Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)	0.93	0.97	0.94	0.98	0.89	0.85	0.97	0.94

## ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2001 (2ème partie)

	HOMES MEDICALISES				PAVILLONS PSYCHIATRIQUES	
	Le Foyer de la Côte, Corcelles Fr.	Le Foyer, La Sagne Fr.	Les Arbres, La Chx-de-Fds Fr.	Landeyeux, Fontaines Fr.	Hôpital de Perreux, sect. LESPA Fr.	Maison de santé de Préfargier, sect. LESPA Fr.
Charges des exploitations principales et annexes						
- salaires et prestations sociales	4'425'338	4'190'496	5'802'532	4'799'399	7'642'268	6'280'651
- autres charges d'exploitation	1'045'218	1'874'508	2'677'569	1'976'475	3'403'370	2'218'344
Total des charges d'exploitation	5'470'555	6'065'005	8'480'101	6'775'874	11'045'638	8'498'995
Produits d'exploitation	5'312'580	6'184'356	7'944'655	6'270'431	10'631'763	7'830'115
Perte / bénéfice d'exploitation	157'975	-119'351	535'446	505'443	413'875	668'880
Perte d'exploitation reconnue	157'975	-	535'446	505'443	-	668'880
Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements)	236.05	214.05	248.17	246.96	337.66	295.53
Nombre de lits / places	63	67	81	68	77	72
- dont UAT	-	1	-	3	-	-
Nombre de pensionnaires	92	92	111	116	83	97
- dont UAT	-	9	-	33	-	-
Nombre de journées de pensionnaires	22'854	24'336	30'277	23'918	28'154	26'071
Durée moyenne de séjour	248	265	273	206	339	269
Taux d'occupation des lits	99%	100%	102%	96%	100%	99%
Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements)	82%	79%	76%	77%	80%	82%
Effectif moyen du personnel						
- de l'exploitation principale (avec stagiaires)	59.68	59.95	82.22	61.92	90.42	77.92
- des exploitations annexes	-	0.97	0.80	1.60	0.50	-
Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)	0.95	0.89	0.99	0.96	1.19	1.09

## ETABLISSEMENTS DEPENDANTS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LESPA - COMPTES ET STATISTIQUES 2001 (3ème partie)

	HOMES						
	L'Escale, La Chx-ds-Fds Fr.	Le Foyer féminin, Neuchâtel Fr.	Les Rochettes, Neuchâtel Fr.	L'Ermitage, Neuchâtel Fr.	Le Clos, Neuchâtel Fr.	La Perlaz, Saint-Aubin Fr.	Mon Foyer, Dombresson Fr.
Charges des exploitations principales et annexes							
- salaires et prestations sociales	1'964'238	1'197'839	1'172'331	882'222	1'130'091	1'160'866	726'936
- autres charges d'exploitation	775'410	561'485	1'082'441	432'865	321'711	370'544	195'620
Total des charges d'exploitation	2'739'648	1'759'324	2'254'773	1'315'087	1'451'801	1'531'410	922'556
Produits d'exploitation	2'728'592	1'621'341	2'274'836	1'303'893	1'343'300	1'536'135	922'921
Perte / bénéfice d'exploitation	11'056	137'983	-20'064	11'194	108'501	-4'725	-365
Perte d'exploitation reconnue	-	137'983	-	11'194	108'501	-	-
Prix de revient à la journée de pensionnaire pour l'exploitation principale (sans investissements)	152.81	153.10	194.29	165.10	189.35	152.30	167.98
Nombre de lits / places	45	30	32	21	21	28	15
- dont UAT	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pensionnaires	55	47	43	27	29	49	17
- dont UAT	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de journées de pensionnaires	16'435	10'513	11'179	7'597	7'533	10'042	5'463
Durée moyenne de séjour	299	224	260	281	260	205	321
Taux d'occupation des lits	100%	96%	96%	99%	98%	98%	100%
Rapport salaires/charges totales en % (sans investissements)	78%	74%	54%	70%	79%	76%	79%
Effectif moyen du personnel							
- de l'exploitation principale (avec stagiaires)	28.73	16.98	18.36	13.02	15.52	17.04	10.35
- des exploitations annexes	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'employé par journée de pensionnaire (sans médecins ni stagiaires, élèves et apprentis)	0.61	0.60	0.59	0.62	0.76	0.61	0.70

### Commentaires généraux

Les charges et dépenses totales de l'exercice 2001 de l'ensemble des institutions, détaillées dans les tableaux précédents, sont résumées ci-après.

Exploitations principales et annexes	Comptes 2000	Comptes 2001	+ / - en chiffres réels	+ / - en pourcent
- Dépenses salariales	Fr. 84'722'673,-	Fr. 89'635'605,-	+ Fr. 4'912'932,-	+ 5.8%
- Effectif du personnel (nombre d'unités) *	1'181.93	1'202.48	+ 20.55	+ 1.74%
- Autres dépenses d'exploitation	Fr. 29'945'386,-	Fr. 30'591'944,-	+ Fr. 646'558,-	+ 2.2%
<b>- Total des dépenses</b>	<b>Fr. 114'668'058,-</b>	<b>Fr. 120'227'548,-</b>	<b>+ Fr. 5'559'490,-</b>	<b>+ 4.8%</b>
<b>- Produits d'exploitation</b>	<b>Fr. 113'672'562,-</b>	<b>Fr. 115'466'531,-</b>	<b>+ Fr. 1'793'970,-</b>	<b>+ 1.6%</b>
<i>dont pensions payées par les pensionnaires</i>	<i>Fr. 63'213'595,-</i>	<i>Fr. 64'654'252,-</i>	<i>+ Fr. 1'440'657,-</i>	<i>+ 2.3%</i>
<i>dont versements de l'Etat pour la réduction des prix de pension</i>	<i>Fr. 5'243'330,-</i>	<i>Fr. 4'721'334,-</i>	<i>- Fr. 521'997,-</i>	<i>- 10.0%</i>
<b>- Déficits d'exploitation pris en considération</b>	<b>Fr. 1'732'745,-</b>	<b>Fr. 4'470'353,-</b>	<b>+ Fr. 2'737'608,-</b>	<b>+ 158.0%</b>
- Rapport entre les charges de personnel et les dépenses totales	73.9%	74.6%	+ 0.7%	
- Rapport entre les pensions payées par les pensionnaires et les recettes totales	55.6%	56.0%	+ 0.4%	
- Rapport entre les prix de pensions réduits et les recettes totales	4.6%	4.1%	- 0.5%	

\* y compris le personnel des exploitations annexes, les stagiaires, élèves et apprentis et les unités théoriques

Ce tableau prend en considération toutes les charges et recettes des établissements. Cependant ne figurent, au niveau des déficits d'exploitation pris en considération, que les résultats à charge des pouvoirs publics, les bénéfices réalisés restant à disposition des institutions, pour autant qu'il soit réinvesti dans l'établissement, conformément à l'art. 29bis RE/LESPA.

Sans prendre en compte le home des Lilas qui a fermé au 31 décembre 2000 mais qui figure encore partiellement dans les chiffres ci-dessus, les comptes 2001 des institutions bouclent avec une augmentation des charges de Fr. 6'300'000,- en chiffre rond par rapport à l'exercice 2000. Les augmentations principales sont les suivantes:

• 31 postes de travail supplémentaires en chiffre rond (mise à niveau des dotations PLAISIR et socio-hôtelière), pour	Fr.	1.906.000,-
• hautes-paies et promotions, indexation des salaires, primes exceptionnelles, représentant une augmentation globale de 3.5% de la masse salariale, soit	Fr.	2.323.000,-
• évolution des charges sociales pour	Fr.	1.173.000,-
• matériel médical d'exploitation en augmentation de	Fr.	223.000,-
• sous-traitance buanderie en augmentation de	Fr.	392.000,-
• intérêts sur comptes-courants en augmentation de	Fr.	390.000,-

La hausse des recettes d'exploitation est de 3.022.000 francs, mais cette évolution ne permet pas de couvrir entièrement celle des charges d'exploitation. Entre 2000 et 2001, les recettes de pension encaissées augmentent en moyenne de 5 fr. 70 par journée de résidant alors que la participation des assureurs évolue également positivement, de 3 fr. 50 par jour. Par contre, les journées d'hébergement sont en diminution, en chiffre rond de 5.500 par rapport à l'année 2000; l'explication principale en est l'effort fourni par deux institutions pour transformer en chambre à un lit des chambres à deux lits.

Ce résultat financier global est illustré par l'évolution du nombre d'employé par journée de résidant, qui passe de 0.89 en 2000 à 0.92 en 2001.

En chiffre rond, ce sont dix unités de travail à plein temps qui figurent en plus dans les effectifs des sept homes non médicalisés; il s'agit essentiellement de personnel soignant, dont l'engagement est à mettre en lien avec les dotations requises calculées par PLAISIR. Dans les pavillons LESPA des hôpitaux psychiatriques, et à Perreux en particulier, ce sont environ cinq postes supplémentaires qui ont été accordés dans le secteur éducatif.

Dans les homes médicalisés, en chiffres ronds toujours, l'augmentation des postes de travail en équivalent plein temps est de 6.40 dans le secteur soignant, de 3.40 au niveau de l'animation et de 7.00 dans le secteur hôtelier en général.

### **Prix de pension réduits versés en 2001**

Les versements de la LESPA en couverture des réductions de prix de pension accordées aux pensionnaires et remboursées aux établissements sont indiqués dans le tableau « Charge financière pour les pouvoirs publics en 2002 - subventions cantonales et communales » figurant à la page suivante de ce document.

S'agissant des dossiers qui permettent aux requérants d'obtenir un prix de pension adapté à leurs possibilités financières s'ils ne possèdent pas de ressources ou un état de fortune suffisant pour payer l'entier de leur entretien, notre service a traité, en 2001, 1.405 dossiers dont 153 ont fait l'objet d'un refus, soit le 10.9%. Ainsi, 1.252 cas ont bénéficié d'une réduction de prix de pension, contre 1.196 en 2000, pour tout ou partie de leur séjour en établissement (+ 56 dossiers, soit + 4,7% par rapport à 2000).

Ces dossiers acceptés se répartissent comme suit:	<u>en 2000</u>	<u>en 2001</u>
homes médicalisés LESPAs	721	715
homes médicalisés psychiatriques LESPAs	138	133
homes non médicalisés LESPAs	27	27
homes médicalisés PRIVÉS	273	325
homes non médicalisés PRIVÉS	36	51
homes hors canton	1	1
	<b><u>1.196</u></b>	<b><u>1.252</u></b>

### ***Charge financière 2002 pour les pouvoirs publics***

Les dépenses totales 2002 à charge des pouvoirs publics totalisent 13.062.644 francs 88, dont le 40% est réparti entre les communes du canton, soit **5.225.058** francs. Dans le budget 2002 agréé par le Conseil d'Etat, les charges totales étaient de 11.405.500 francs, dont 4.562.200 francs en chiffre rond pour les communes.

Dans le détail, les déficits des homes LESPAs sont supérieurs aux prévisions de 1.945.000 francs en chiffre rond (y compris les logements et les pavillons LESPAs de l'Hôpital psychiatrique de Perreux). L'écart ne représente toutefois que 1.6% des charges totales des institutions et s'explique de la manière suivante: depuis l'introduction de la méthode d'évaluation des soins requis "PLAISIR", tant les effectifs en personnel soignant que les recettes en provenance des assureurs-maladie découlent directement de l'état de santé et des besoins en soins des personnes hébergées; dans ces conditions, il est devenu extrêmement difficile pour les institutions d'élaborer des prévisions budgétaires, de nombreux paramètres intervenant en cours d'exercice, comme notamment un taux de rotation des résidents de l'ordre de 40%.

Par contre, la charge relative à la réduction des prix de pension (homes LESPAs et privés) est inférieure aux prévisions de 187.000 francs en chiffre rond, ainsi que celle concernant les charges d'intérêts et d'amortissement (subventions à la construction), inférieure de 100.000 francs par rapport au budget.

Le total des coûts 2001 des établissements LESPAs à charge des pouvoirs publics en 2002 est détaillé dans le tableau suivant:

**CHARGE FINANCIERE POUR LES POUVOIRS PUBLICS EN 2002**  
**SUBVENTIONS CANTONALES ET COMMUNALES**

	Homes médicalisés LESPA  Fr. 1)	Homes médicalisés psychiatriques LESPA  Fr. 2)	Homes LESPA  Fr.	Logements personnes âgées LESPA  Fr. 3)	Divers LESPA  Fr. 4)	Homes médicalisés et simples PRIVES  Fr.	Total  Fr.
<u>Exercice 2001 des institutions</u>							
Déficits d'exploitation	3'543'795.20	1'046'958.57	257'677.37	10'000.00	-4'792.60	0.00	4'853'638.54
Participation pour la réduction des prix de pension	2'527'512.85	1'504'944.20	81'878.50	0.00	30'308.10	2'468'502.60	6'613'146.25
Subventions à la construction (amortissement et intérêts)	1'202'000.00	0.00	0.00	30'940.00	362'920.09	0.00	1'595'860.09
<b>Total</b>	<b>7'273'308.05</b>	<b>2'551'902.77</b>	<b>339'555.87</b>	<b>40'940.00</b>	<b>388'435.59</b>	<b>2'468'502.60</b>	<b>13'062'644.88</b>
Charges en % par secteur	55.68%	19.54%	2.60%	0.31%	2.97%	18.90%	100.00%
<u>Répartition entre Etat et communes</u>							
Part de l'Etat							7'837'586.88
Part des Communes							5'225'058.00
<u>Année précédente</u>							
Part de l'Etat							5'901'086.70
Part des Communes							3'934'057.00
<b>Total</b>							<b>9'835'143.70</b>
1) <u>réduction prix de pension</u> : après déduction des remboursements de la CCNC pour Le Temps Présent, La Chaux-de-Fonds, de Fr. 421'128,10 <u>subventions à la construction</u> : amortissement annuel des subventions à la construction 2) <u>déficits d'exploitation</u> : y compris résultat de Perreux, charge d'intérêts comprise 3) <u>subventions à la construction</u> : amortissement annuel des subventions à la construction 4) <u>déficits d'exploitation</u> : clôture des comptes du home Les Lilas / <u>réduction prix de pension</u> : cas hors canton, frais de pédicure et divers / <u>subventions à la construction</u> : intérêts sur subventions à la construction							

**Subvention à la construction**

Les versements effectués en 2002 sur la base des engagements pris par l'Etat ont été les suivants: Fr.

• Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées, Neuchâtel: travaux de construction du home médicalisé Les Arbres, La Chaux-de-Fonds (16 <sup>e</sup> acompte sur 24 acomptes), montant total de la subvention: 9.9 millions	450.000.00
• Fondation de la Maison de santé de Préfargier, Marin: travaux de construction d'un secteur "home médicalisé psychiatrique LESPAS" (8 <sup>ème</sup> et avant-dernier acompte), montant total de la subvention: 3.9 millions	<u>450.000.00</u>
<b>Total versé en 2002 (sans amortissement et intérêts)</b>	<b><u>900.000.00</u></b>

Ces versements sont en diminution chaque année, jusqu'à extinction de la dernière subvention, considérant la décision prise le 23 juin 1999 par le Grand Conseil (modification de la LESPAS).

Par ailleurs, la situation des engagements de l'Etat en matière de subventions à la construction au 31 décembre 2002 est la suivante: Fr.

• Engagements selon les arrêtés du Conseil d'Etat	49.513.747.40
• Total des versements effectués jusqu'au 31 décembre 2002	./ . <u>45.706.747.40</u>
<b>Dû par l'Etat au 31 décembre 2002</b>	<b><u>3.807.000.00</u></b>

**Autres questions traitées**

Les relations entretenues avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), en notre qualité de "Service de coordination des mesures d'aide à la vieillesse" pour le canton de Neuchâtel au sens des articles 101 et 101bis LAVS et 73 LAI, ont permis d'obtenir les subventions fédérales suivantes en 2002:

**Subvention pour la construction ou la transformation de homes**

Vu l'abrogation de l'article 101 LAVS au 31 décembre 1985, ce type de subvention fédérale à la construction ou à la transformation de home ne concerne plus, à ce titre, que la poursuite du chantier relatif à la transformation des pavillons de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux – secteur LESPAS AVS. Aucun acompte n'a été encaissé en 2002, considérant l'étude du dossier par l'OFAS pour le versement d'une subvention forfaitaire.

**Subvention pour l'accueil temporaire en institution**

En revanche, en vertu de l'article 101bis LAVS, l'OFAS subventionne les unités d'accueil temporaire (UAT) et les foyers de jour implantés dans les homes médicalisés LESPAS au titre "d'accueil temporaire en institution favorisant le maintien à domicile de personnes âgées". Sur la base des comptes 2001, l'OFAS a versé en 2002 les montants suivants: Fr.

• Home médicalisé Le Temps Présent, La Chaux-de-Fonds	153.660,-
• Home médicalisé Le Foyer, La Sagne	9.840,-
• Home médicalisé Les Sugits, Fleurier	9.420,-
• Home médicalisé du Val-de-Ruz, Landeyeux	92.610,-
• Home médicalisé La Résidence, Le Locle	<u>35.100,-</u>
Total des subventions reçues en 2002 pour les UAT et foyers de jour	<u>300.630,-</u>

## **8.4. Conseil de santé**

Le Conseil de santé s'est réuni à deux reprises en 2002. Les objets suivants ont été traités:

- Discussion et approfondissement du rapport de la commission de gériatrie traitant de la création d'un home médicalisé de psychiatrie gériatrique dans les Montagnes neuchâtelaises;
- Adoption à l'unanimité du rapport de la commission de gériatrie concernant la création d'un home d'accueil temporaire avec foyer de jour sur le Littoral neuchâtelais;
- Adoption d'un rapport de la Commission de psychiatrie concernant la création d'une unité d'accueil psychiatrique en développement mental;
- Étude et préavis favorable à l'unanimité des projets de règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions et d'exécution de la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées;
- Adoption d'un nouveau mandat de la commission d'aide et de soins à domicile.

### ***Commission de prévention***

Cette commission s'est réunie à sept reprises en 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de santé, elle a soutenu sept projets en relation avec la prévention et la promotion de la santé pour un montant de 57.630 francs, à savoir:

- Journées santé "La mise en danger de soi" autour du thème du suicide au CIFOM-ESTER de La Chaux-de-Fonds;
- Journées information sur le SIDA au Lycée Blaise Cendrars à La Chaux-de-Fonds;
- Soutien cantonal à La Fourchette Verte;
- Activités éducatives liées à la manifestation Gay Pride à Neuchâtel;
- Action déjeuner santé organisée par Promo santé Marin;
- Projet Cabaret, organisé par le groupe Sida Neuchâtel;
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles des jours santé au CIFOM-ESTER, autour du thème de la prise de risque.

### ***Commission d'aide et de soins à domicile***

La Commission d'aide et de soins à domicile s'est réunie à trois reprises en 2002. Ces réunions ont permis de redéfinir son mandat qui est le suivant:

- Réflexions et prises de position sur le rôle et la place du maintien à domicile dans le cadre de la planification sanitaire;
- Recensement des principaux intervenants à domicile, de leurs prestations et de la portée de ces dernières;
- Analyse des dysfonctionnements constatés et des besoins non couverts identifiés;
- Recommandations et propositions d'amélioration de la prise en charge à domicile, en particulier par une optique de fonctionnement en réseau.

Le nouveau mandat a été validé par le Conseil de santé.

### ***Commission de gériatrie***

La Commission de gériatrie a fonctionné en deux sous-groupes en 2002, à savoir le sous-groupe "home d'accueil temporaire avec foyer de jour sur le littoral neuchâtelois" et le sous-groupe "home de psychiatrie gériatrique des montagnes neuchâteloises".

Les travaux de la Commission de gériatrie ont permis de présenter les deux projets précités au Conseil de santé en cours d'année.

### ***Commission de psychiatrie***

La Commission de psychiatrie s'est réunie à trois reprises en 2002. Elle a traité les objets principaux suivants:

- Amélioration de la collaboration entre les deux hôpitaux psychiatriques, notamment s'agissant des demandes d'admission. Les deux institutions ont travaillé à l'instauration d'un numéro d'appel unique suite à plusieurs plaintes émanant de praticiens privés et de la police; ce numéro est en fonction depuis fin 2002.
- Élaboration d'un projet de règlement concernant la protection des personnes hospitalisées en milieu psychiatrique; ce projet est finalisé et attend la sanction du service juridique. Une mise en œuvre rapide de ce dispositif sous forme de directives du médecin cantonal ou de la commission de surveillance est à l'étude.
- Etudes des besoins du canton en ce qui concerne la création d'une unité d'accueil de crise, projet émanant du Centre psychosocial neuchâtelois.
- Remise en cause du système actuel de la médecine d'office en psychiatrie. Le piquet psychiatrique existant, mis sur pied de concert entre les médecins des Centres psychosociaux et les psychiatres privés a le désavantage d'être centré principalement sur les besoins des hôpitaux principaux et répond quasi uniquement aux médecins de garde des villes. Une cantonalisation de ce piquet est à l'étude.
- Mise en place d'un service de psychiatrie pénitentiaire, mission confiée à la clinique de psychiatrie de l'Hôpital cantonal, puisque la répartition des missions confiée à Perreux la prise en charge des cas pénaux comme des patients dangereux et violents.
- Première lecture du rapport du groupe de travail "patients au long cours", interne à la commission. La commission a prié ce groupe de ne pas se censurer en partant de l'existant, mais d'étudier d'autres alternatives, comme par exemple, le regroupement des diverses unités et institutions s'occupant de ce type de patients dans une même structure.

## 9. POLICE CANTONALE

### 9.1. Généralités

L'exercice écoulé se caractérise bien évidemment par la préparation, puis la gestion de la sécurité d'Expo.02. Malgré cet événement exceptionnel, la police cantonale a poursuivi la conduite de plusieurs projets entamés au cours des années précédentes et elle n'a pas relâché ses activités courantes afin de fournir des prestations de qualité aussi bien aux autorités judiciaires qu'à la population.

Un bref survol de l'année 2002 permet de mettre en exergue de manière sommaire plusieurs éléments dont certains sont réjouissants et d'autres moins.

- Le nombre important de démissions parmi les collaborateurs expérimentés de la police cantonale s'est malheureusement maintenu en 2002. Une mobilité professionnelle accrue, les campagnes de recrutement massives de la police judiciaire fédérale ainsi que les difficultés liées à l'exercice de la profession ont conduit 15 collaborateurs à quitter les rangs de la police cantonale. Nous avons par ailleurs dû déplorer le décès de deux policiers.
- La statistique de la criminalité met en évidence une augmentation du nombre de délits. Le fait le plus préoccupant demeure l'usage accru de la violence dans les différents types de délits avec une utilisation croissante d'armes blanches et autres objets pouvant causer des atteintes sérieuses à l'intégrité physique et psychique des victimes (appareil à électrochocs par exemple).
- La croissance réjouissante du taux d'élucidation des affaires sur lesquelles la police cantonale enquête (atteignant plus de 35% en 2002) confirme que les diverses mesures adoptées progressivement depuis quelques années, tant au niveau de la conduite que des moyens accordés en matériel et personnel portent leurs fruits. L'élucidation rapide de certaines affaires d'une gravité extrême qui se sont déroulées durant les mois de mai et juin a mis en exergue la disponibilité sans faille des collaborateurs engagés aussi bien sur le terrain que dans les "arrières".
- Les dysfonctionnements constatés dans les relations avec le juge d'instruction économique ont conduit à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire. Son rapport et ses conclusions sont attendus avec l'espoir de voir se restaurer un climat de confiance réciproque entre les autorités judiciaires et la police cantonale. Néanmoins, il convient de relever que les difficultés sont propres aux relations avec un seul magistrat, alors que tant les autres juges d'instruction que le Ministère public ont fait confiance et dialogué positivement avec la police cantonale.
- La mise en place progressive du nouveau réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM) a marqué un véritable saut technologique dans le domaine des transmissions radio. Au delà du seul progrès technique, la concrétisation de ce projet permet une réelle intégration des communications entre les différents services en charge de la sécurité. Diverses opérations intervenues durant l'année écoulée ont démontré la justesse du choix opéré par les autorités politiques.
- Malgré plus de trois millions de visiteurs, l'exposition nationale a été, osons le dire, un non événement du point de vue de la criminalité. Ce constat n'est pas uniquement lié au fait que les hôtes de la manifestation étaient animés des meilleures intentions du monde, mais aussi à la qualité des préparatifs conduits par l'état-major sécurité et à l'adéquation des structures de conduite arrêtées sur le territoire de la ville de Neuchâtel.

L'accomplissement des nombreuses servitudes en relation avec Expo.02, ainsi que des tâches courantes découlant de la mission normale et quotidienne de la police cantonale, n'auraient pas pu être menées à bien sans un engagement exceptionnel de l'ensemble des collaborateurs. Disponibilité et professionnalisme, tels pourraient être les maîtres mots de cette année 2002.

### ***La police cantonale en quelques chiffres***

	2001	2002
Arrestations et interpellations	1.515	1.857
Mandats d'amener	1.537	2.097
Constats d'accidents	1.848	1.711
Procès-verbaux de contraventions relatifs à la LCR	2.373	2.651
Autres rapports	18.681	19.990
Heures supplémentaires au 31.12.	10.057	10.075
Transports de détenus	1.194	1.513
Kilomètres parcourus par les véhicules de la police cantonale	1.569.680	1.692.050
Amendes d'ordre	1.052.600.–	1.037.056.–

## **9.2. Ressources humaines**

### ***Evolution des effectifs durant l'année 2002***

L'année 2002 a confirmé la tendance qui s'était dessinée durant les deux années précédentes révélant une rotation de plus en plus rapide du personnel. En effet, ce ne sont pas moins de quinze collaborateurs (11 gendarmes et 4 collaborateurs de la police de sûreté) qui ont souhaité donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle. Six ont choisi de rejoindre un autre corps de police et neuf, dont deux aspirants de l'école de police, ont invoqué des motifs liés à la pénibilité de la profession. Cet argument conduit également de plus en plus de collaborateurs à demander une mise à la retraite anticipée (4 en 2002). Par ailleurs, nous avons dû déplorer le décès de deux policiers. Ces nombreux départs non planifiés ont pour conséquence que l'effectif réglementaire arrêté par le Conseil d'Etat n'est que rarement atteint, contraignant la police cantonale à faire face à un sous effectif quasi chronique et particulièrement important durant les derniers mois de l'année.

Cette situation a convaincu l'état-major de la police cantonale de constituer un groupe de travail représentatif de l'ensemble des entités composant le corps. Un rapport comportant seize propositions a été déposé et l'existence de cette structure sera prolongée afin d'offrir au personnel un lieu de discussion et de présentation de ses questions et problèmes.

A cela, il faut ajouter qu'au cours de l'année écoulée ce sont plus de 18.600 heures supplémentaires qui ont été effectuées dont près de 18.500 ont pu être compensées par des jours de repos. Cependant, cette situation réduit sensiblement la disponibilité du personnel et pèse lourdement sur le fonctionnement des diverses permanences qui doivent être assurées tout au long de l'année.

### ***Ecole d'aspirants 2002***

Alors même que la police cantonale souhaitait renoncer à mettre sur pied une école d'aspirants durant l'année d'Expo.02, les nombreuses démissions enregistrées en 2001 en ont décidé autrement et ont contraint les responsables de la formation à redéfinir un nouveau programme d'enseignement qui tienne compte des exigences liées à l'exposition nationale. Rompant avec une tradition de longue date, la police cantonale a renoncé à suivre la formation dispensée dans le cadre de l'Institut Suisse de Police au Chanet, à Neuchâtel. En effet, la police cantonale neuchâteloise était le seul corps de police cantonale à faire accomplir la première partie de la formation des aspirants à l'Institut Suisse de Police (ISP). Force est pourtant de constater qu'à la suite de cette formation, de nombreux domaines ont dû être repris et approfondis et que la coordination était difficile. Notons par ailleurs que le métier de gendarme et d'inspecteur de la

sûreté comporte un volet très important de police judiciaire et d'enquêtes, ce qui n'est bien sûr pas le cas pour les polices municipales.

Aussi, ce sont 18 aspirant(e)s gendarmes, 4 aspirant(e)s inspecteurs, 3 inspecteurs scientifiques appelés à rejoindre les rangs de la brigade de la criminalité économique ainsi que quatre aspirants recrutés par la police de ville de La Chaux-de-Fonds qui ont suivi la formation dispensée de février à décembre dans les locaux du centre de formation de Colombier.

Sept semaines de stages pratiques, une semaine verte, et diverses activités sportives ont alterné avec le programme des cours théoriques. Complémentairement à ces activités spécifiques, la formation reste basée sur le principe d'une activité alternant les périodes de formation théorique et les stages dans les brigades (formation duale).

Pour la première fois, une collaboration a été développée avec le Corps des gardes-fortifications (CGF) qui a dispensé durant six semaines d'affilée divers modules de formation dans le domaine du tir et de la sécurité personnelle sur la place d'armes de Dailly/St.-Maurice (VS). Cette collaboration armée/police a permis de tirer de nombreux enseignements qui ont incité la police cantonale à renouveler ce partenariat en 2003.

La formation a commencé le 4 février 2002 et s'est terminée le 20 décembre 2002 par l'assermentation des 25 nouveaux policiers à la Collégiale de Neuchâtel.

### ***Recrutement 2003***

En raison des nombreuses démissions enregistrées en cours d'année, le recrutement dans la perspective de l'EA 2003 a permis de sélectionner vingt aspirants gendarmes, dont cinq femmes et cinq aspirants inspecteurs, dont une femme.

La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une avec des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Ce recrutement a mis en évidence une difficulté croissante à recruter des candidats répondant au profil requis, puisqu'il a fallu organiser quatre campagnes successives entre avril et novembre 2002 pour atteindre le contingent accordé. Comme ce fut déjà le cas en 2001, il a fallu réintroduire un recrutement séparé pour la police de sûreté et renoncer partiellement au principe du tronc commun impliquant un passage obligé par la gendarmerie institué en 1999.

En 2002, 255 personnes ont demandé un dossier de candidature, 133 d'entre-elles nous ont adressé une postulation, 105 se sont présentées aux examens de culture générale, 70 ont été convoquées aux entretiens et exercices de mise en situation et 47 ont finalement passé divers tests psycho-techniques.

Cinq policiers déjà formés et issus d'autres corps de police ont également été engagés afin de compléter cet effectif d'aspirants. Ils seront intégrés à la gendarmerie en cours d'année 2003.

### ***Création d'un poste de psycho-criminologue***

Au mois de mars 2002, le Conseil d'Etat acceptait la création d'un poste de psycho-criminologue au sein de la police cantonale neuchâteloise. Cette décision faisait suite au mandat confié à une jeune psycho-criminologue engagée dans le cadre des mesures de premier emploi en vue d'évaluer les besoins et les contours d'un tel poste au sein du corps. En effet, une demande pour disposer d'un tel poste a été formulée depuis plusieurs années par les associations des policiers répondant à un réel besoin du personnel de trouver un appui psychologique. Au terme de cette première année d'activité, le bilan est largement positif avec, à la clé, plusieurs réalisations concrètes:

- Participation au processus de sélection des candidats aspirants;
- Soutien psychologique des collaborateurs dans le cadre de la cellule débriefing, ou de manière spontanée;

- Elaboration d'une brochure destinée au public en relation avec les chocs émotionnels vécus par des victimes ou des témoins;
- Collaboration aux auditions de mineurs dans le cadre des nouvelles dispositions de la LAVI;
- Interventions régulières sur les lieux d'événements traumatisants (suicides, prises d'otage, accidents) afin d'apporter un premier soutien psychologique aux victimes et éventuellement à leurs proches;
- Mise sur pied d'une cellule d'assistance dans le cadre de l'organisation ORCAN.

### 9.3. Gendarmerie

#### Activités

En 2002, la gendarmerie a adressé 24.351 rapports de dénonciation, de constat et d'information aux autorités, soit:

7.671	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire;
364	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8‰ et plus) sans accident;
2.651	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière;
11.887	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour d'autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.);
1.711	constats d'accidents de circulation;
68	autres accidents (travail - sport - etc.).

La gendarmerie a encore procédé à 1513 transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 2327 amendes d'ordre ainsi que 10.804 amendes avec délai de réflexion, ce qui représente la somme de 1.037.056 francs.

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'Etat (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 175.862 francs.

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 121 dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 159 fois pour des alarmes, dans des banques, villas et dans des industries.

La gendarmerie de Boudry a géré, pour le département de la justice, l'exécution facilitée des peines dans les cellules de son poste. Pour l'année 2002, elle s'est occupée de 21 entrées de condamnés, représentant 550 jours de détention, et a encaissé 16.086 fr. 40 à cette occasion. Dorénavant, la gendarmerie n'aura plus à s'occuper de la gestion des prisons de Boudry, étant donné que celles-ci ont été fermées le 31 août 2002.

### 9.4. Circulation routière

#### Généralités

De jour, comme de nuit, 10.180 patrouilles ont été effectuées en voiture, à moto ou à pied, lesquelles se répartissent ainsi:

3.558	surveillances de la circulation	1100	contrôle des usagers de la route
276	investigation	285	anti-ivresse
426	observation	384	judiciaires
83	ferroviaires	142	contrôles radar mobiles
37	drogue	82	secteurs isolés

Ces chiffres ne tiennent pas compte des activités de la structure ad hoc constituée pour la durée d'Expo.02 en ville de Neuchâtel.

La police de la circulation a escorté à 31 reprises diverses personnalités, accompagné 53 transports spéciaux et 8 courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 63 contrôles routiers, dont certains en collaboration avec le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, l'inspection des denrées alimentaires du laboratoire cantonal, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal depuis l'ouverture des abattoirs des Ponts-de-Martel.

### **Etat physique des conducteurs**

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 2989 reprises au moyen de l'éthylomètre, 562 résultats se sont révélés positifs (0,60 o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon dépassant 0,80 o/oo - 138/2 OAC ont été ouvertes contre:

- 221 conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation;
- 364 conducteurs ayant fait l'objet de contrôles sporadiques (sans accident).

Ces chiffres, supérieurs à ceux résultant des contrôles à l'éthylomètre, comportent, les analyses de sang effectuées sur des personnes blessées, après qu'elles aient été victimes d'un accident de la route.

### **Contrôles de la vitesse**

Le radar « *Speedophot II* » a été placé en mode « stationnaire » à 197 reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 40.941 véhicules ont été contrôlés et 3908 conducteurs dénoncés, soit 9,54%. Il a également été utilisé à de nombreuses reprises en système « Moving » au cours desquelles 132 infractions ont été constatées et dénoncées.

### **Accidents**

La statistique des accidents de circulation survenus en 2002, se présente comme suit:

Accidents	1.711
Blessés	645
Tués	12
Personnes conduisant sans permis	35
Permis de conduire saisis	252

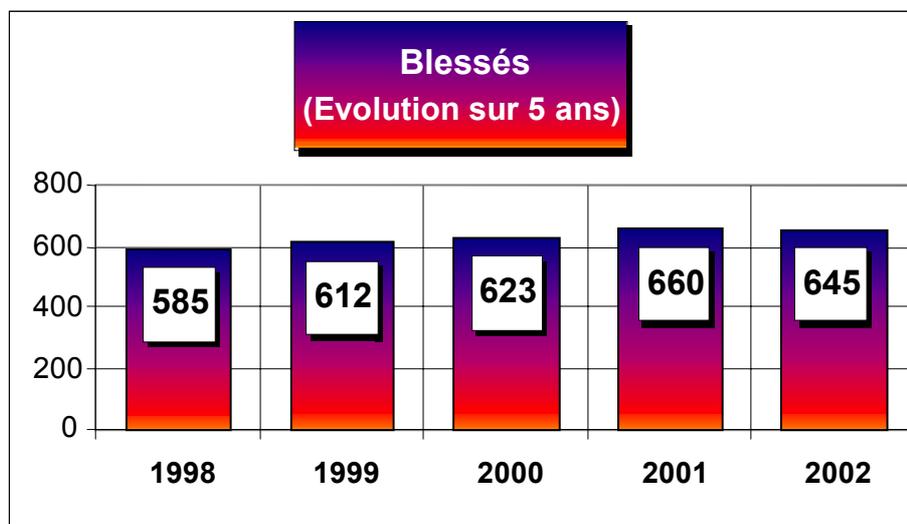
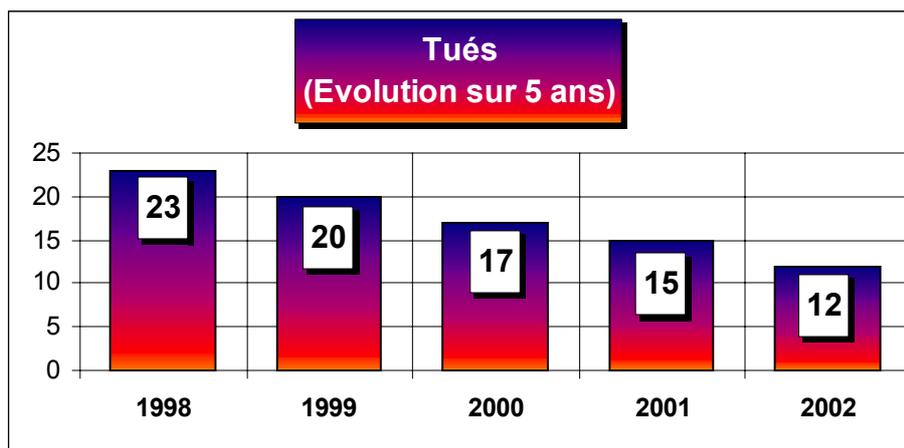
Les dix principales causes des accidents sont les suivantes:

1.	Inattention	1.082
2.	Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	497

3.	Vitesse inadaptée	491
4.	Violation de priorité	359
5.	Ivresses	221
6.	Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	187
7.	Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	95
8.	Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	77
9.	Dépassements	74
10.	Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	52

On dénombre également 249 cas de violations des devoirs en cas d'accidents, dont 206 conducteurs ont cependant été identifiés, soit 82,74%.

Le nombre total des accidents, qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2002, est constamment en baisse en ce sens qu'il accuse une régression de 137 événements par rapport à une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre a aussi diminué puisque ce sont 12 victimes qui ont été recensées, contre 15 en 2001. Les tronçons où ces drames se déroulent, restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 km/h, avec 7 accidents mortels, sur 11 au total. Les personnes blessées quant à elles suivent aussi une courbe descendante, soit 15 de moins. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant la vitesse et en cinquième position l'état physique des conducteurs.



La statistique des accidents parvenus à la connaissance de la police cantonale indique depuis plusieurs années une réjouissante tendance à la baisse bien que le parc des véhicules à moteur ne cesse d'augmenter.

Trois chiffres pour étayer ces propos:

en 1990: 3060 accidents;

en 1996: 2086 accidents;

en 2002: 1711 accidents;

Le nombre de morts sur nos routes a diminué depuis 1998. Nous avons réussi, ces quatre dernières années, à infléchir significativement la courbe.

Les actions de prévention routière ciblées sur les causes des accidents mortels ainsi qu'une nouvelle politique d'information (spots diffusés dans tous les cinémas du canton, campagnes de prévention cantonales et participation aux campagnes du Conseil de la sécurité routière) portent leurs fruits.

L'amélioration du réseau routier, de l'équipement et de la construction des véhicules ainsi que les nouvelles dispositions législatives contribuent très certainement aussi à cette amélioration.

### **Les campagnes de prévention**

Période	Nom de la campagne	Partenaires	Thèmes
Janvier	"Clic" pour tous	OFROU / SCAN	Attacher les ceintures de sécurité
Mars / Juin / Septembre / Décembre	Captivé par son jeu	Fondation de la Winterthur-Assurances	Les trottinettes / les planches à roulettes / les rollers / les luges
Avril / Août	Campagne radar "Printemps" et "Automne"	Polices communales et des villes	Contrôles de vitesse aux abords des écoles et dans les localités
Mai / Juin / Septembre	Donnons-leur une chance de plus - Attachons-les	Cinémas	Les enfants sont attachés sur les sièges arrières
Octobre	Campagne "Voyez clair !"	Optique Houlmann Marin-Centre	Dépistage de troubles de la vue

### **Education routière**

Hormis la période d'Expo.02 (mai à octobre), la brigade d'éducation routière a été occupée en permanence à sa mission spécialisée dans le domaine de la prévention, renforcée au besoin par la collaboration de gendarmes et d'agents des polices locales, au profit des élèves aux niveaux de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2002, 5392 élèves au total, répartis dans 346 classes ou groupes, ont bénéficié de cette instruction dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de « *la traversée de la route* » a été traité dans 70 écoles enfantines et dans 62 classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires, touchant ainsi 2207 enfants.

Dans 12 localités, 207 enfants au total, formés en 4<sup>e</sup> année primaire, ont fonctionné en 5<sup>e</sup> année en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade de l'éducation routière a également assuré la formation et le contrôle de 36 patrouilleurs adultes dans 9 localités.

Une campagne pour cyclistes a concerné 1117 adolescents de 61 classes du canton. Cet enseignement consistait en une instruction théorique en classe.

993 élèves de 7<sup>e</sup> année secondaire et 955 élèves de 9<sup>e</sup> année du même degré ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation.

Cette année encore, la brigade a été appelée à organiser 5 séances de 2 à 8 heures d'éducation routière à l'intention de 45 jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions diverses.

La collaboration entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière est restée soutenue, dans la mesure où la prévention des accidents, reste en point de mire des objectifs fixés.

## 9.5. Police de sûreté - Evolution de la criminalité

### *Evolution générale de la criminalité durant l'année 2002*

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des trois dernières années:

	2000	2001	2002	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
Homicides	8	7	12	16	16	0	0	5	11
Coups et blessures	420	495	552	688	577	111	107	315	373
Affaires de moeurs	127	123	152	126	120	6	10	72	54
Vols simples	2651	2811	3260	1089	854	235	383	424	665
Vols avec effraction	1161	1263	1351	247	236	11	91	82	165
Vols à l'arracher	25	22	29	1	1	0	0	0	1
Vols (total)	3837	4096	4640	1337	1091	246	474	506	831
Vols de véhicules	894	898	759	81	79	2	34	37	44
Brigandages	46	40	42	31	29	2	15	17	14
Escroqueries + abus conf.	230	225	227	220	160	60	2	119	101
Incendies intentionnels	40	51	57	28	25	3	12	15	13
Incendies par négligence	52	59	49	45	28	17	13	26	19
Incendies techniques	62	69	64						
Incendies (total)	154	179	170	73	53	20	25	41	32
Dommages à la propriété	1936	1888	1965	443	390	53	202	279	164
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7652</b>	<b>7951</b>	<b>8519</b>	<b>3015</b>	<b>2515</b>	<b>500</b>	<b>869</b>	<b>1391</b>	<b>1624</b>

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2002, à l'examen de la statistique annuelle, a subi d'assez fortes modifications par rapport à l'année 2001.

### **Commentaires**

Il faut relever une hausse significative de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2001, est en augmentation de 7,1% et de 11% par rapport à l'année 2000. La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2002, une moyenne de plus de 8 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 7 en 2001 et 5,5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire augmente de 18% par rapport à 2001 et de 48% par rapport à 2000.

Le taux d'élucidation est de 35,4% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%).

Il faut noter aussi une augmentation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: 16% pour les vols simples et 7% pour les vols par effraction.

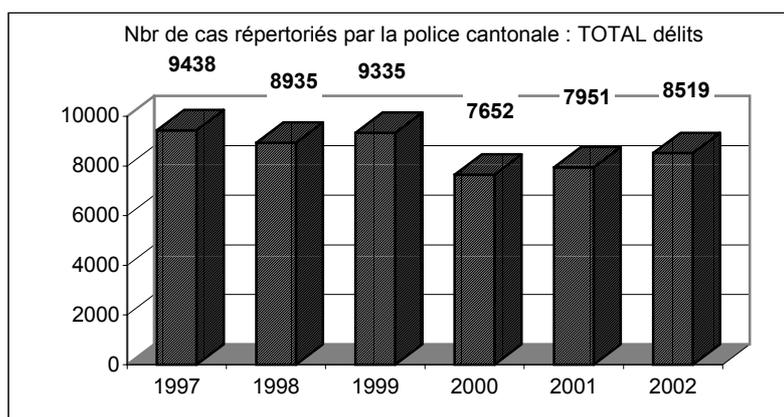
Mais la tendance la plus significative en termes d'augmentation concerne les délits graves tels que les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent de 11,5% et les affaires de mœurs augmentent très nettement de 25,3%, tandis que les brigandages montrent une relative stabilité par rapport à l'année 2001.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, ne concerne pas que des tentatives, puisque trois femmes ont été tuées dans le cadre de la famille durant l'année 2002 (augmentation de 70%).

Le nombre d'incendies enregistré une légère baisse de manière générale, mais les incendies intentionnels montrent une augmentation de 11,7% par rapport à 2001 et 42,5% par rapport à 2000.

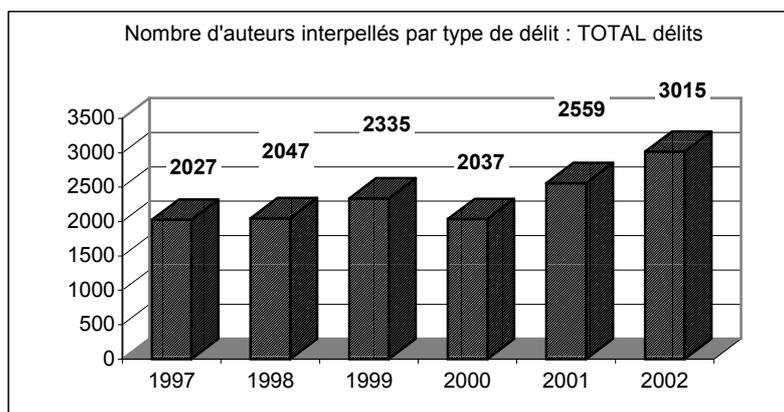
## 9.6. Evolution des délits entre 1997 et 2002

### Généralités



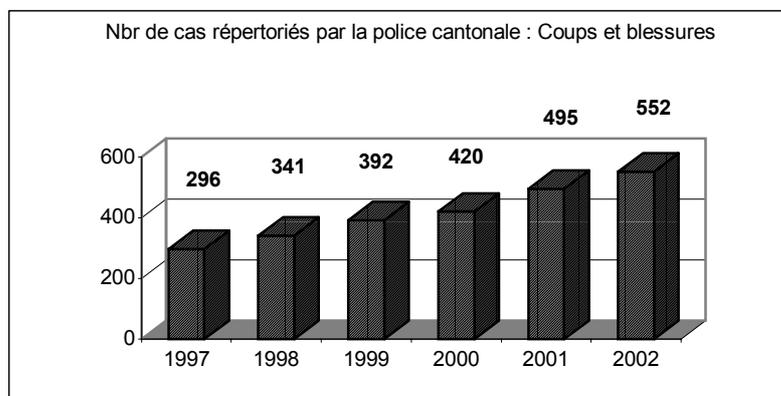
L'examen des affaires répertoriées par la police cantonale entre 1997 et 2002 montre, au cours de cette période, une baisse de la criminalité de 9,7%. Par contre, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 7,1%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2001.

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale très nettement à la hausse. L'année 2002 atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 3015.

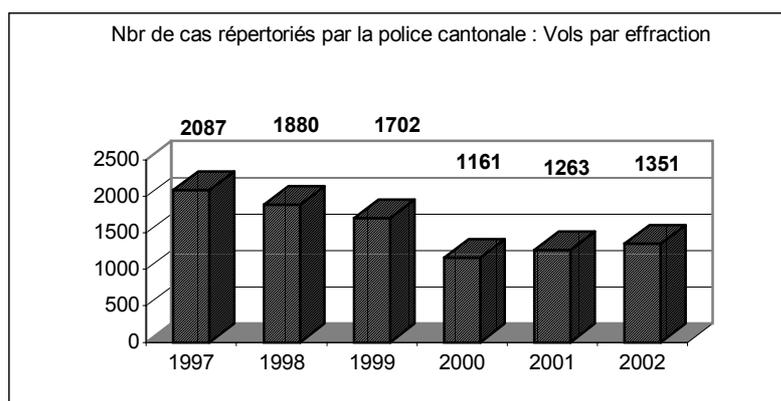
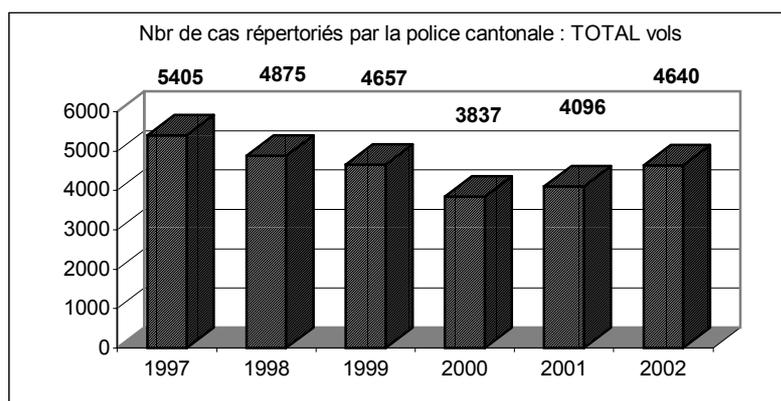


## Coups et blessures

Le nombre d'affaires répertoriées sous cette rubrique a atteint encore une fois un record en 2002, avec une augmentation de 11,5% par rapport à 2001 et de 86% par rapport à 1997! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



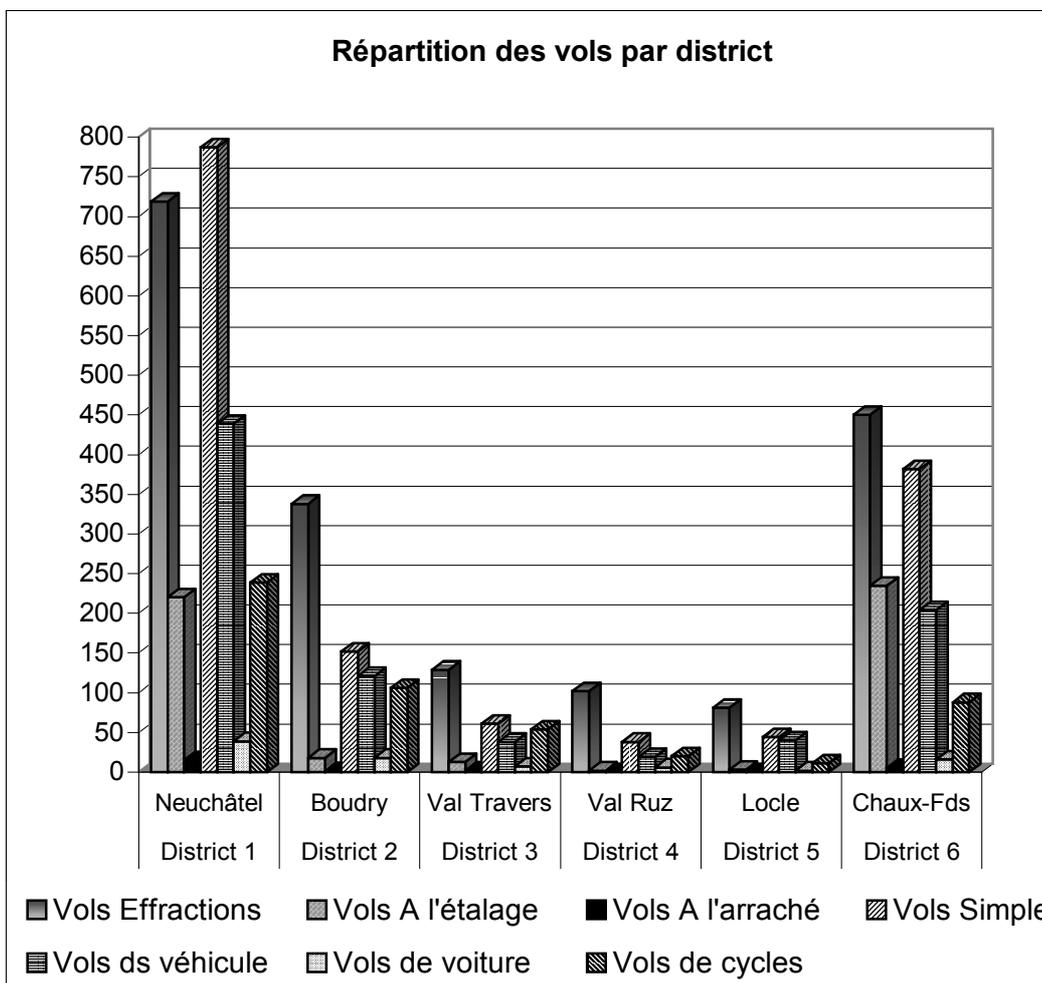
## Vols



On remarque que le nombre de vols a progressé de manière relativement marquée par rapport à l'année 2001 (13,3%), pour atteindre un peu plus de 13 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel.

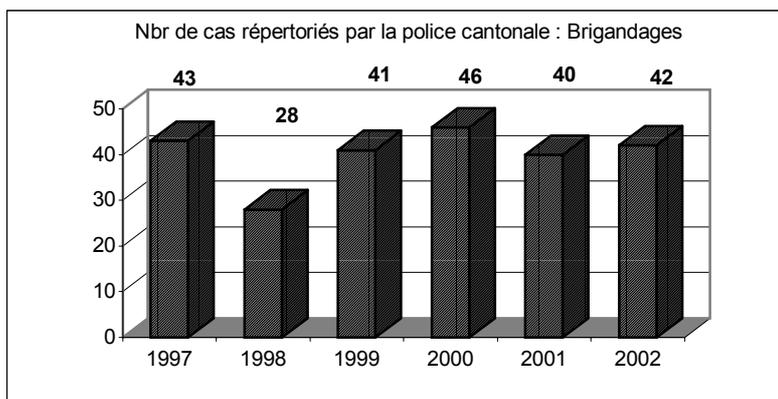
La répartition des vols par district montre que les deux villes principales absorbent ensemble plus de 67% de la criminalité du canton. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la Ville du Locle qui semble relativement

épargnée par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



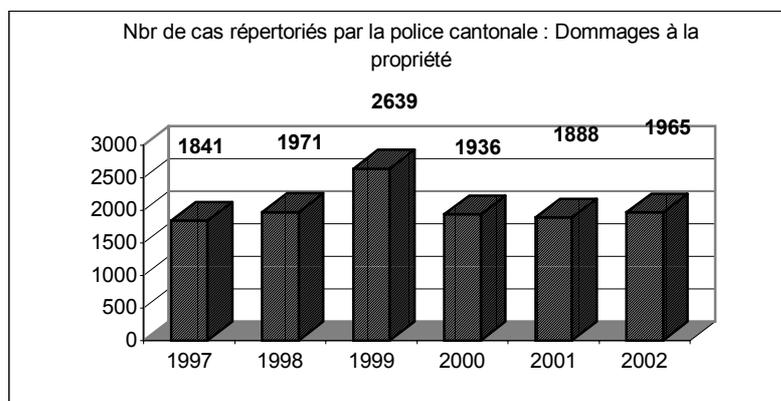
Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis depuis quatre ans pour éviter que le Littoral-Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté en 1997.

**Brigandages**



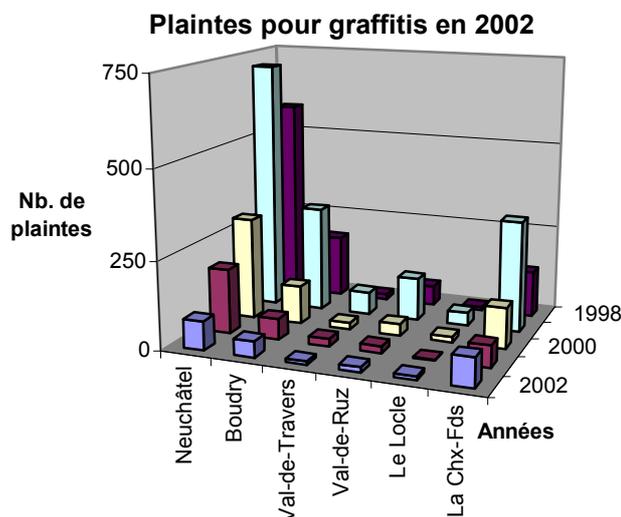
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton est relativement stable depuis 1997. Le nombre de brigandages doit nous interpeller, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Le nombre de brigandages commis chaque année dans le canton de Neuchâtel confirme le recours à de la violence constatée par l'analyse de la rubrique "coups et blessures".

### Dommmages à la propriété



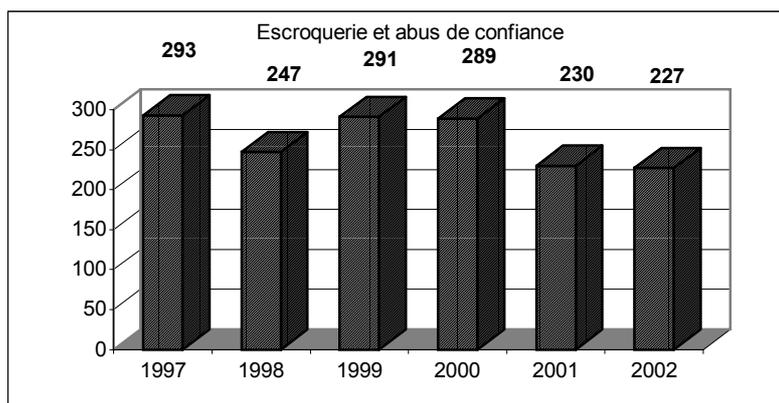
Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs de 1997 et 1998, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999.

Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 13% des infractions (252 affaires constatées); ceux-ci sont en principe imputables aux auteurs mineurs. La situation s'est considérablement améliorée dans tous les districts suite à l'action de la police et au durcissement de la justice. Le graphique ci-dessous le démontre parfaitement. Les cas les plus importants sont l'œuvre de jeunes gens majeurs. En 2002, 75 personnes ont été identifiées, dont 47 adolescents. A relever que la plupart ont été dénoncés à plusieurs reprises. Les dommages causés se montent à plusieurs centaines de milliers de francs.



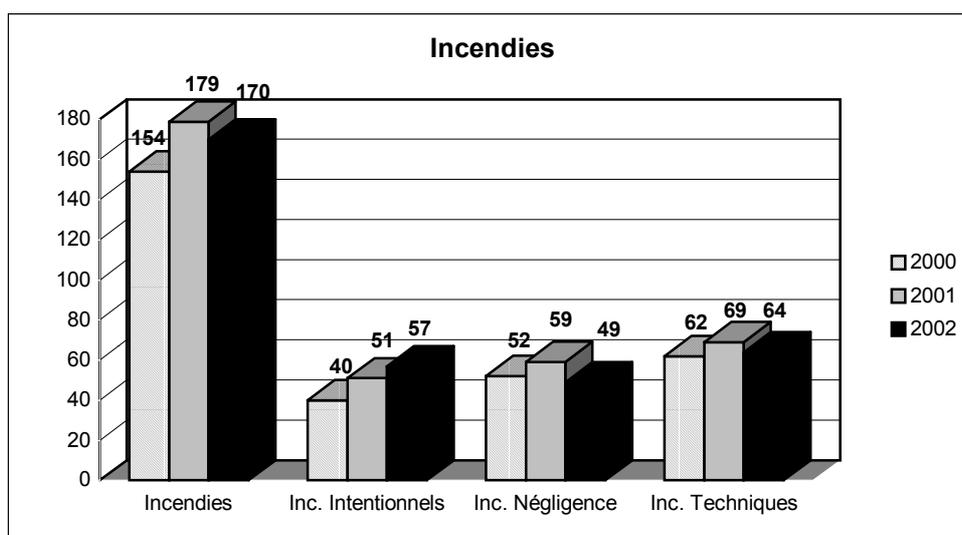
	2002	2001	2000	1999	1998
Neuchâtel	83	185	293	716	577
Boudry	46	61	110	302	179
Val-de-Travers	10	22	20	65	15
Val-de-Ruz	15	20	35	123	57
Le Locle	11	2	16	38	10
La Chx-Fds	82	62	117	318	132
<b>Totaux</b>	<b>247</b>	<b>352</b>	<b>591</b>	<b>1562</b>	<b>970</b>

### Escroqueries et abus de confiance



Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance par rapport à 1999 et 2000, la situation 2002 est pratiquement identique à celle de l'année 2001. Ces types de délits (de même que les atteintes au patrimoine) sont souvent proportionnels aux problèmes socio-économiques et il ne serait pas étonnant que cette baisse corresponde aux indices de reprise économique constatés en Suisse et dans le canton ces deux dernières années. Néanmoins, un nombre aussi bas de délits n'a plus été atteint depuis plus de 11 ans.

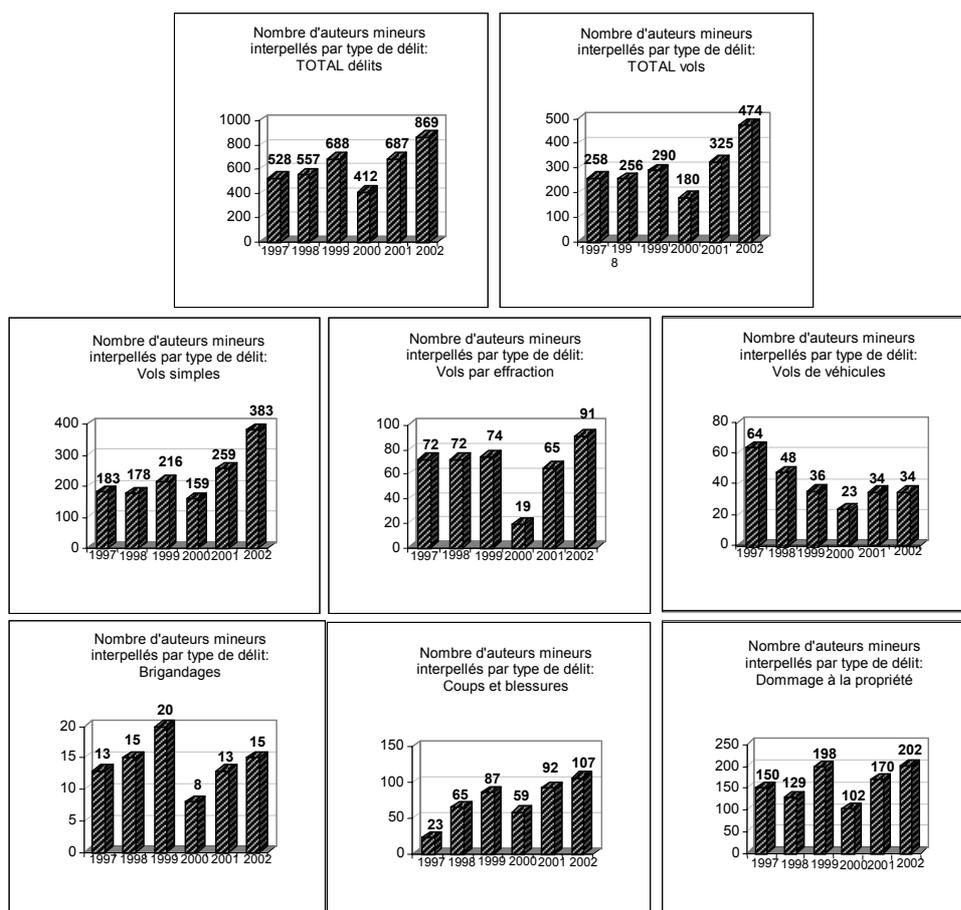
### Incendies



La police cantonale a ouvert, durant l'année 2002, 170 enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé, en 2002, 28 auteurs pour des incendies intentionnels et 45 auteurs d'incendies par négligence.

## 9.7. Délinquance des mineurs

La situation de la criminalité et de la violence chez les mineurs est plus préoccupante que jamais: elle enregistre, par rapport à l'année 2001, une hausse très significative de 26,5% du nombre d'auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1997 et 2002, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.

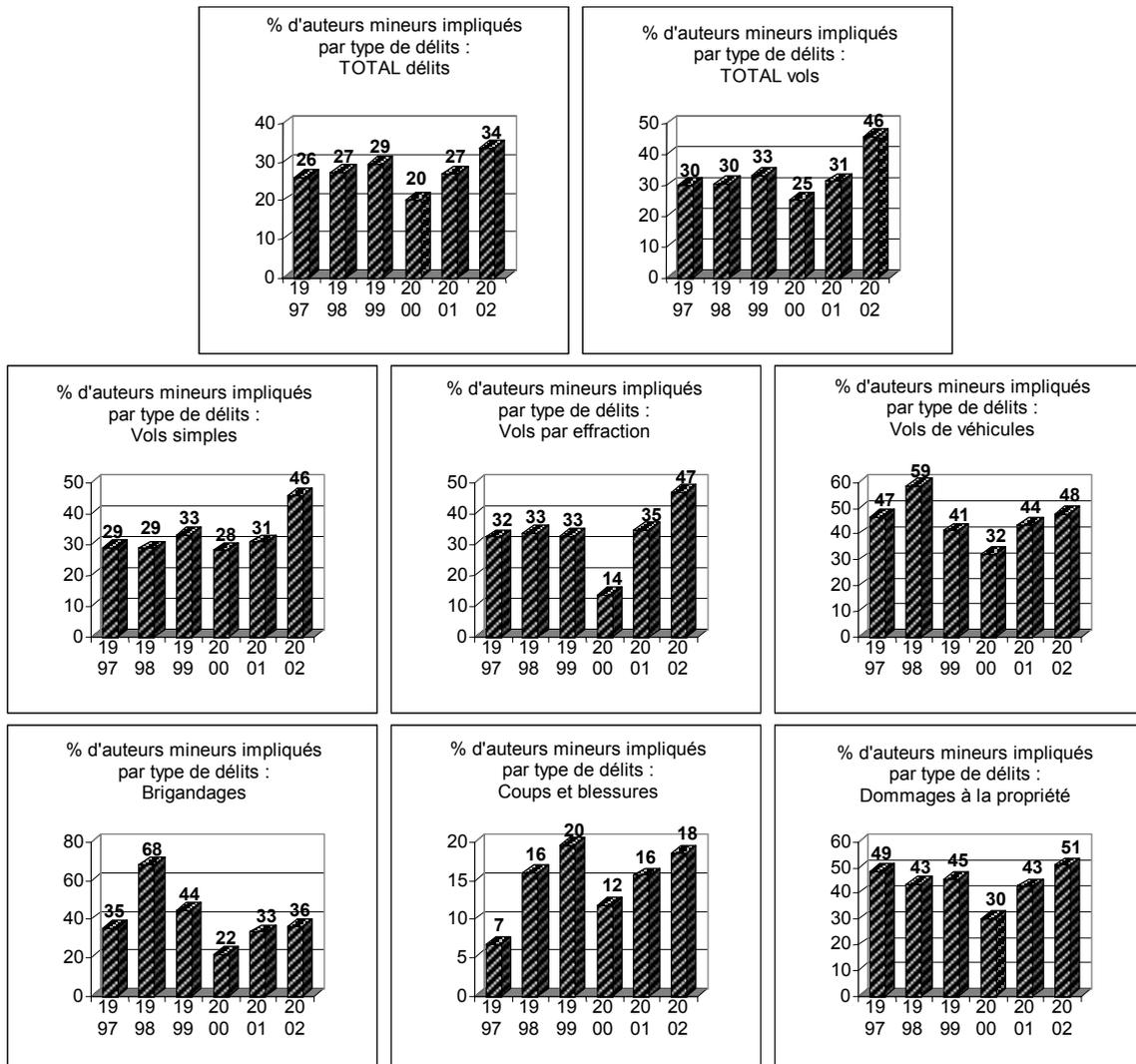


On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police, tous délits confondus, a atteint le record absolu au niveau cantonal après la diminution constatée durant l'année 2000.

Force est de constater aujourd'hui que le problème est réel et que de grands efforts de prévention devront encore être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir ce phénomène inquiétant.

L'augmentation du nombre des mineurs dénoncés pour des vols est de plus de 46% par rapport à l'année 2001 et de plus de 163% par rapport à 2000. Cette augmentation est significative, par rapport à l'année 2001, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 40% pour les vols par effractions (378% par rapport à 2000), de 130% pour les dommages à la propriété (282% par rapport à 2000), de 48% pour les vols simples (141% par rapport à 2000), de 13% pour les brigandages (87,5% par rapport à 2000), de 16% pour les coups et blessures (81% par rapport à 1999).

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la proportion des auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire par rapport au total des auteurs dénoncés.



## 9.8. Lutte contre le trafic des stupéfiants

### Généralité

La situation de l'année 2002 est très similaire à celle de l'année 2001. Aucun objectif n'a changé. Les propos du rapport de gestion 2001 dans ce domaine peuvent être repris dans l'intégralité.

De manière générale, la cocaïne est toujours la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date. Sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Aujourd'hui, nous continuons nos efforts, en particulier contre l'émergence du trafic de rue de la cocaïne, marché détenu en majorité par des ressortissants africains de l'ouest, ainsi que celui de l'héroïne, détenu en majorité par des ressortissants albanophones. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne ou d'héroïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Parallèlement, nos actions policières se sont poursuivies, outre le fait que nous avons tout mis en oeuvre pour maintenir la pression sur les dealers de cocaïne et d'héroïne, sur le plan de la lutte contre les drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thai (en fait de la méthamphétamine). Nous avons constaté une consommation encore très marquée de cette drogue, qui, même si elle est vendue sous la forme de pilules, est consommée par fumigation par des toxicomanes très jeunes (16-25 ans). Cette drogue a largement supplanté le marché de l'ecstasy, vraisemblablement à cause de la fumigation (représentant, chez les jeunes, une symbolique plus forte que l'ingestion par voie digestive).

Rappelons que la méthamphétamine est une drogue très dangereuse (30 à 100 fois plus puissante que l'amphétamine), notamment et en particulier lorsqu'elle est fumée, parce que l'accès par les artères permet de saturer très rapidement et massivement les récepteurs du cerveau. Elle engendre une dépendance physique et des dégradations psychiques très marquées.

La lutte contre le trafic de méthamphétamine est difficile à mener parce que les dealers (pratiquement tous toxicomanes) ont un profil social qui ne permet pas d'identifier leur activité délictueuse car ils ont en principe un travail, un bon statut social et sont souvent inconnus de la police. Le milieu dans lequel se vendent les pilules est restreint à des groupes d'initiés.

L'importation des amphétamines thaïes se trouve dans les mains du milieu thaïlandais ou vietnamien. Ce milieu est particulièrement imperméable à la surveillance policière. Nous constatons que les trafiquants utilisent également des compatriotes ayant obtenu la nationalité suisse pour servir d'intermédiaires avec les petits revendeurs. La lutte contre ce type de trafic a été une des priorités durant toute l'année.

### ***Principales affaires traitées par la brigade des stupéfiants***

Le bilan de l'année 2002 permet d'énumérer huit affaires illustrant le produit du travail qui a occupé la brigades des stupéfiants (dont l'effectif était de six inspecteurs au lieu de dix du fait du dispositif Expo.02 durant la majeure partie de l'année).

**1) Opération "A"**: Il s'agit d'un trafic de cocaïne dans le milieu des requérants d'asile africains de l'ouest démantelé au début d'année 2002. Les protagonistes principaux ont mis en vente 620 boulettes, soit 462 grammes en qualité d'intermédiaire et leurs camarades, pas moins de 1900 boulettes, soit environ 1,4 kilo de cocaïne. Le chiffre d'affaire que nous avons pu prouver pour cette bande est supérieur à 300.000 francs.

**2) Affaire "B"**: En février 2002, nous avons interpellé un individu qui transportait 300 grammes d'héroïne. Il venait de livrer 100 grammes à deux de ses revendeurs. Nous avons identifié l'activité de ces trafiquants et déterminé l'acquisition de 1,4 kilo de cette drogue auprès d'un Albanais de Zürich qui a pu être arrêté grâce à notre enquête. Ce dealer transportait 250 grammes ce jour-là. Au total, ce sont 800 grammes de diamorphine qui ont été écoulés sur le marché neuchâtelois, pour un chiffre d'affaire de plus de 50.000 francs.

**3) Opération "C"**: Il s'agit d'un récidiviste qui a fait l'intermédiaire et écoulé pour son patron 820 grammes d'héroïne, dont 500 grammes à Lausanne. Nous avons saisi 125 grammes à son domicile, marchandise appartenant à son fournisseur. Dans cette même affaire, nous avons déterminé qu'un revendeur avait écoulé 5,5 kilos d'héroïne provenant du même réseau de distribution. Le trafiquant albanophone, organisateur du réseau, a été identifié et arrêté. Il était porteur d'un faux passeport grec. L'enquête sur cet individu a établi qu'il avait mis sur le marché environ 8 kilos d'héroïne et 90 grammes de cocaïne. A son domicile, nous avons saisi 100 grammes d'héroïne qu'il avait acquis la veille à Zurich. L'enquête a montré que ce trafiquant était associé à un compatriote. Lors d'une Commission rogatoire internationale en Albanie, il a pu être identifié et nous avons pu déterminer qu'il avait été arrêté dans le canton de Berne où il était mis en cause pour la vente de plus d'un kilo de cette drogue. Notre enquête a par la suite démontré qu'il avait été actif dans notre canton pour la vente d'héroïne et qu'il avait ensuite quitté notre pays pour l'Albanie d'où il dirigeait les opérations et expédiait l'héroïne par l'intermédiaire de son associé. Le chiffre d'affaire de son trafic prouvé par notre enquête (vraisemblablement 20 fois inférieur à la réalité) est d'environ 700.000 francs.

**4) Opération "D":** Il s'agit de la plus importante affaire traitée l'année dernière et initiée en automne 2001. En bref, un ressortissant albanais, qui a déjà été condamné en 1994 à 4 ans de réclusion pour trafic d'héroïne, a mis sur pied une organisation parfaitement structurée qui a écoulé entre 5 et 6 kilos de cette substance et au moins 1 kilo de cocaïne sur notre territoire. Il disposait d'un réseau de revendeurs albanais, tous issus de la même famille, qu'il faisait venir en Suisse et qu'il logeait principalement chez des toxicomanes qui servaient d'intermédiaires avec les clients achetant au détail. Nous avons identifié la plupart des protagonistes de la bande dont l'un a déjà été condamné à une peine de 4 ½ ans de réclusion pour la vente d'au moins 1,4 kilo d'héroïne. Il a également expédié, via la Western Union, au minimum 240.000 francs, représentant le bénéfice net de son trafic. Les destinataires de ces fonds sont divers membres de la famille qui ont pu construire un hôtel de 4 étages au bord de la mer en Albanie. Une Commission rogatoire internationale en Albanie a pu mettre en évidence l'existence de cet édifice luxueux par rapport aux standards de cette contrée. Les autorités albanaises ont parfaitement collaboré et vont séquestrer cette construction. Ce déplacement a encore permis d'identifier plusieurs des complices des protagonistes de ce trafic. Le chiffre d'affaire de ces trafiquants peut être estimé à un minimum de 500.000 francs.

**5) Opération "E":** Elle est intimement liée à l'enquête susmentionnée puisque ces trafiquants albanais ont livré d'importantes quantités à 3 toxicomanes notoires de Neuchâtel qui ont mis sur le marché local au moins 4000 doses d'héroïnes pour un chiffre d'affaire d'environ 200.000 francs. Une somme de 12.000 francs a été saisie sur le compte bancaire d'un de ces toxicomanes-revendeurs et représentait une partie de ses bénéfices.

**6) Affaire "F":** Il s'agit de ressortissants thaïlandais. Nous nous trouvons ici dans un contexte totalement différent de ceux auxquels nous étions habitués. Les milieux asiatiques sont actifs dans le trafic de drogue, de la prostitution et de la traite des êtres humains. Pour l'heure, l'enquête a montré que cette bande a obtenu plus de 20.000 pilules (chiffre d'affaire d'environ 600.000 francs) de méthamphétamine par le biais de trois fournisseurs d'origine thaïlandaise résidant dans la région zurichoise.

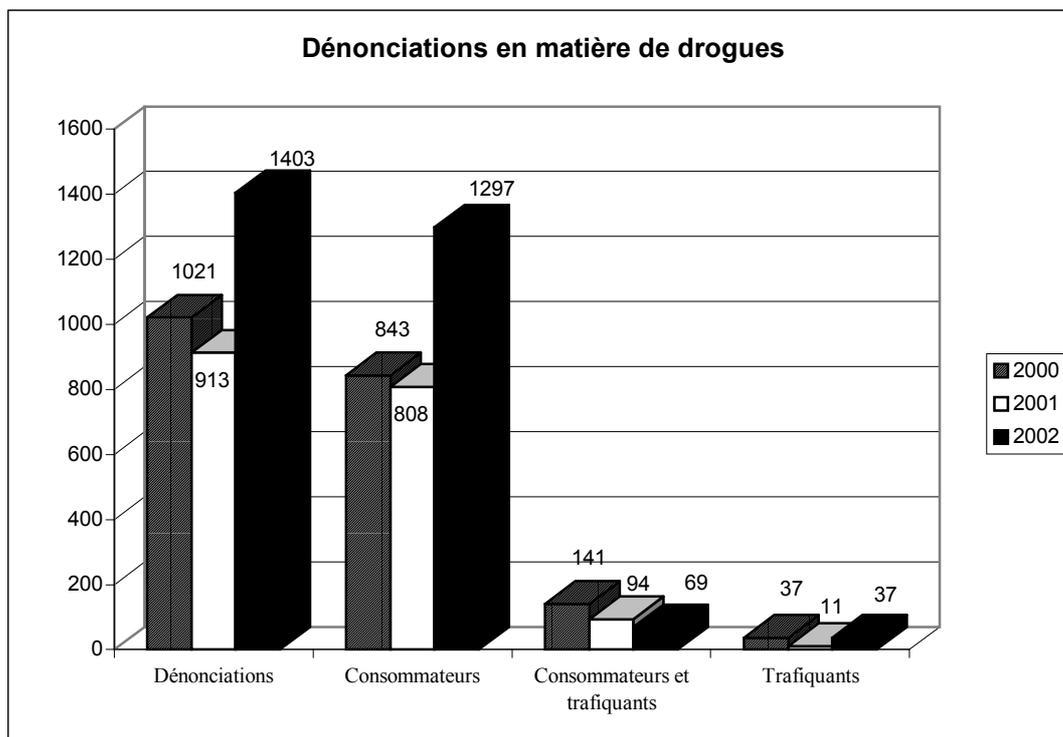
**7) Affaire "G":** C'est à nouveau le milieu des ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui a tenu la grande partie du marché de la cocaïne durant plusieurs mois dans notre canton. Notre enquête a permis de prouver que les personnes en cause ont acquis au minimum 450 grammes de cocaïne. Toute cette cocaïne a été obtenue auprès du grossiste identifié (originaire du Niger) qui était à la tête de cette bande comprenant des revendeurs guinéens. Notre enquête l'implique pour la vente de près de 1,4 kilo de cocaïne, soit pour un chiffre d'affaires de plus 200.000 francs. Trois revendeurs ont été arrêtés sur territoire neuchâtelois pour l'écoulement de plus d'un kilo sous la forme de boulettes de 0.2 à 0.5 gramme (80 à 120 francs la boulette). Dans cette affaire, 85 grammes de cocaïne d'une pureté moyenne de 41% ont été saisis.

**8) Affaire "H":** Il s'agit d'une enquête difficile dans le milieu nord-africain actif dans notre région pour la vente d'héroïne et de cocaïne. L'auteur principal est venu clandestinement chez nous depuis la région lyonnaise, a commis de nombreux délits contre le patrimoine, soit des cambriolages et des vols pour survivre. Il négociait son butin dans la zone contre de la drogue. Cet individu a également acheté et écoulé 255 grammes d'héroïne et 404 grammes de cocaïne.

Toutes les affaires concernant la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, si l'on vise le but de démanteler un réseau, passent par l'étape de la filature et de l'observation des protagonistes du trafic. Or, la police cantonale ne dispose toujours pas d'une brigade d'observation spécialisée dotée d'un effectif suffisant pour assurer une méthode optimale de travail et des conditions de travail décentes et respectueuses du personnel policier engagé dans ces missions difficiles. Même l'octroi de 3 postes supplémentaires accordés en 2001 ne permet pas de constituer une brigade suffisamment étoffée, dans la mesure où le nombre d'observateurs spécialisés sera porté à 5, alors qu'il faut un minimum de 8 collaborateurs pour travailler efficacement. Au niveau opérationnel, il va sans dire que nous souffrons de cette situation bancaire.

Au plan statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a encore augmenté en 2002 par rapport à l'année 2001. Ces chiffres illustrent la détermination dont fait preuve la police cantonale dans le domaine de la lutte contre le trafic et la consommation des produits stupéfiants.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation effective du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.



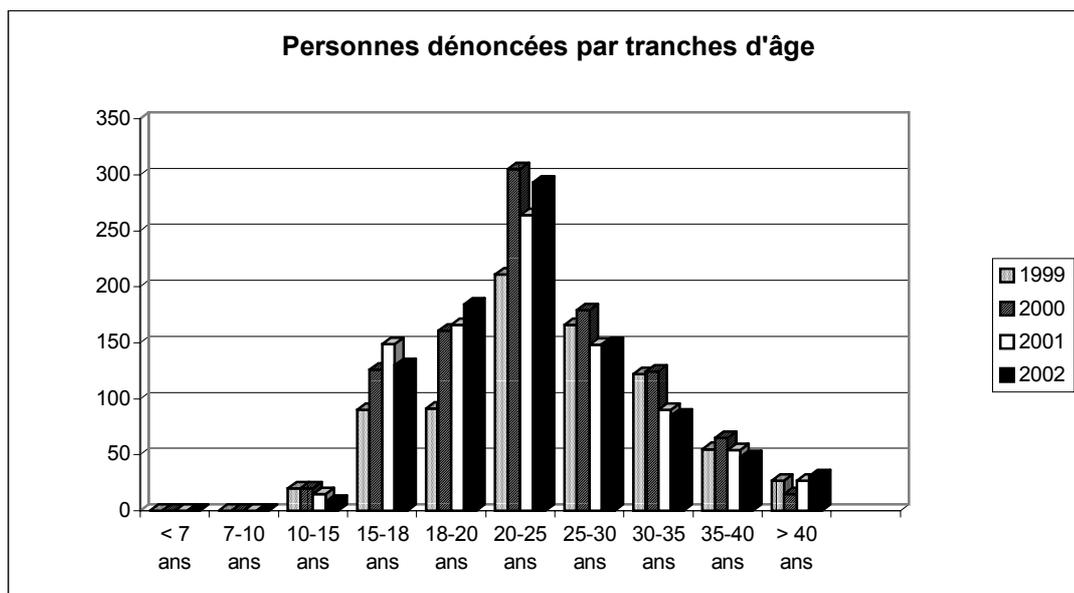
Le nombre de dénonciations de consommateurs a encore augmenté du fait de la lutte engagée contre le trafic des méthamphétamines en particulier et suite aux vastes opérations répressives menées durant l'année 2002 contre les réseaux de distribution de cette drogue.

L'augmentation du nombre de consommateurs dénoncés est de 60%. Cette augmentation découle beaucoup des interpellations qui ont lieu aux douanes et concerne avant tout le tourisme du cannabis entre la Suisse et la France. L'effet Expo.02 est certainement aussi en partie responsable de cette hausse. Le nombre de trafiquants-consommateurs dénoncés a diminué de 26% et celui du nombre de trafiquants a augmenté de 236%.

En ce qui concerne les trafiquants dénoncés, il faut relever que 58% d'entre eux sont des requérants d'asile et 100% sont étrangers. A ce sujet, il n'est pas étonnant de retrouver une telle proportion d'étrangers parmi la catégorie des trafiquants. En effet, la cocaïne, l'héroïne, la méthamphétamine, contre lesquelles nous nous sommes attaqués spécifiquement, sont produites dans les pays pauvres, au Sud. Les consommateurs se trouvant dans les pays riches, au Nord, ces drogues empruntent le flux naturel de la migration des étrangers dans le sens Sud-Nord. Ainsi, ces communautés détiennent le marché de ces drogues. Dans ce contexte, il est illusoire pour des ressortissants suisses de s'imposer dans le marché du trafic international et de l'importation de drogues. Même s'ils le voulaient, ils seraient voués à l'échec. Elles appartiennent à des mafias qui n'accepteraient pas de renoncer aux bénéfices de leur trafic. A contrario, comme c'est le cas du cannabis suisse, si la cocaïne, l'héroïne et la méthamphétamine étaient produites en Suisse, le trafic serait vraisemblablement détenu par des Suisses qui ne laisseraient aucune place à des étrangers pour partager les bénéfices. Cette hypothèse est fort plausible puisqu'elle est vérifiée dans le cadre du trafic de pilules d'ecstasy (ou du LSD) produites clandestinement en Allemagne, en Hollande ou en Angleterre: les trafiquants nationaux ne laissent aucune chance à des communautés étrangères de détenir une part de ce marché pourtant fort attractif du point de vue des bénéfices.

En tout état de cause, la catégorie des "trafiqants", dans la statistique neuchâteloise, ne comptabilise que les trafiquants qui ne consomment pas de produits stupéfiants, ceci indépendamment de la quantité de drogues qu'ils ont écoulée. Il va sans dire que la catégorie "consommateurs-trafiqants" comprend une bien moindre proportion d'étrangers puisqu'ils tombent à 60% (et les requérants d'asile à 10%)!

Parmi les personnes dénoncées, la répartition par tranches d'âge a légèrement évolué:



Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés montre une augmentation assez marquée entre 1999 et 2002. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 13% pour les femmes et de 87% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2002 est en légère augmentation et atteint le 18.2% des auteurs d'infractions.

## 9.9. EXPO.02

Les préparatifs relatifs à la sécurité de la manifestation ont été conduits dès 1995 par les cadres de la police cantonale et du DJSS, sous la présidence du commandant de la police cantonale.

Après une analyse des risques et des besoins générés par l'événement, les dispositifs intercantonal, puis propre au site de Neuchâtel ont été définis.

La collaboration entre les corps de police du canton et de la Ville de Neuchâtel a fait l'objet d'une convention liant les autorités respectives.

Il convient de mentionner que l'ensemble de ces préparatifs ont permis d'atteindre les objectifs fixés et de garantir constamment la sécurité de la manifestation et de ses visiteurs.

Sur le plan opérationnel, trois cellules ont été constituées.

### ***Police et sauvetage lac***

Elle a été placée sous la responsabilité du service cantonal des automobiles et de la navigation et a travaillé avec le service d'incendie et de secours de la Ville de Neuchâtel.

### ***Circulation et transports***

Tous les collaborateurs affectés à cette cellule ont trouvé une place de travail dans les locaux de la police cantonale de la circulation à Neuchâtel. Celle-ci a été renforcée par des spécialistes de la police de la ville. Contrairement aux projections émises par l'étude de faisabilité, il n'y a pas eu d'augmentation significative du trafic découlant de cette manifestation. Les recommandations, concernant l'utilisation des transports publics, ayant été largement suivies par une majorité de visiteurs.

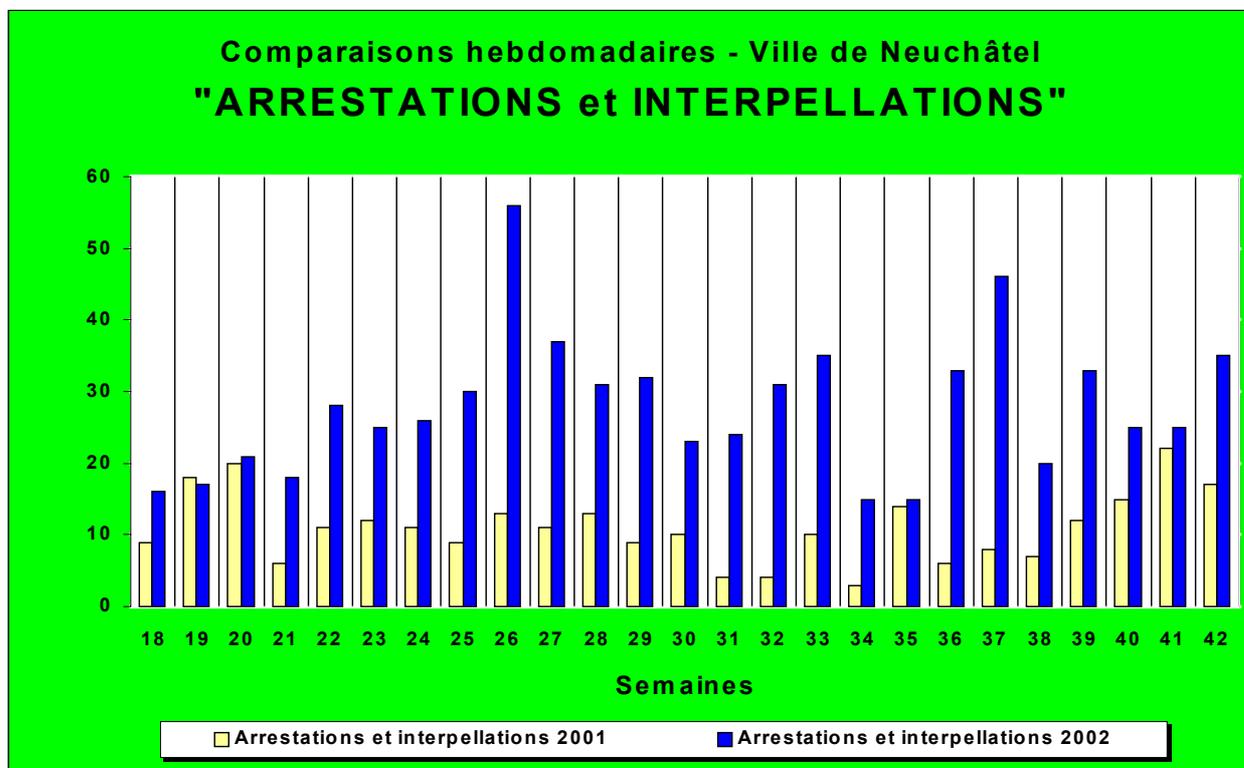
## Ordre public

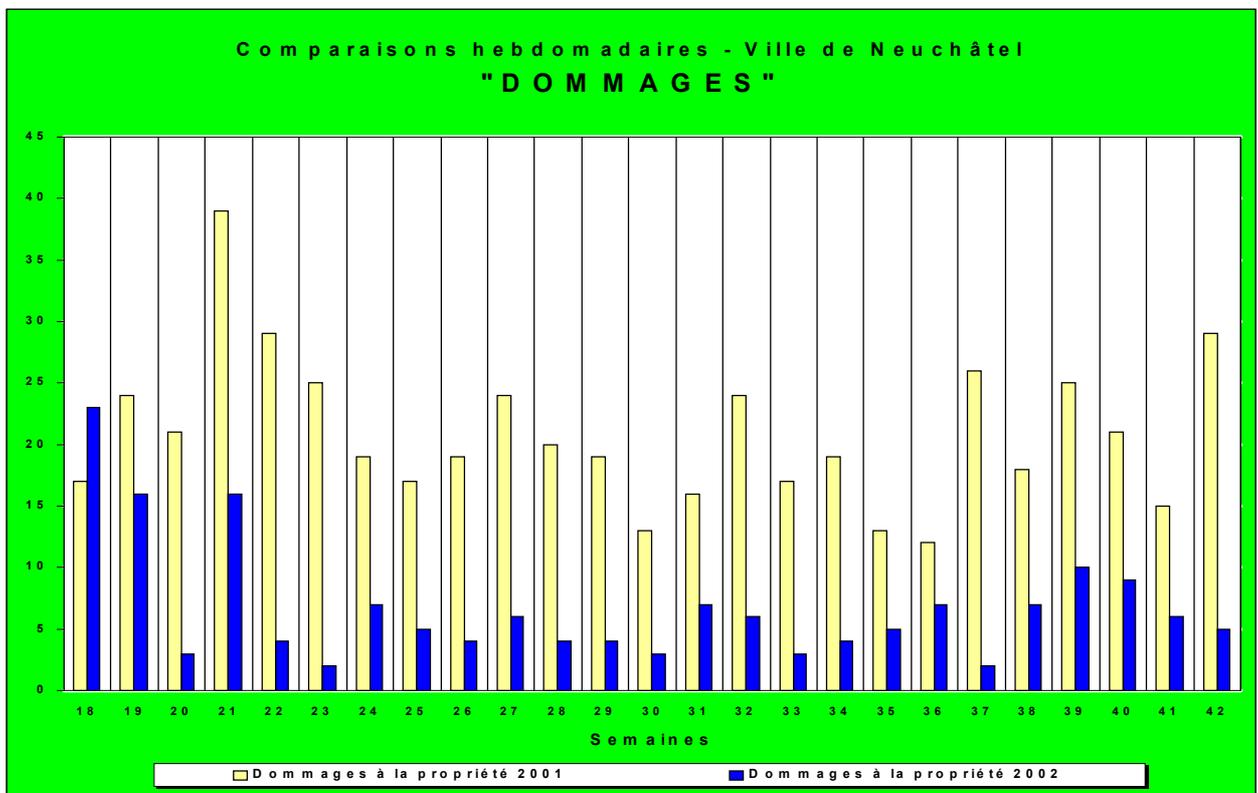
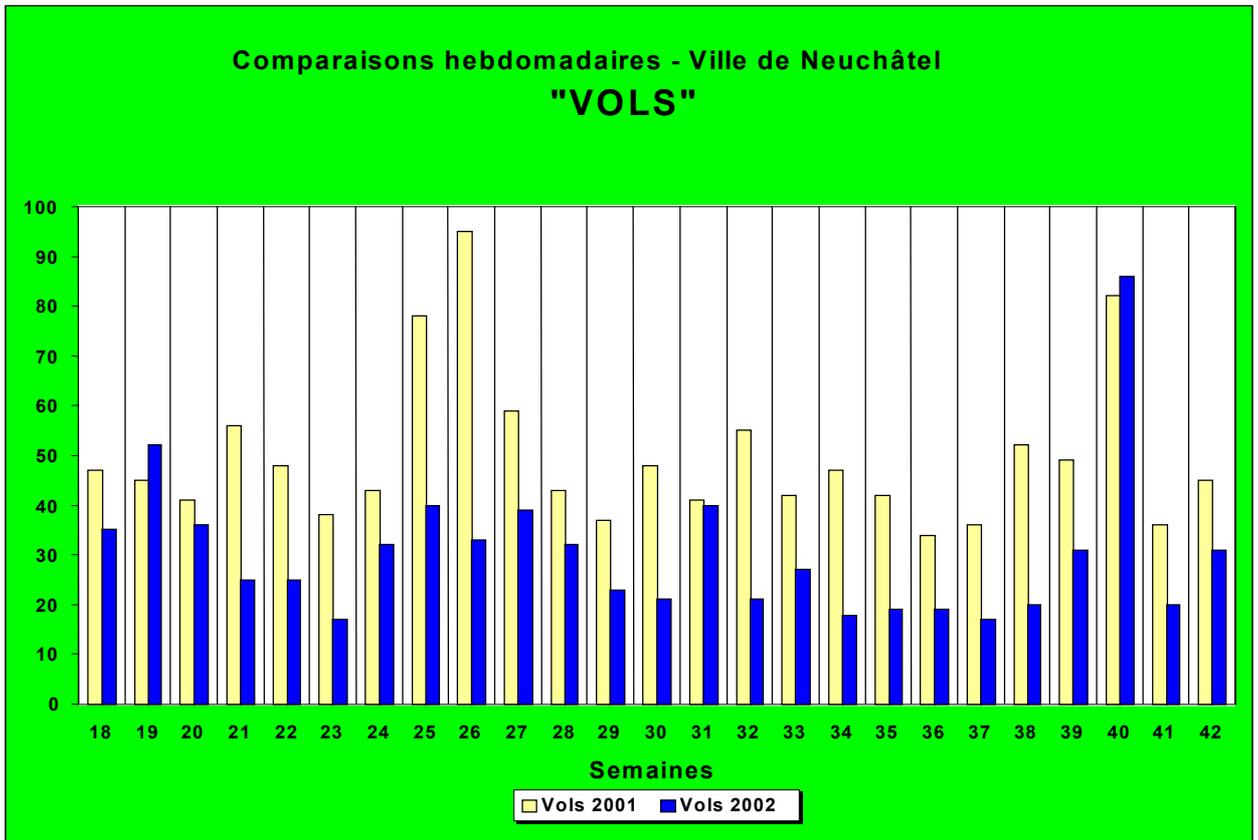
Tous les collaborateurs affectés à cette cellule ont travaillé dans les locaux de la police de la ville. Cinq brigades composées de gendarmes, d'agents de police de la ville, d'inspecteurs de la sûreté ainsi que de policiers confédérés, ont constitué l'entité de « police secours ». Cette dernière s'est vu confier les missions d'intervention, d'ordre et de sécurité publics sur tout le territoire de la ville.

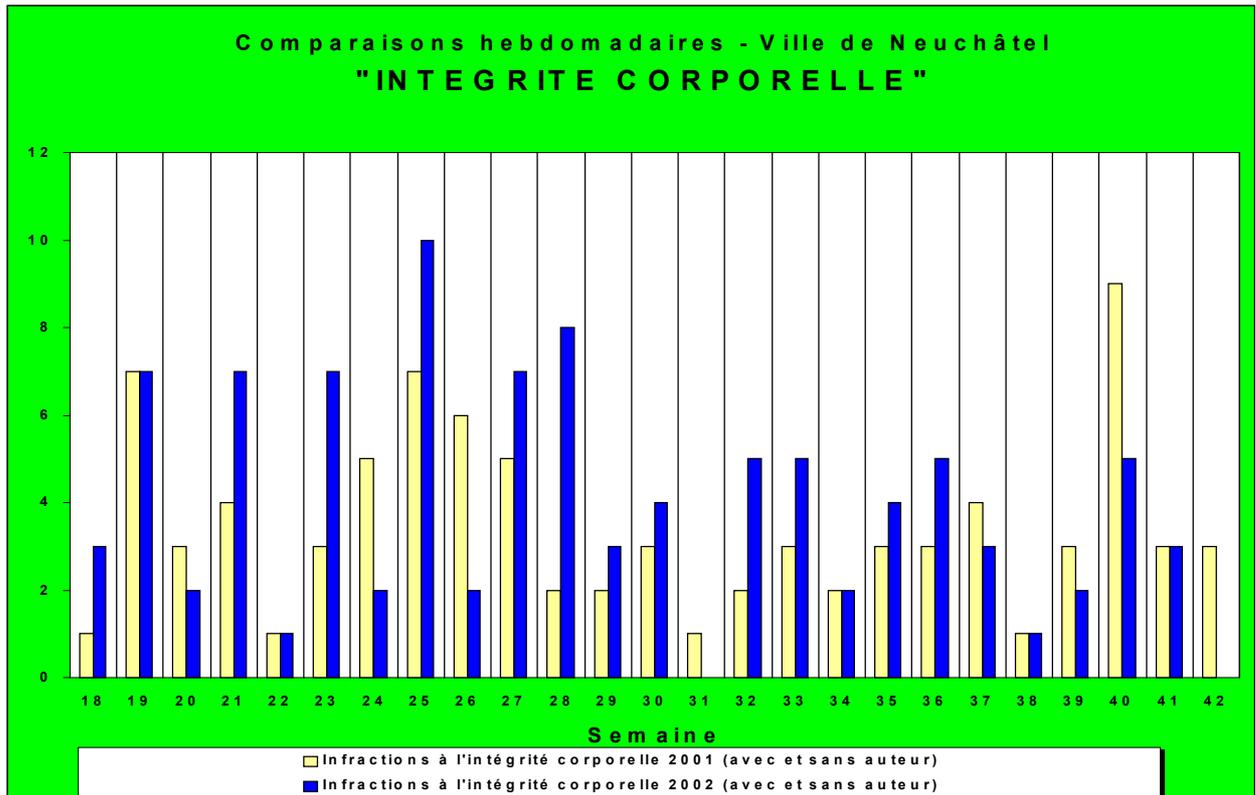
Nous avons pu bénéficier de l'appui de:

Provenance	Personnes	Cellules	Nb je jours de service / homme
Protection civile	813	Logistique / circulation et transport	5.408
Armée (trp du génie)	91	Police et sauvetage lac	
Armée (13 formations)	1.380	Circulation et transport	
Polices locales Chaux-de-Fonds et Le Locle	4 + 2	Circulation et transport	
Police cantonale valaisanne	9	Police et sauvetage lac	494
Policiers confédérés AI, AR, GE, GL, SG, TG, TI, ZG, ZH, SG ville	153	Ordre public	4.268

La constitution de cette police unique a eu pour conséquence une économie des moyens, la suppression des redondances connues avant et après la manifestation nationale et un accroissement de la sécurité en général. A ce propos, les statistiques mentionnées ci-après et qui font une comparaison avec les mêmes périodes de l'année 2001, le prouvent sans aucune équivoque.







En conclusion, nous sommes d'avis que la structure créée pour Expo.02 a porté des fruits incontestables au niveau de la sécurité publique et qu'il conviendrait pour les deux corps de police de poursuivre leur collaboration dans ce sens.

La réflexion doit certainement porter sur les liens et les compétences respectives qu'il convient de renforcer ou de développer.

Après six mois de collaboration effective, nous pensons que les pistes suivantes devraient être explorées:

- Les brigades de police secours qui ont occupé le terrain constituent un élément essentiel garantissant la dissuasion ainsi que l'efficacité de l'intervention; les statistiques enregistrées en témoignent.
- La possibilité offerte aux usagers de déposer des plaintes en ville, au poste de police de la ville, et d'y être entendus, est une prestation qu'il serait bon de maintenir; en effet, le fait de devoir se rendre à la police cantonale pour y déposer plainte après avoir eu un contact avec la police locale n'est plus compréhensible.
- L'intervention successive d'une patrouille de la police locale, puis un recours à la police cantonale et à ses services spécialisés est une manière de faire que le citoyen ne comprend pas.
- Il conviendrait donc à l'avenir de viser à des engagements plus rationnels des moyens disponibles et à une présence accrue et crédible basée sur une gestion optimale des ressources humaines.
- Les résultats obtenus en ville de Neuchâtel pendant Expo.02 incitent non seulement à poursuivre dans cette voie mais également à envisager que le système soit appliqué à l'identique dans les Montagnes neuchâteloises.

## **9.10. Projets majeurs conduits par la police cantonale**

### ***Projet Polycom / Tetrapol***

Le décret du 16 mai 2001 portant octroi d'un crédit de 9.100.000 francs, pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio cantonal destiné aux services de sécurité, a débouché sur l'implantation, la construction et la mise en service de ce nouveau réseau et ce en deux phases. La première phase, qui a débuté à fin 2001 avec la construction de la première station de base, a permis l'exploitation de Polycom Tetrapol pour Expo.02. Avec la mise en service des neuf premières stations de base, tous les services de sécurité du littoral neuchâtelois, étaient équipés des appareils et ainsi ont pu travailler en commun dès le mois d'avril 2002. Il faut noter qu'à cette date, tous les tunnels du canton étaient également fonctionnels. La deuxième phase, avec la construction et la mise en service de onze stations de base, a permis la couverture cantonale totale et était opérationnelle en automne 2002. Ainsi et pour la première fois de l'histoire, les instances de sécurité cantonales, communales, sanitaires, du feu et liées à ORCAN, pouvaient travailler non seulement sur le même réseau mais, en cas de nécessité ensemble, ce qui a pu être expérimenté de manière intensive durant toute la période d'Expo.02.

### ***Projet SIS-POL-JI, La Chaux-de-Fonds***

Suite au décret portant octroi d'un crédit de 12.365.000 francs pour la construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises, la Commission de construction a poursuivi ses tâches. Ainsi et avec le concours du bureau d'architecte, l'automne 2002 a vu, sur site, le début des travaux ainsi que les premières séances de chantier. A mi-décembre 2002, le radier de fond était bétonné et les premiers murs de soutènement étaient dressés.

## ***Relations avec les polices communales et des villes***

### ***Polices communales***

La mission de sécurité publique impartie aux communes par la loi sur la police locale est exécutée dans notre canton selon au moins quatre modèles. Ceux-ci peuvent être décrits de manière sommaire et résumés de la façon suivante.

- La police cantonale exerce la presque totalité des missions de police judiciaire. Mais simultanément, de par son implantation territoriale, elle exerce également, sortant en cela de sa mission fondamentale, certaines tâches qui sont de la responsabilité des communes.
- Les corps de police des villes, au nombre de trois, appliquent le contenu de la loi sur les polices locales et exercent la mission et les compétences qui leur sont attribuées, soit en particulier la première intervention, les compétences de dénonciation en matière de stupéfiants et de vols à l'étalage, l'application de la LCR et les ivresses sans accident, l'application des règlements communaux.
- Les polices locales exercent, dans les communes où elles existent et selon les possibilités que leur offrent leurs moyens en personnel, tout ou partie de leur mission et de leurs compétences.
- Un certain nombre de commune ne disposent pas de moyens propres affectés au service de police et ne remplissent donc pas la mission et les obligations définies par la loi.

Considérant les lacunes et les inégalités que cette situation entraîne et le fait que les termes de la loi sur la police locale ne sont pas appliqués de manière semblable, un groupe de travail a été constitué dès mars 2001, réunissant dix-huit directeurs de police des communes, le commandant de la police cantonale et son adjoint. Aujourd'hui, deux variantes ont été retenues par le groupe pour une étude plus fouillée soit:

- une régionalisation des polices communales avec une subordination aux brigades de gendarmerie territorialement compétentes;
- une reprise de l'ensembles des tâches de sécurité publique au sens strict par la police cantonale avec l'augmentation d'effectifs correspondante.

En principe, il devrait être possible de soumettre le rapport en consultation au printemps 2003 encore pour que les décisions politiques puissent intervenir avant les élections communales en 2004.

### ***Corps de police des villes***

La constitution d'une force d'intervention unique regroupant gendarmes et agents de la police de la ville a constitué une expérience positive qui a permis de mesurer l'efficacité accrue en terme de conduite et de disponibilité des forces avec à la clé une offre sécuritaire de meilleure qualité pour la population. Sur la base de ce constat un groupe de travail composé des commandants des quatre corps de police concernés (cantonale, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle) a tenté d'arrêter une stratégie visant à permettre la constitution de forces d'intervention communes. Malheureusement des divergences bloquent aujourd'hui ce dossier en particulier sur le rôle et la mission des polices des villes qui privilégient l'octroi de compétences supplémentaires dans le domaine judiciaire plutôt que la recherche de synergies.

## **9.11. Conclusions**

Libérée des charges extrêmement lourdes qui ont régi ses activités durant l'année 2002, la police cantonale cherchera en 2003 les moyens de consolider ce qui fait son succès, soit professionnalisme, formation continue et recherche de la meilleure efficacité dans ses interventions.

L'évolution de la sécurité publique nous contraint à faire toujours mieux avec des ressources limitées tant il est vrai que les collectivités publiques ne vont pas vers des années d'euphorie. Pour y parvenir, il s'agira de rationaliser, de définir des priorités et de rechercher des collaborations, avec le souci constant de servir la population de ce canton de façon optimale.

## 10. SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

### 10.1. Généralités

Le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) poursuit la mise en place de l'organisation consécutive aux analyses faites dans le cadre des projets Gespa, ceci dans le souci permanent d'améliorer ses prestations et le service à la clientèle.

Ces expériences nous ont permis d'entamer la certification ISO 9001/2000 du SCAN.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE) ont obligé le SCAN à mettre en place une structure qui lui permette d'en assumer les conséquences, notamment pour le contrôle technique des véhicules (intégration de la directive UE 96/96 concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur, la périodicité des expertises et l'introduction du permis de conduire format carte de crédit, de la constitution d'un fichier central des conducteurs-FABER, etc.). L'intégration des normes européennes entraîne également la nécessité d'introduire un système d'assurance qualité, dont les travaux préparatoires ont été entrepris durant cette année.

Afin d'être encore plus proche du citoyen, le SCAN a publié son nouveau site internet qui regroupe toutes les informations que le service peut fournir aux usagers, ainsi qu'une présentation de son fonctionnement.

Le SCAN est impliqué dans le développement du Guichet Sécuritaire Unique (GSU), notamment en ce qui concerne la consultation de la liste des détenteurs de véhicules à moteur, les renseignements destinés aux compagnies d'assurances et organes de police et la prise de rendez-vous.

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles est en augmentation de l'ordre de 1,3%, alors que le parc automobile a augmenté d'environ 1,6%.

Quant aux émoluments perçus par le SCAN, ils ont augmenté de 223.372 francs, soit 3,1% par rapport aux comptes 2001.

Dans les groupes de prestations, on constate une augmentation de: 2,4% des permis d'élèves conducteurs, 3,5% des permis de conduire et 1,9% des permis de circulation. Si l'évolution de ces prestations est légèrement inférieure aux années précédentes, cela est dû au fléchissement de l'augmentation de la demande. L'immatriculation des véhicules neufs a, par exemple, diminué de 4.3%, ce qui est légèrement moins que la diminution enregistrée sur le plan suisse, qui est de l'ordre de -6,8%, ce qui a pour conséquence un vieillissement du parc automobile.

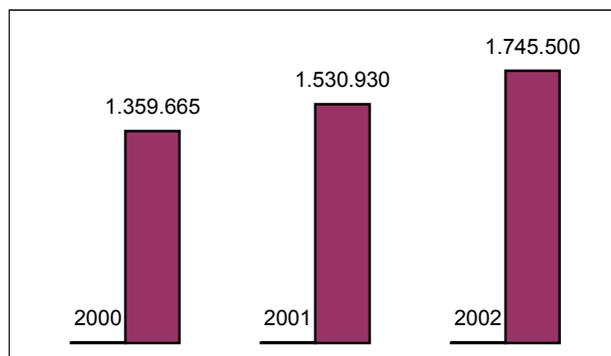
Les montants prévus au budget 2002 n'ont cependant pas pu être atteints, notamment pour les raisons suivantes:

- Les émoluments avaient été budgétés à 8.100.000 francs, en tenant compte de la délivrance du permis de conduire format carte de crédit (PCC) qui était prévue, lors de l'établissement du budget, au 1<sup>er</sup> juillet 2002, date qui a été reportée au 1<sup>er</sup> avril 2003. La conséquence sur l'estimation budgétaire est de 500.000 francs.
- Il avait été tenu compte, d'autre part, de l'engagement de quatre nouveaux inspecteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, entraînant des émoluments supplémentaires de l'ordre de 600.000 francs, montant qui tient compte de la mise à disposition de deux inspecteurs pendant huit mois au profit d'Expo.02 et du temps de formation. Les engagements n'ont pu être réellement effectués qu'aux dates suivantes:

Deux inspecteurs au 1<sup>er</sup> mars 2002, un inspecteur au 1<sup>er</sup> juin 2002 et un inspecteur au 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Ces deux éléments cumulés font que, globalement, les émoluments administratifs sont supérieurs de 3,1% par rapport aux comptes 2001, mais inférieurs de 8%, soit 653.398.75 francs par rapport aux prévisions.

Dans le domaine des contrôles techniques, nous constatons dans le tableau suivant les conséquences des mesures de réorganisation prises dans ce secteur, à savoir une augmentation du chiffre d'affaires de 12,5% entre l'exercice 2000 et 2001, sans augmentation d'effectif. Cette cadence a été maintenue en 2002 et l'apport des inspecteurs supplémentaires a entraîné une augmentation de 14%.



Concernant les examens de conduite, nous relèverons dans le tableau ci-dessous l'évolution du taux de réussite des examens de conduite pratiques (motocycles exclus, dont le taux de réussite est de 57,1%) :

1998	1999	2000	2001	2002
51,2%	50,1%	53,2%	54,8%	55,7%

L'année 2002 a été marquée par le déroulement de l'Exposition nationale. Cet événement majeur a nécessité la mise en place d'un dispositif important sur le plan de la sécurité. Aujourd'hui, nous pouvons dire que la mission a été accomplie à la satisfaction de nos autorités et du public en général.

Mais que de travaux préparatoires, d'analyses, de concepts et d'engagements ont été nécessaires pour atteindre cet objectif, qui a pu l'être grâce au travail et à la collaboration de chacun.

Expo.02 a obligé le SCAN à mettre sur pied une cellule "sécurité et sauvetage lac", subordonnée à la sécurité Expo.02 Neuchâtel. Sa mission était de :

- garantir le sauvetage des personnes 24 heures/24
- assurer une permanence policière 16 heures/24
- diminuer les risques d'accidents en augmentant la prévention
- préserver les zones sensibles par des contrôles réguliers
- se tenir prêt à renforcer, voire conduire l'engagement des forces de sécurité privées sur le site de l'Expo
- engager les moyens nécessaires en fonction des différentes contraintes
- collaborer en matière de sauvetage sur un plan intercantonal.

Ceci a obligé l'engagement de moyens importants en hommes et matériel.

Ont été regroupés dans cette cellule: du personnel du SCAN, du SIS, des policiers confédérés provenant de la police cantonale valaisanne et de l'armée, en s'assurant de surcroît la collaboration de la Société de Sauvetage du Bas-Lac et de la protection civile.

## 10.2. Retraits de plaques par la police

En application de l'article 16, alinéa 1, de la Loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958, la police cantonale a été chargée de saisir les plaques dans 980 (877) cas pour suspension ou cessation de la police d'assurance responsabilité civile, article 7, alinéa 2, de l'ordonnance sur

la responsabilité civile et l'assurance en matière de circulation routière, du 20 novembre 1959, et 828 (774) cas pour non-paiement de la taxe dans les délais légaux.

### 10.3. Permis de circulation

#### *Nombre de permis de circulation établis*

	Permis de circulation	Permis de remplacement	Permis à court terme
<b>1998</b>	37.769	3.150	327
<b>1999</b>	38.956	3.867	327
<b>2000</b>	38.583	4.405	305
<b>2001</b>	38.444	4.121	217
<b>2002</b>	38.387	4.610	236

### 10.4. Permis de conduire

#### *Nombre de permis de conduire établis*

	Permis d'élèves conducteurs	Permis de conduire	Permis cyclomoteurs
<b>1998</b>	4.058	6.863	477
<b>1999</b>	4.263	7.082	582
<b>2000</b>	4.234	8.523	530
<b>2001</b>	4.434	6.688	400
<b>2002</b>	4.896	6.732	428

### 10.5. Mesures administratives

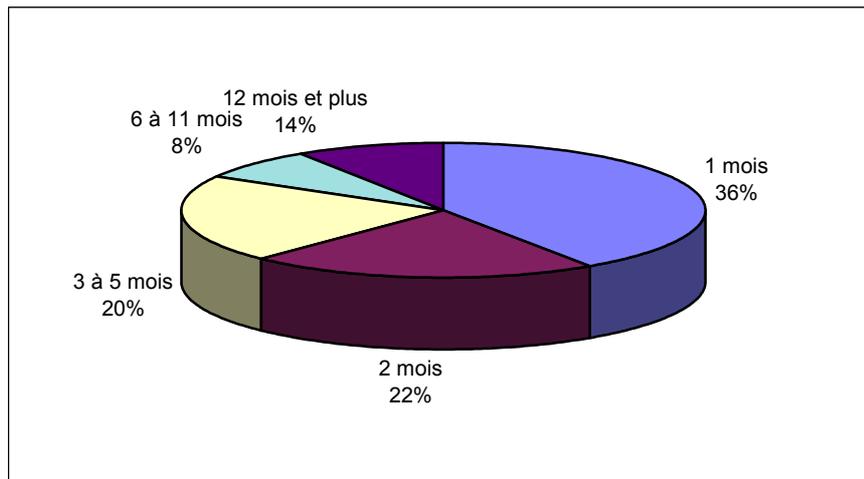
Mesures prononcées par année	1998	1999	2000	2001	2002
a) Retraits de permis	1.497	1.619	2.008	1.907	1.726
b) Avertissements	1.162	1.708	1.831	1.852	1.572

Ces chiffres incluent 65 (55) permis d'élèves conducteurs retirés pour conduite non accompagnée, et 40 (37) permis d'élèves conducteurs retirés pour fautes de circulation diverses. Ils comprennent également 5 (21) permis de conduire cyclomoteurs retirés pour modification du véhicule, 9 (8) pour ivresse au guidon, 1 (3) pour autres fautes, ainsi que 4 (3) interdictions de conduire un cycle pour ivresse au guidon. En outre, le tableau inclut 74 (82) interdictions de conduire en Suisse à l'égard d'étrangers.

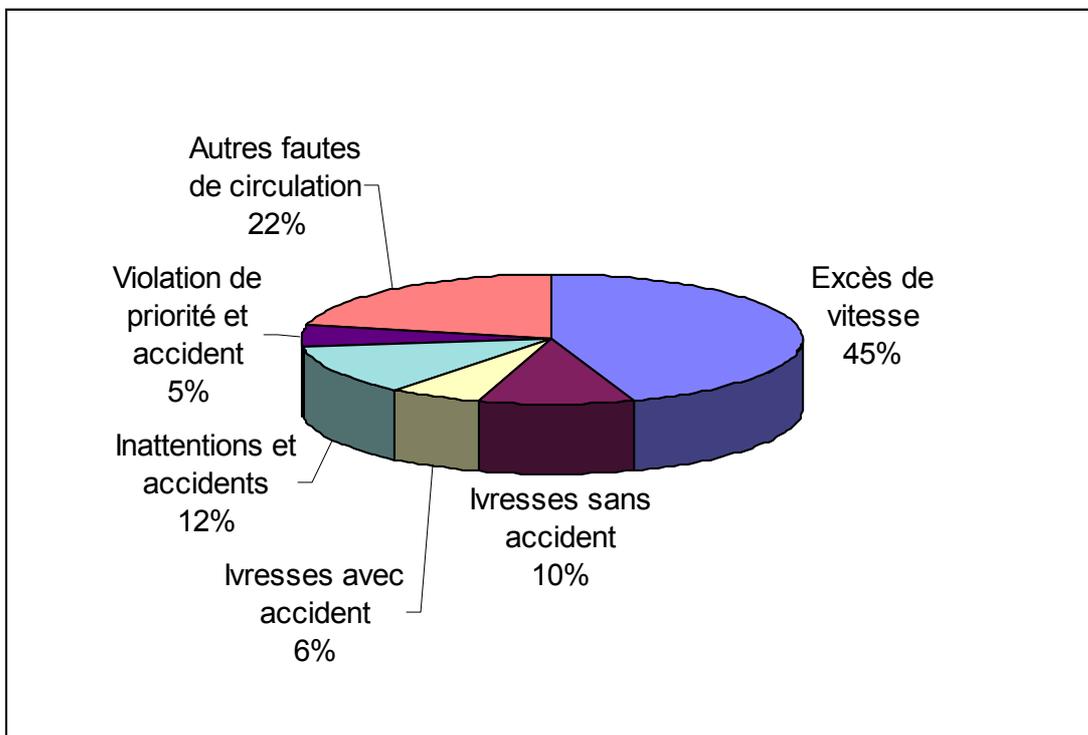
Parallèlement, 76 (128) conducteurs récidivistes ont été astreints à suivre un cours d'éducation routière (art. 40 OAC).

Enfin, 679 (553) décisions ont été notifiées pour procédures d'échanges, procédures spéciales et motifs médicaux. Il est à noter également que 3.667 (4.394) conducteurs âgés de plus de 70 ans ont été convoqués pour l'examen médical légal bisannuel et 1.171 (889) conducteurs professionnels pour l'examen médical légal tous les 5 ans et tous les 3 ans depuis 50 ans, soit un total de 4.838 (5.283).

### ***Durée des retraits de permis***



### ***Répartition de l'ensemble des mesures administratives par genre d'infractions***



## 10.6. Relevé des opérations effectuées par la section technique

Examens théoriques et pratiques effectués par les inspecteurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds:

### Examens de conduite

		Théorie (sauf cyclomoteurs)	Théorie cyclomoteurs	Pratique sur motocycles	Pratique sur autres véhicules
<b>1998</b>	Présentés	3.728	640	757	3.864
	Renvoyés	1.548	240	248	1.864
<b>1999</b>	Présentés	4.407	687	1.150	3.940
	Renvoyés	1.822	217	431	1.924
<b>2000</b>	Présentés	3.980	483	1.145	3.669
	Renvoyés	1.741	158	431	1.683
<b>2001</b>	Présentés	4.031	348	1.084	3.739
	Renvoyés	1.538	108	460	1.691
<b>2002</b>	Présentés	4.024	444	1.078	3.609
	Renvoyés	1.576	161	463	1.602

### Contrôles des véhicules

	1998	1999	2000	2001	2002
Voitures de tourisme	16.356	19.340	18.010	20.614	24.166
Voitures de livraison, minibus	1.108	1.138	767	653	714
Motocycles	2.151	2.031	2.127	1.808	1.497
Camions, autocars	473	441	449	486	485
Remorques	862	964	901	670	712
Tracteurs agricoles	151	155	138	138	127
Machines de travail	34	43	59	85	51
Remorques de travail	6	12	18	15	9
<b>Total</b>	<b>21.141</b>	<b>24.124</b>	<b>22.469</b>	<b>24.469</b>	<b>27.761*</b>

\*dont 900 (864) renvoyés avec rendez-vous et 3.293 (2.977) renvoyés sans rendez-vous.

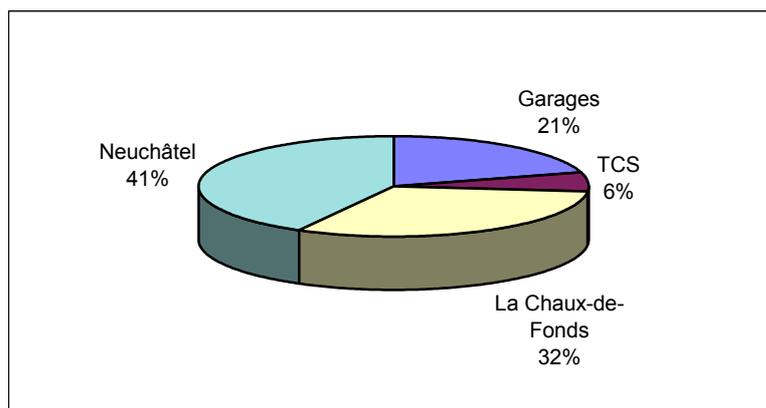
Contrôles subséquents effectués par le TCS

2.307 (1.849) voitures de tourisme

Véhicules neufs immatriculés dans le canton

7'345 (7.680) voitures de tourisme

### Répartition du volume des expertises



En plus des opérations courantes notées ci-dessus, les inspecteurs ont été engagés dans diverses tâches, notamment celles liées au contrôle d'activité des moniteurs de conduite, des garages et entreprises autorisées, aux cours de perfectionnement ou de formation.

Ils ont également collaboré avec les tribunaux, juges d'instruction et la police pour l'établissement de rapports de contrôles techniques de véhicules ou de contrôles dans la circulation.

De plus, 93 jours de formation ont été consacrés pour les nouveaux inspecteurs.

### 10.7. Relevé des opérations de la section technique navigation

#### Effectif des bateaux dans le canton:

	1998	1999	2000	2001	2002
Bateaux non motorisés (à rames, pédalos)	256	255	248	251	248
Bateaux motorisés	2.447	2.336	2.334	2.368	2.400
Bateaux à voile	2.066	2.060	2.008	2.006	2.015
Bateaux à marchandises, engins flottants, dragues, péniches, etc.	32	44	44	43	41
<b>Total</b>	<b>4.801</b>	<b>4.695</b>	<b>4.634</b>	<b>4.668</b>	<b>4.704</b>

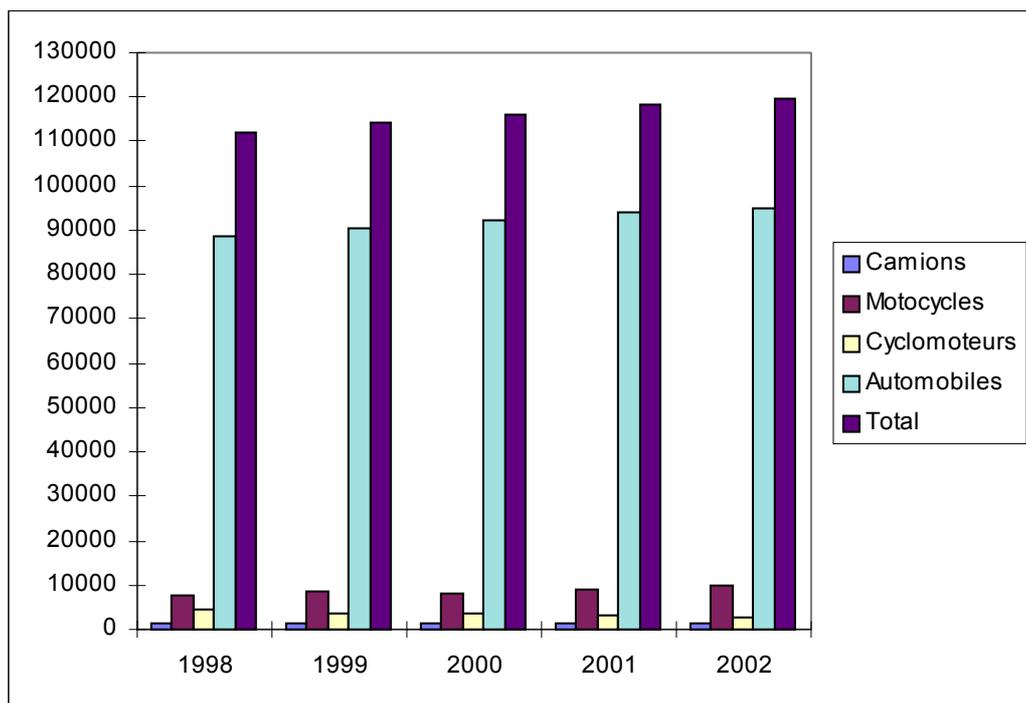
### 10.8. Taxes et émoluments

Le rendement des taxes des véhicules se monte à	Fr. 36.825.636.07	(Fr. 36.354.230.07)
Emoluments	Fr. 7.446.601.25	(Fr. 7.223.229.70)
Le rendement des taxes navigation se monte à	Fr. 1.241.031.70	(Fr. 1.182.729.50)
Emoluments	Fr. 123.840.75	(Fr. 144.665.--)

**Véhicules en circulation durant les cinq dernières années (au 30 septembre)**

Genres de véhicules	1998	1998 corrigé*	1999	2000	2001	2002
Automobiles	89.796	88.686	90.265	92.274	93.960	94.830
Camions	1.346	1.141	1.177	1.255	1.267	1.336
Remorques	7.588	6.656	6.761	6.945	7.166	7.342
Motos avec side-car	30	33	33	31	30	31
Motos sans side-car	6.746	6.142	6.702	6.720	7.309	7.739
Motocycles légers	1.372	1.345	1.613	1.552	1.792	2.094
Machines de travail	741	686	703	716	742	760
Tracteurs agricoles	3.147	3.179	3.196	3.176	3.179	3.171
Cyclomoteurs	4.287	4.287	3.647	3.404	2.953	2.538
<b>Totaux</b>	<b>115.053</b>	<b>112.155</b>	<b>114.097</b>	<b>116.073</b>	<b>118.398</b>	<b>119.841</b>

\* Depuis 1998, ce chiffre comprend uniquement les véhicules en circulation, alors qu'auparavant étaient comptabilisées les plaques déposées.



## **11. SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE**

### **11.1. Généralités**

#### ***Organisation du service***

Décidée à fin 2001, la fusion des services des affaires militaires et de la protection civile et du feu s'est concrétisée dès avril, avec le déménagement de Neuchâtel à Couvet, de l'entité "affaires militaires". Le maintien à Neuchâtel d'une antenne pour les activités liées au chef de section a été décidé. Elle est confiée à l'office communal de la protection civile de la Ville de Neuchâtel profitant ainsi des synergies avec le domaine de la protection civile.

#### ***Armée XXI***

Nous avons entretenu de nombreux contacts par l'intermédiaire de la cheffe du département d'une part et du service, d'autre part, avec les services et offices de la Confédération dans le cadre de la planification de la nouvelle armée. Les efforts du canton se sont concentrés sur deux objectifs principaux durant l'année écoulée, soit l'avenir des installations militaires de Colombier et l'organisation du recrutement.

S'agissant de Colombier et sa place d'armes cantonale, nous pouvons dire aujourd'hui que son avenir est assuré. En effet, l'état-major de la formation d'infanterie Ouest (FOAP) y est d'ores et déjà installé et sera encore renforcé. Il s'agit là d'environ quarante places de travail occupées par des officiers, du personnel civil et des instructeurs.

L'instruction des cadres sous-officiers de langue française s'effectuera à Colombier. D'autres discussions sont encore en cours avec la perspective de nous voir confier également la formation des officiers.

La centralisation du recrutement sur six centres permanents en Suisse, dont Lausanne pour toute la partie francophone, a nécessité l'adaptation de tous les processus connus et appliqués jusqu'à ce jour considérant que la durée du recrutement sera de deux à trois jours pour chaque jeune conscrit ou jeune fille volontaire.

#### ***Protection de la population, protection civile et feu***

La législation fédérale sur la protection de la population et de la protection civile a été adoptée par le Parlement dans le courant de novembre. Des travaux préparatoires avec les partenaires techniques communaux ont immédiatement été entrepris. Ceux-ci visaient à recueillir les renseignements de base destinés à étudier la direction à prendre pour maintenir une protection civile efficace, avec des effectifs réduits, mais avec une instruction de base adaptée et des cours de répétition annuels, afin de garantir son engagement en cas de catastrophe, non seulement pour les besoins du canton, mais également dans le cadre de la solidarité confédérale. La protection civile s'organisera hiérarchiquement selon le modèle militaire.

Parallèlement, un groupe de travail placé sous la présidence du directeur de l'ECAI, examine une réorganisation des corps de sapeurs-pompiers pour répondre aux directives établies par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers dans le cadre du projet "sapeurs-pompiers 2000+". Il s'agit ici de dégager les synergies potentielles avec la protection civile et de mieux répartir les coûts des interventions des divers échelons (corps locaux, centres de secours, corps professionnels), par rapport aux tâches dévolues à ces organisations.

### ***Orcan-Expo 02***

L'année 2002 a été entièrement consacrée à la mise en place et à l'exploitation des dispositifs de sécurité Expo 02. Les 16 et 17 janvier, un exercice dirigé par l'état-major de la division territoriale 1 et les services spécialisés de la Confédération a été organisé afin de tenter de mettre en lumière les points faibles tant de la sécurité privée que de la sécurité publique. Les résultats et enseignements tirés ont permis d'apporter quelques améliorations au dispositif prévu.

Une cellule cantonale placée sous la direction du commandant de la gendarmerie a été active durant toute la période pour adapter le dispositif à l'évolution du nombre de visiteurs et aux manifestations particulières organisées dans ce cadre.

Le bureau permanent Orcan a supervisé les préparatifs et s'est tenu prêt à faire monter en puissance les éléments complémentaires nécessaires à une intervention d'envergure. Heureusement, nous n'avons pas eu à enregistrer d'événements catastrophiques.

### ***Arsenal***

#### ***"Armée 95" et PROGRESS***

Amorcée en 1998, l'organisation structurelle des établissements et installations militaires de Colombier (EIMC) a marqué un temps d'arrêt suite à la mise en place de nouveaux modules d'instruction aux écoles de sous-officiers et de recrues de Colombier et à la présence de nombreuses troupes engagées dans le secteur Expo 02.

A l'exception du poste d'officier d'habillement, 3 postes de travail ont été repourvus par l'engagement de personnes sous contrat de droit privé. Deux de ces personnes étaient sans emploi.

### ***Arsenal***

Les derniers détails du gros œuvre de l'assainissement partiel du bâtiment A3 ont été terminés le premier trimestre 2002. Ce bâtiment a été remis à la centrale d'engagement et de coordination (CEC) d'Expo 02.

### ***Place d'armes de Colombier***

Un groupe de planification Armée XXI / Formation d'application d'infanterie Ouest (FOAP) a été mis en place en caserne de Colombier. L'arrivée de ces militaires de carrière a nécessité le déplacement du commandement de l'école de recrues dans le bâtiment de la Confédération à Planeyse sur Colombier (locaux du secteur fortification 12).

La mise à disposition de la caserne n° 3 a permis de loger pendant Expo 02 les policiers confédérés, la protection civile, ainsi que le commandement des bataillons engagés en soutien à Expo 02. La cantine de la caserne de Colombier avait pour tâche de nourrir l'ensemble du personnel, ce qui représente un volume d'env. 36.000 repas.

## **11.2. Affaires militaires**

### ***Réceptions, visites aux troupes, écoles et associations***

Le Conseil d'Etat a reçu les officiers généraux et supérieurs de notre armée le 17 avril à Neuchâtel dans le but de procéder à un tour d'horizon des divers problèmes en suspens entre le canton et les organes du commandement militaire.

La cheffe du département a participé à diverses cérémonies de prises ou de remises de drapeaux des troupes neuchâteloises du régiment d'infanterie 8 lesquelles accomplissaient leur dernier cours de répétition avant la réorganisation Armée XXI.

Le département ou le service ont participé à diverses assemblées d'associations militaires et aux promotions des écoles de sous-officiers et d'officiers. Enfin, il a été répondu à l'invitation à la conférence "sécurité dans l'ouverture" organisée à Morat par le DDPS et le DFAE dans le cadre d'Expo 02.

### ***Mobilisation***

Avec la mise en place du principe de la disponibilité échelonnée pour l'armée XXI, le système de mobilisation que nous connaissions depuis 1874 n'est plus adapté. Son démantèlement a débuté durant l'année 2002 avec le retrait des affiches à placarder dans toutes les communes et l'archivage du dossier relatif à la mobilisation des chevaux.

### ***Service d'instruction***

Le régiment d'infanterie 8 a accompli son cours de répétition en deux périodes. Du 5 au 23 août, les bataillons de carabiniers 2 et de fusiliers 18 ont été engagés dans le cadre de la sécurité Expo 02 en renforcement des services de police sur les quatre arteplages. Ils ont accompli un service intéressant et la qualité de leur travail, comme seule troupe de langue française, a été relevée. Le bataillon de fusiliers mécanisés 19 qui devait accomplir un service d'instruction de détail dans la plaine de l'Orbe et sur la place d'armes de Bière, a dû revoir l'ensemble de ses plans d'instruction. En effet, il a reçu une mission d'appui subsidiaire de sûreté en ville de Berne dans le cadre de la garde et la surveillance d'ambassades et de résidences étrangères.

### ***Recrutement des cadres***

Les bases de l'armée XXI étant maintenant mieux connues, le recrutement des cadres au niveau sous-officiers et officiers s'est amélioré durant l'exercice écoulé. Cette constatation porte principalement sur le recrutement des cadres sous-officiers qui dépassent les besoins de nos troupes. Par ailleurs, de nombreux jeunes gens s'annoncent volontairement pour effectuer un service d'avancement, malheureusement, tous ne répondent pas aux critères définis pour suivre les écoles.

### ***Attribution de commandement***

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination d'un major au grade de lieutenant-colonel, d'un capitaine et de trois lieutenants. Trois commandements ont été attribués à savoir:

Cp EM fus méc 19

Cp EM rgt ter 16

Cp fus II/225

## Contrôles

Une fois de plus, un léger recul général des effectifs dans les contrôles des troupes attribuées au canton de Neuchâtel est constaté. La diminution se répartit également entre les troupes cantonales et les troupes fédérales. Le tableau ci-après donne les chiffres comparatifs:

Troupes cantonales	1 <sup>er</sup> janvier 2003		1 <sup>er</sup> janvier 2002	
	EM et unités	effectifs	EM et unités	effectifs
Rgt inf 8	18	2.220	18	2.274
Bat fus 225	4	408	4	420
Cp EM rgt ter 16	1	157	1	164
Cp sauvetage	2	405	2	420
<b>Total troupes cantonales</b>	<b>25</b>	<b>3.190</b>	<b>25</b>	<b>3.278</b>
<b>Troupes fédérales</b>	<b>56</b>	<b>6.779</b>	<b>56</b>	<b>7.044</b>
<b>Total général</b>	<b>81</b>	<b>9.969</b>	<b>81</b>	<b>10.322</b>

## Tirs

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 37 places de tir à 300 mètres et 15 places à 50/25 mètres selon le tableau suivant:

	N. de soc.	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc.	Prog. féd.	Tir en camp
2001	53	5.985	1.256	18	560	682
2002	52	5.903	1.289	19	571	689

Près de 5000 tireurs ont effectué le tir à 300 m. avec le fass 90. D'ici 2 à 3 ans, seuls les fass 57 des tireurs libérés des obligations militaires apparaîtront encore dans les stands car le programme de remise de la nouvelle arme est terminé.

## Jeunes tireurs

Seize cours de jeunes tireurs ont été organisés dans le canton. L'on constate une augmentation de la représentation des jeunes filles et parallèlement une diminution de leurs collègues masculins.

## Groupe d'étude "avenir des stands de tir"

Créé en 2001, ce groupe d'étude a poursuivi ses réflexions dans le but d'assurer le nombre d'installations de tirs nécessaires à l'accomplissement des programmes obligatoires. Ce travail débouchera en 2003 sur l'intégration dans le plan d'aménagement du territoire d'un plan sectoriel des lignes de tir.

## Lignes de tir

L'ensemble des lignes de tir encore en activité a fait l'objet d'un contrôle par le service de la protection de l'environnement conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Si la

situation peut être qualifiée d'acceptable dans les districts de Boudry, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et le Locle, le Val-de-Travers et le district de Neuchâtel ne disposent plus en suffisance d'installations répondant aux normes de ladite ordonnance. La situation est particulièrement critique dans le Val-de-Travers où une étude pour un stand de tir intercommunal est actuellement en cours.

### **11.3. Arrondissement**

#### ***Personnel***

A la suite du déménagement de l'entité affaires militaires à Couvet, l'antenne pour les activités du chef de section mise en place à l'office communal de la protection civile à Neuchâtel est occupée à temps partiel par Madame Nadine Monnier. Pour raisons de santé, le chef de la section militaire de Fenin-Vilars-Saules, Engollon a été relevé de ses fonctions. Une fusion de cette section avec celle de Savagnier a été décidée. A La Sagne, le chef de section a démissionné pour des raisons de surcharge professionnelle. La section a également fusionné avec celle des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz.

#### ***Rapport officiel***

Le rapport officiel des chefs de section militaire s'est déroulé à Lignièrès le 14 février. Le commandant d'arrondissement a informé de manière complète ses collaborateurs sur les tenants et aboutissants du projet "Armée XXI". Il a également donné des instructions sur les nouveaux processus à mettre en place s'agissant de l'information rendue obligatoire aux jeunes gens à l'âge de 17 ans et facultative aux jeunes filles du même âge.

#### ***Fichier matricule***

Les contrôles du commandant d'arrondissement totalisent 19.217 hommes et femmes astreints aux obligations de déclaration et inscrits dans les sections militaires. Une nouvelle diminution par rapport à l'exercice précédent de 381 personnes est enregistrée. Ceci est surprenant au vu de l'augmentation de la population du canton qui vient d'être publiée. Les causes de cette diminution n'ont pas pu être déterminées.

Au chapitre des mutations dans les différentes sections, la stabilité par rapport aux années précédentes est constatée.

#### ***Recrutement***

Pris dans son ensemble, le recrutement s'est soldé positivement. Dans leur majorité, nos conscrits n'affichent pas d'attitudes récalcitrantes à l'égard de leurs devoirs militaires et la perspective d'Armée XXI ne constitue ni une source d'appréhension, ni celle d'interrogations particulières.

En lien avec les mutations en cours, les demi-journées d'informations dispensées à Couvet, avant le recrutement, pour répondre à la nouvelle philosophie AXXI ont généré quelques difficultés administratives mais ont permis de valoriser l'obligation de servir dans un cadre élargi.

La perspective d'une école de recrues de 18, ou de 21 semaines, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, a induit un afflux de demandes pour un service militaire de base anticipé à l'année 2003.

Quant aux opérations de recrutement, elles ont eu lieu du 19 au 28 février, du 4 au 20 mars, du 21 au 25 octobre et du 5 au 6 novembre.

Les rapports établis font ressortir ce qui suit:

701 jeunes gens âgés de 18 à 25 ans ont passé l'examen médical. Rapporté à l'année précédente, ce nombre est en diminution de 48 unités. Les décisions médicales suivantes ont été prises:

Aptes au service	487	69,47%	
Ajournés à 1 ou 2 ans	25	3,57%	5,14%
Ajournés au recrutement complémentaire	11	1,57%	
Apte à la protection civile	36	5,14%	25,40%
Inaptes à tous services	142	20,26%	

Le taux d'aptitude global poursuit son inflexion vers le bas. Le recrutement ne constitue toutefois qu'un filtre sur le plan de l'aptitude médicale et il ne peut être tiré de véritables conclusions sur l'état de santé des jeunes gens, à l'âge de 19 ans.

Les motifs d'inaptitude au service militaire ne varient guère: difficultés psychologiques, malformations du squelette inhérentes à des accidents, allergies engendrant des affections des voies respiratoires.

Sur le plan des examens physiques, une légère progression des performances est relevée, bien que le canton reste globalement en queue de peloton.

Le contingent de recrues fixé par la section organisation de l'armée pour notre canton a été respecté.

Parallèlement, pour les 108 jeunes qui n'ont pas terminé leur service d'instruction de base comme recrues et qui ont été convoqués en 2002 pour un examen médical subséquent, les résultats ont été les suivants:

Aptes au service	21	19,45%	
Ajournés à 1 ou 2 ans	33	30,55%	80,55%
Inaptes à tous services	54	50,00%	

### **Libérations du service**

Les inspections de libération du service ont été organisées le 20 novembre à La Chaux-de-Fonds, le 20 novembre à Couvet et le 22 novembre à Colombier. 410 sous-officiers et soldats de la classe 1960 ont été déséquipés, soit 60 de plus que l'année précédente. La cheffe du département a présidé la cérémonie à Colombier, M. Jean-Gustave Béguin président du Grand Conseil s'est exprimé à La Chaux-de-Fonds et à Couvet c'est Madame Réjane Isler qui s'est adressée au contingent libéré. Pour l'anecdote, trois de ses collègues du Conseil communal étaient libérés en même temps.

## 11.4. Protection civile

### *Ouvrages de protection civile en construction*

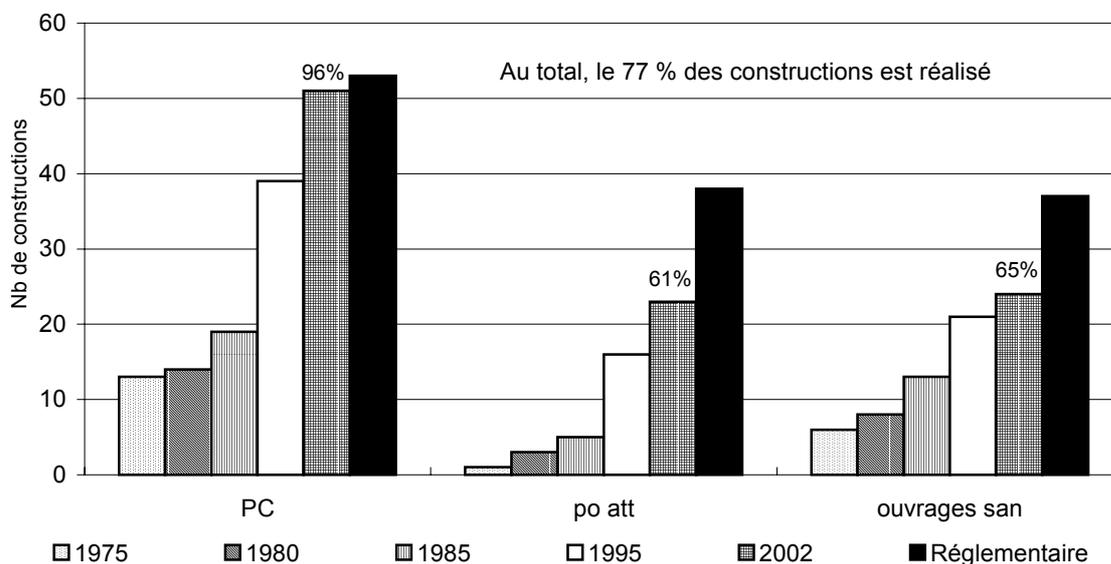
**Le Cerneux-Péquignot**      1 abri public de 65 places

### *Modernisation d'ouvrages de protection civile existants*

**Neuchâtel**      Centre opératoire protégé (NHP)

**Corcelles-Cormondrèche**      Abri collège des Safrières

### *Evolution des réalisations par type d'ouvrage*



### *Places protégées réalisées en 2002*

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 136 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 1451 places protégées.

### *Contrôle périodique des abris*

Le contrôle périodique des abris, commencé en 1994, se poursuit. Ce travail est effectué par notre service, en collaboration avec les organisations de protection civile des communes.

Le nombre d'abris contrôlés en 2002 est de 142, répartis dans les 3 communes suivantes:

<b>Communes</b>	<b>Nb abris</b>
Neuchâtel	69
Colombier	67
Rochefort	6
<b>Total</b>	<b>142</b>

### ***Sanctions et dispenses de constructions d'abris***

121 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1923 places protégées. Parallèlement, 169 dossiers de demandes de dispenses ont fait l'objet d'un examen et pour 84 d'entre-eux il a été décidé du paiement de la contribution de remplacement, pour un total de 783.894 francs.

### ***Répartition des subventions versées aux communes***

<b>Genre</b>	<b>Subv. fédérales Fr.</b>	<b>Subv. cantonales Fr.</b>
Abris pour biens culturels	0.00	0.00
Abris publics et matériel d'équipement	61.507.40	17.020.30
Constructions des OPC	17.500.00	3.750.00
<b>Totaux</b>	<b>79.007.40</b>	<b>20.770.30</b>

### ***Instruction***

#### ***Instruction réalisée en 2002***

Durant l'année, 39 cours ont été organisés, totalisant 500 participants.

D'autre part, 12 personnes ont suivi des cours au centre d'instruction de l'Office fédéral à Schwarzenburg.

Le tableau ci-après représente la répartition par genre de cours:

<b>Types de cours</b>	<b>Participants</b>
<b>Direction</b>	<b>80</b>
<b>Renseignements</b>	<b>8</b>
<b>Transmissions</b>	<b>19</b>
<b>Protection AC</b>	<b>2</b>
<b>Protection de la population</b>	<b>7</b>
<b>Protection des biens culturels</b>	<b>0</b>
<b>Sauvetage</b>	<b>186</b>
<b>Sanitaire</b>	<b>54</b>
<b>Ravitaillement</b>	<b>0</b>
<b>Construction, matériel et transports</b>	<b>0</b>
<b>Direction des cours</b>	<b>98</b>
<b>Cours préparatoires pour instructeurs</b>	<b>58</b>
<b>Total</b>	<b>512</b>

Trois personnes seulement se sont présentées à la visite sanitaire d'entrée. Une seule a été licenciée pour raisons de santé. Neuf personnes étaient par contre défaillantes à l'entrée en service et huit d'entre-elles ont été poursuivies pénalement.

### ***Expo.02***

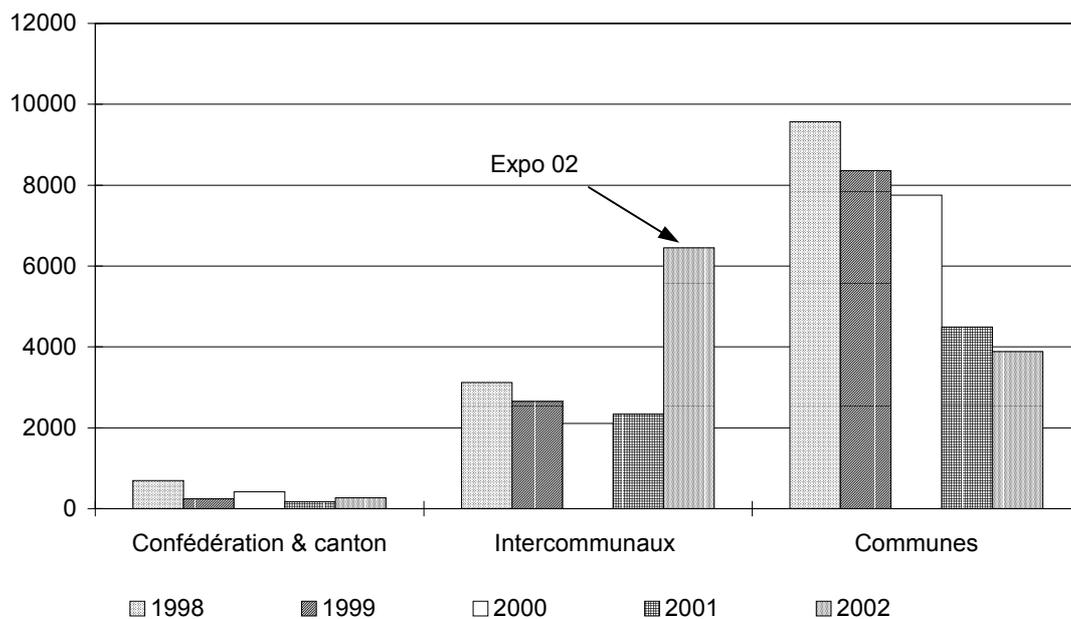
La protection civile a été fortement mise à contribution dans le cadre d'Expo.02. Au total, ce sont 843 personnes qui ont accompli un service d'une durée d'une semaine chacune pour assurer la sécurité des passages pour piétons sur la voie publique, renseigner les visiteurs, transporter des personnes et du matériel ainsi que pour renforcer le personnel de cuisine et de service à la caserne de Colombier.

### ***Ecole fédérale d'instructeur***

En 2002, MM. Dimitri Frosio et Jean-Philippe Croset ont suivi au total 55 jours de cours à l'Ecole fédérale d'instructeur, à Schwarzenburg.

**Répartition des jours de service d'instruction et d'intervention**

Genre	Jours de service
Cours fédéraux	52
Cours cantonaux	220
Cours intercommunaux organisés par le canton <ul style="list-style-type: none"> <li>• au centre d'instruction de Couvet</li> <li>• dans diverses communes du canton</li> <li>• dans le cadre d'Expo.02</li> </ul>	943 73 5.435
Cours de répétition communaux	3.326
Interventions au profit de la communauté	560
<b>Total</b>	<b>10.664</b>

**Répartition totale des jours de service depuis 1998**

**Coûts de l'instruction**

Genre	Part fédérale Fr.	Part cantonale Fr.
Cours communaux	52.294.90	31.669.35
Cours intercommunaux organisés par le canton	70.537.00	40.221.00
Frais d'exploitation du centre et matériel d'instruction acquis	0.00	87.676.25
<b>Totaux</b>	<b>122.831.90</b>	<b>159.566.75</b>

**Matériel**

Durant l'année 2002, les organisations de protection civile (OPC) ont reçu du matériel de la Confédération dans le cadre de l'attribution de la tranche annuelle de livraisons. Le matériel livré comprenait principalement des équipements complémentaires destinés aux formations de sauvetage. Le canton a subventionné des pagers et des vestes thermiques destinée aux formations d'intervention en cas d'urgence.

La valeur du matériel livré par la Confédération aux organisations de protection civile durant l'année 2002 s'élève à 125.780 francs.

**Répartition des subventions versées aux communes**

Genre	Subv. Fédérales Fr.	Subv. cantonales Fr.
Matériel pour formations d'intervention en cas d'urgence	0.00	18.400.50
Maintenance matériel informatique Z.I.S	0.00	929,65
<b>Totaux</b>	<b>0.00</b>	<b>19.330.15</b>

**Interventions au profit de la communauté**

La protection civile a été mise à contribution pour porter des secours urgents et plus particulièrement pour venir en aide aux sapeurs-pompiers lors d'incendies, d'inondations, d'accident de la circulation et de sauvetage d'animaux, à La Chaux-de-Fonds (4), au Val-de-Ruz (2), au Val-de-Travers (1) et à La Béroche (1). Aucune intervention de grande envergure n'a eu lieu durant l'année 2002.

**Alarme**

Fin 2002, le dispositif cantonal pour alarmer la population comprenait 106 sirènes fixes et 79 sirènes mobiles. Les essais d'alarme ont été effectués le mercredi 6 février 2002.

### **Mutations des chefs OPC**

Les chefs des OPC suivants ont démissionné durant l'année 2002:

G. De Marcellis, Le Landeron; B. Tschanz, Valangin; A. Gaudreau, Fontaines et Charles Kung, Travers.

En prévision de la prochaine réforme protection civile XXI, ils n'ont pas été remplacés.

## **11.5. Service du feu**

### **Législation**

Arrêté concernant l'obligation d'étiqueter les sapins de Noël d'espèces nordiques dont le sapin "Nordmann", du 28.08.2002.

### **Système d'alarme**

Le système d'alarme permettant de transmettre l'alarme sur pager et par message vocal sur les appareils téléphoniques fonctionne à satisfaction de tous les utilisateurs.

Les utilisateurs actuels du réseau d'alarme sont:

- les sapeurs-pompiers, la protection civile, la police cantonale, les polices locales de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, les ramoneurs, le service de l'environnement, les chimistes de piquet, les SMUR, les services d'ambulance et les médecins d'urgence, les médecins de garde, le sauvetage sur le lac, l'aérodrome de Colombier, l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et les travaux publics de La Chaux-de-Fonds

La répartition actuelle du nombre de personnes pouvant être alarmées se présente comme suit:

<b>Genre</b>	<b>Alarme par</b>	<b>Alarme par</b>
Sapeurs-pompiers	1.132	1.443
Formations d'intervention en cas d'urgence de la protection civile	327	535
Autres services	623	387
<b>Total</b>	<b>2.082</b>	<b>2.365</b>

### **Adduction d'eau d'extinction**

Dans le cadre de l'adduction d'eau, notre service traite des dossiers concernant la pose de nouveaux hydrants, le remplacement d'anciens hydrants et l'amélioration du réseau d'eau d'extinction.

- 18 dossiers ont été traités dont 15 ont fait l'objet d'une promesse de subvention, représentant un montant total de 83.501 francs.
- 16 dossiers ont fait l'objet d'un décompte final, représentant un montant total de 104.959 francs, payés par le biais du fond des sapeurs-pompiers

**Constructions destinées aux sapeurs-pompiers**

<b>Genre</b>	<b>Promesse de subvention (fr.)</b>	<b>Décompte final (fr.)</b>
Cortailod, construction d'un hangar pour le centre de secours	(1.140.000.00 accordée en 2000)	1.160.000.00
Auvernier, construction d'un hangar du feu	(177.500.00 en 2000) 20.190.00	107.690.00
Dombresson-Villiers, construction d'un hangar du feu	347.500.00	en suspens
<b>Totaux</b>	<b>367.690.00</b>	<b>1.357.690.00</b>

**Centres de secours**

Le regroupement des corps de sapeurs-pompiers de Cornaux, Cressier, Lignièrès, Le Landeron, La Neuveville et St-Jean sous l'égide du centre de secours de l'Entre 2 Lacs est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**Véhicules**

Les véhicules suivants ont été livrés en 2002:

- 1 véhicule de désincarcération pour le centre de secours du Littoral ouest

Les véhicules suivants ont été commandés en 2002:

- 2 véhicules de désincarcération pour les centres de secours du Val-de-Travers et du SIS des Montagnes neuchâtelaises
- 1 tonne-pompe pour le SIS de Neuchâtel.

**Matériel**

- Radio Polycom
- Matériel radioprotection pour les 2 SIS
- 2 tentes de décontamination chimique et bactériologique pour les 2 SIS, suite aux menaces découlant des attentats du 11 septembre 2001.

**Corps locaux de sapeurs-pompiers**

Conformément à l'arrêté concernant l'allocation temporaire et extraordinaire de subsides aux communes pour l'acquisition des manteaux et des pantalons de protection contre le feu du 25 mai 1998, 185 vestes et 184 pantalons ont été subventionnés en 2002.

Le regroupement des corps de sapeurs-pompiers de La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot et La Brévine est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sous la dénomination de "Corps de sapeurs-pompiers de la Vallée de La Brévine".

Les corps de sapeurs-pompiers d'Hauterive, Marin-Epagnier, St-Blaise et Thielle-Wavre se sont regroupés sous la dénomination "Service du feu du Bas-Lac" avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les corps de sapeurs-pompiers de Couvet et Boveresse se sont regroupés avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### ***Nouveaux commandants***

Les commandants nommés en 2002 sont les suivants:

- cap. Claude MUEHLEMATTER                      Cortailod
- cpl Reymond RENFER                              Brot-Dessous
- cap Olivier KUSTER                                La Béroche
- cap Blaise VULLIET                                Boudevilliers
- cap Christophe MATOTEA                        Brot-Plamboz

### ***Inspection du service de défense contre l'incendie***

Parmi les 12 corps de sapeurs-pompiers qui ont été inspectés en 2002 et dont la liste figure ci-dessous, aucune inspection n'était négative.

Auvernier	Boudevilliers	Buttes
Coffrane	Hauterive	Les Bayards
Les Geneveys-s/Coffrane	Marin-Epagnier	Noiraigue
La Béroche	St-Blaise	Les Planchettes

### ***Cours cantonaux***

<b>Genres de cours</b>	<b>Nb part.</b>	<b>Total</b>
<b>Cours de cadres</b>		<b>76</b>
• Degré I, chefs de groupe	42	
• Degré II, tactique et technique du feu	34	
<b>Cours de spécialistes</b>		<b>117</b>
• Porteurs d'appareils respiratoires	57	
• Préparation instructeur fédéral degré I	5	
• Mesures immédiates pour sauver la vie	55	

<b>Cours de répétition</b>		<b>78</b>
• Porteurs d'appareils respiratoires	26	
• Réanimation cardio-pulmonaire	26	
• Radioprotection	13	
• Chimique	13	
<b>Cours de base</b>		<b>19</b>
<b>Total</b>		<b>290</b>



d'associations et d'entreprises grandit. Il est donc constaté une nette augmentation de location par des tiers.

Le compte de construction doit être finalisé pour la fin du mois d'avril. En ce qui concerne les comptes d'exploitation, il est nécessaire de faire remarquer que les comptes 2001 ne sont que partiels. Ils ne permettent pas une projection sur les coûts annuels. Pour l'année 2002, nous sommes encore dans l'attente du bouclage comptable de la part de la direction du centre sportif, responsable pour la gestion générale. Il est donc impossible en l'état actuel de faire une analyse de ceux-ci.

### ***Occupation globale***

L'occupation générale des locaux appartenant au canton est en augmentation et le tableau ci-dessous donne les indications utiles.

<b>Locataire</b>	<b>Nombre</b>
Protection civile	92
Sapeurs-pompiers	43
Affaires militaires (recrutement et information aux conscrits)	30
Utilisation par des tiers	131
<b>Total</b>	<b>296</b>

Il est intéressant de relever que nous avons souvent eu cohabitation de plusieurs locataires dans l'enceinte du centre, ce qui implique une bonne coordination pour la répartition des locaux.

### ***Maison du feu***

La maison du feu a été sollicitée à 99 reprises au cours de l'année 2002, pour les cours organisés au centre, mais également au profit des corps communaux, centres de secours, SIS et entreprises privées. Ces dernières louent ces installations pour l'instruction de leur propre personnel, au titre de la prévention contre l'incendie.

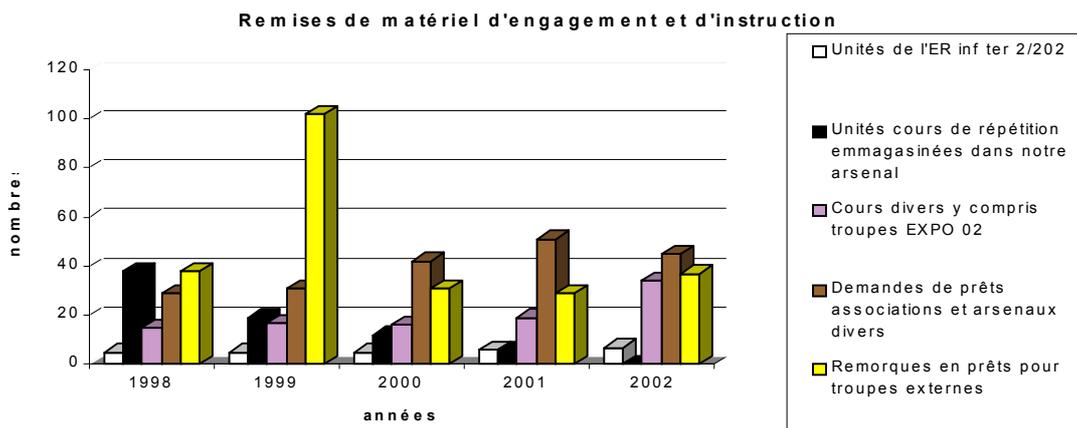
## 11.7. Arsenal

### *Etablissements et installations militaires de Colombier*

#### *Troupes, cours de cadres, cours de répétition*

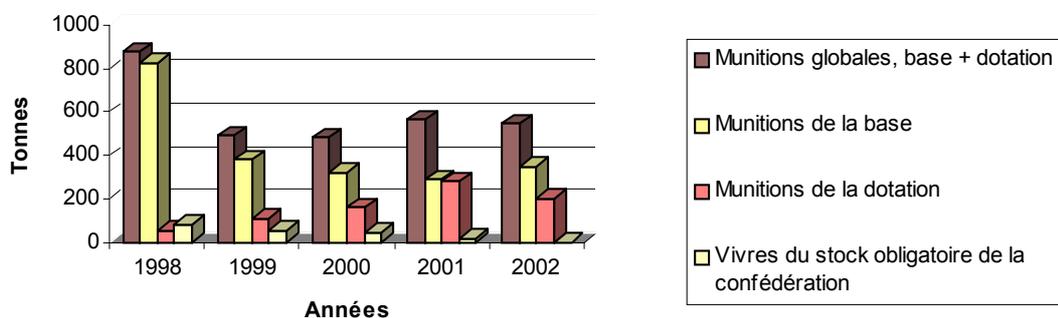
Remises de matériel d'engagement et d'instruction	1998	1999	2000	2001	2002
Unités de l'ER inf ter 2/202	5	5	5	6	7
Unités cours de répétition emmagasinées dans notre arsenal	38	19	12	6	0
Cours divers, y compris troupes EXPO 02	15	17	16	19	34
Demandes de prêts à des associations et arsenaux divers	29	31	42	51	45
Remorques en prêt pour troupes externes	38	102	31	29	37

**Tout ce matériel devait ensuite être entretenu par nos soins.**



Domaine des munitions et du stock obligatoire	1998	1999	2000	2001	2002
Manipulations globales munitions de la base + dotation, en tonnes	880	490	481	566	547
Manipulations munitions de la base, en tonnes	828	380	321	286	347
Manipulations munitions de la base, nombre de palettes	1585	1100	800	440	570
Manipulations munitions de la dotation, en tonnes	52	110	160	280	200
Manipulations munitions de la dotation, nombre de palettes	180	245	244	431	340
Vivres du stock obligatoire de la Confédération, en tonnes	82	52	40	18	0

### Manipulations des munitions et des vivres du stock obligatoire



### Service de l'équipement personnel

Equipement des écoles		1999	2000	2001	2002
	Effectifs en				
Recrues équipées le premier jour		747	844	973	707
Recrues rééquipées (non instruites)		16	8	9	9
Recrues licenciées prématurément		122	104	108	103
Soit		16,3%	12,32%	11,1%	14,6%

Lors de l'année écoulée, l'arsenal de Colombier a inspecté l'équipement et l'armement (IEA) d'environ 1560 hommes au profit des unités suivantes: Mech Füs Bat 42 (-), Bat car 2 (-), Pz Hbt Abt 24, Mech Füs Bat 39, Pz Bat 8. Ces inspections ont eu lieu en majeure partie sur la place d'armes fédérale de Bure.

Durant Expo 02, le magasin de l'équipement personnel a été très largement sollicité pour le rétablissement des tenues de sortie des militaires engagés sur les arteploges.

En novembre, l'arsenal a procédé au déséquipement de 400 militaires neuchâtelois de la classe 1960, libérés des obligations militaires au 31 décembre 2002.

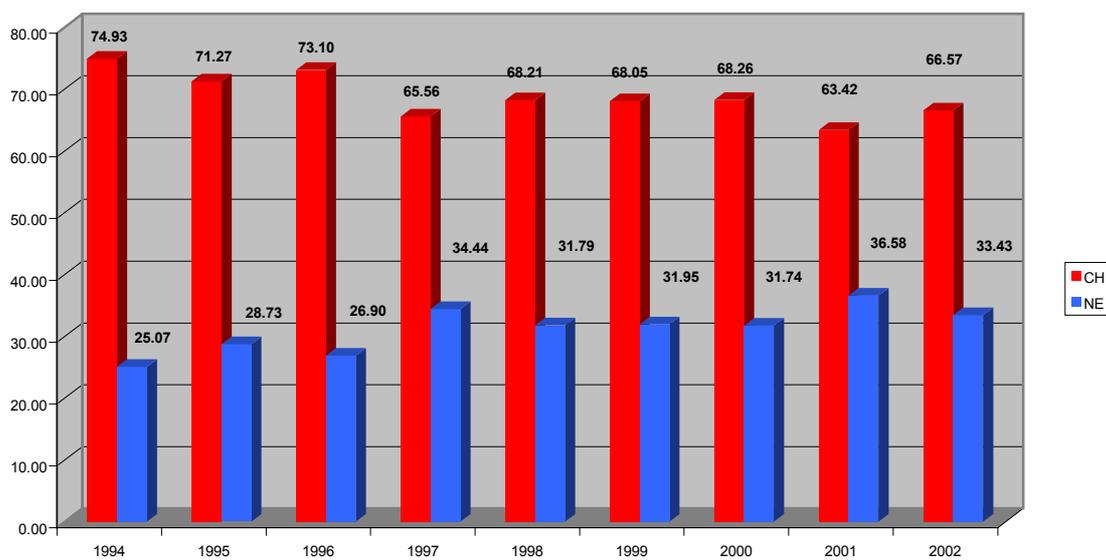
### Travail à domicile et à des institutions privées

Les commandes d'effets de paquetage et de buffleterie ont permis à trois selliers de livrer pour 43.371 fr. 65 d'articles confectionnés dans leurs ateliers.

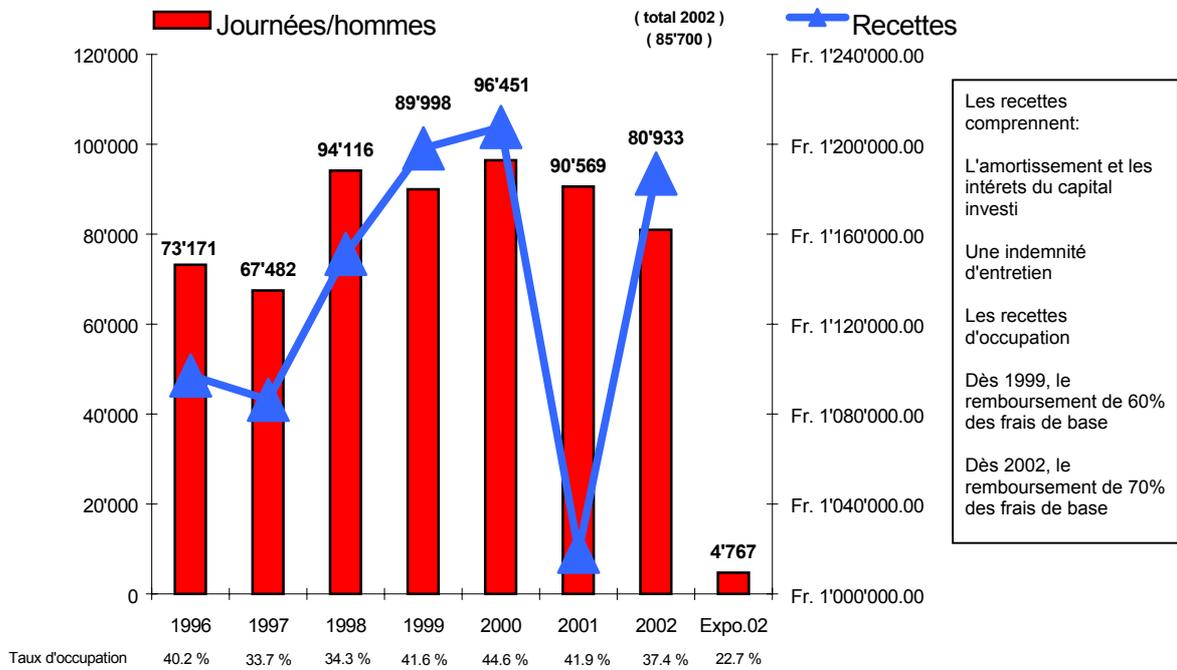
### Matériel de sport

Les activités de remise, de reprise et de remise en état du matériel du Service des sports sont d'environ 463,5 heures pour l'année 2002.

Clés de répartition des heures entre le canton et la confédération de 1994 à 2002



Occupation militaire des casernes de Colombier



Neuchâtel, 10 mars 2003

La conseillère d'Etat  
 cheffe du Département de la justice  
 de la santé et de la sécurité

Monika Dusong

## TABLE DES MATIERES

<b>DEPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. SECRETARIAT GENERAL.....</b>	<b>7</b>
1.1. Conférences intercantionales.....	7
1.2. Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites.....	10
<b>2. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'EGALITE.....</b>	<b>11</b>
2.1. Violence conjugale.....	11
2.2. Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.....	11
2.3. Actions, partenariats et projets transversaux.....	11
<b>3. SERVICE DE LA JUSTICE.....</b>	<b>13</b>
3.1. Généralités.....	13
3.2. Administration générale.....	13
3.3. Surveillance de l'état civil.....	15
3.4. Rapport de l'autorité de surveillance LCPP (loi cantonale sur la protection de la personnalité).....	17
<b>4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE.....</b>	<b>21</b>
4.1. Offices des poursuites et faillites.....	21
4.2. Office du registre du commerce.....	23
4.3. Statistiques.....	24
<b>5. SERVICE FONCIER.....</b>	<b>27</b>
5.1. Introduction.....	27
5.2. Autorité de surveillance.....	27
5.3. Service du registre foncier.....	27
5.4. Offices du registre foncier.....	31
5.5. Registre des bateaux.....	33
<b>6. SERVICE PENITENTIAIRE.....</b>	<b>34</b>
6.1. Généralités.....	34
6.2. Direction.....	35
6.3. Office d'application des peines.....	38
6.4. EEP Bellevue.....	42
6.5. EEP-La Ronde (en fonction depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2002).....	46
6.6. Boudry.....	48
6.7. Conclusions.....	48
<b>7. SERVICE DE PROBATION.....</b>	<b>49</b>
7.1. L'intervention en prison préventive.....	49
7.2. L'intervention en exécution de peine.....	50
7.3. L'encadrement des personnes sous mandat 47 CPS (mandats de patronage).....	51
7.4. Volume des mandats.....	51
7.5. La probation sous le plan national.....	51
<b>8. SANTE PUBLIQUE.....</b>	<b>52</b>
8.1. Service de la santé publique.....	52
8.2. Aide hospitalière (LAIS).....	55
8.3. Etablissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA).....	68
8.4. Conseil de santé.....	77
<b>9. POLICE CANTONALE.....</b>	<b>79</b>
9.1. Généralités.....	79
9.2. Ressources humaines.....	80
9.3. Gendarmerie.....	82
9.4. Circulation routière.....	82
9.5. Police de sûreté - Evolution de la criminalité.....	86
9.6. Evolution des délits entre 1997 et 2002.....	87
9.7. Délinquance des mineurs.....	92
9.8. Lutte contre le trafic des stupéfiants.....	93
9.9. EXPO.02.....	97

---

9.10.	Projets majeurs conduits par la police cantonale.....	101
9.11.	Conclusions .....	102
<b>10.</b>	<b>SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION .....</b>	<b>103</b>
10.1.	Généralités .....	103
10.2.	Retraits de plaques par la police.....	104
10.3.	Permis de circulation .....	105
10.4.	Permis de conduire.....	105
10.5.	Mesures administratives .....	105
10.6.	Relevé des opérations effectuées par la section technique .....	107
10.7.	Relevé des opérations de la section technique navigation .....	108
10.8.	Taxes et émoluments .....	108
<b>11.</b>	<b>SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE .....</b>	<b>110</b>
11.1.	Généralités .....	110
11.2.	Affaires militaires .....	112
11.3.	Arrondissement.....	114
11.4.	Protection civile.....	116
11.5.	Service du feu.....	121
11.6.	Centre d'instruction .....	124
11.7.	Arsenal .....	126